



**HAL**  
open science

# La France et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1979-1990)

Carl Wozniczka Brousse

► **To cite this version:**

Carl Wozniczka Brousse. La France et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1979-1990). Histoire. 2018. dumas-02156370

**HAL Id: dumas-02156370**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02156370>**

Submitted on 14 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

---

Master 1 Histoire de l'Afrique et du Moyen-Orient



***La France et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe  
(1979-1990)***

Par Carl WOZNICZKA-BROUSSE

Mémoire de Master 1 préparé sous la direction de Pierre Vermeren et de Philippe Pétriat

Institut des Mondes Arabes et Africains (IMAF)

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Année 2017-2018

*« Écris. C'est la voie souveraine pour te lire toi même et écouter le monde. »*

Adonis

## **La France et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (1979-1990)**

En couverture :

François Hollande lors du sommet extraordinaire du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (qui regroupe l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, Oman, le Koweït et le Qatar), le 5 mai 2015 à Riyad.

(Photo : Christophe Ena/AFP)

## *Remerciements :*

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire, Mr. Philippe Pétriat pour sa disponibilité, son écoute, son enthousiasme et surtout pour ses précieux conseils qui ont contribué durant cette année de recherche à alimenter ma réflexion, à la mûrir et à vous la faire partager.

En second lieu, je remercie Mr. Pierre Vermeren qui a su nous encadrer durant toute l'année scolaire avec un très grand professionnalisme et une grande qualité d'enseignement.

Je souhaite également remercier l'équipe des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de la Courneuve et tout particulièrement Mme Sylvie Prudon avec qui j'ai dû régulièrement communiquer afin d'accéder aux archives encore non référencées informatiquement. Je remercie aussi le personnel des archives diplomatiques de Nantes pour leur grande accessibilité tout comme celui des archives présidentielles de Pierrefitte.

Je tiens aussi à remercier mes parents ainsi que mes grands-parents qui m'ont toujours soutenu dans mon projet et sans qui je n'aurais jamais pu soumettre le modeste travail que je vous présente aujourd'hui.

## Sommaire :

INTRODUCTION.....	7
<b>PARTIE 1 : La France face à une nouvelle entité régionale 1980-1983 .....</b>	<b>15</b>
I. <i>La création d'un nouveau Conseil régional .....</i>	<i>15</i>
A. La genèse du CCEAG.....	15
B. Charte et organisation du CCEAG.....	19
C. La réaction de la France à la création du CCEAG .....	24
II. <i>Un conseil dynamique avec lequel la France doit établir des relations .....</i>	<i>31</i>
A. Les succès du CCEAG .....	31
B. Malgré une instabilité régionale .....	35
C. Le regard porté par la France à travers cette réalité .....	38
<b>PARTIE 2 : Les coopérations entre la France et le CCEAG, 1983-1989 .....</b>	<b>43</b>
I. <i>La volonté française de s'implanter plus profondément dans la région .....</i>	<i>43</i>
A. La diplomatie française mise à l'honneur .....	43
B. Prise de conscience d'un retard commercial .....	47
C. S'implanter comme nation incontournable via le CCEAG .....	52
II. <i>L'action de la France avec le CCEAG.....</i>	<i>57</i>
A. Le poids important du CCEAG pour l'économie française .....	57
B. Mise en place de coopérations techniques et économiques.....	62
C. La coopération militaire .....	68
<b>PARTIE 3 : La France dans les relations entre la CCEAG et la CEE 1979-1990.....</b>	<b>73</b>
I. <i>Les prémisses d'une relation musclée .....</i>	<i>73</i>
A. Une première tentative de coopération dès 1979.....	73
B. Un premier contact marqué par la méfiance et la retenue .....	75
C. Les produits pétrochimiques, catalyseur des discussions.....	77

II.	<i>Dès 1985, accélération des négociations</i> .....	81
A.	Méfiance réciproque sur la question pétrochimique.....	81
B.	La poursuite des discussions exploratoires.....	85
C.	La position française face à la communauté .....	88
III.	<i>La signature d'un accord de coopération et l'influence française</i> .....	91
A.	La position française en faveur du libre-échange .....	91
B.	Un premier accord boudé par la France .....	94
C.	Signature d'un Accord de Coopération .....	97
	CONCLUSION.....	103
	BIBLIOGRAPHIE .....	106
	ANNEXES .....	108

## Introduction :

La rupture diplomatique entre différents membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe<sup>1</sup>, amorcée le 5 juin 2017, pose la question de la durabilité de ce conseil, de ses dysfonctionnements mais aussi de sa capacité d'action aujourd'hui. En effet, le 5 juin 2017, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Bahreïn ont choisi de rompre leurs relations diplomatiques avec le Qatar, se traduisant entre autres par la fermeture de leur ambassade respective ou encore par l'interdiction de pénétration de leur espace aérien. Cette crise majeure est la plus importante à laquelle le Conseil de coopération du Golfe a dû faire face. Officiellement, les Émiriens et Saoudiens, sous l'égide de leur représentant respectif, Mohammed Bin Zayed et Mohammed Ben Salmane (nouveau prince héritier saoudien), reprochent à l'État princier du Qatar de soutenir le terrorisme et d'être trop proche du régime iranien, l'État princier du Bahreïn se contentant de suivre la politique saoudienne. Cependant, les échanges entre les Émirats arabes unis et l'Iran sont 20 fois supérieurs à ceux du Qatar avec l'Iran. Officieusement, le Qatar dérange pour différentes raisons. L'Arabie saoudite souhaite marginaliser l'influence de la chaîne qatarienne Al Jazeera, celle-ci représentant une menace pour la stabilité du royaume wahhabite. La chaîne a notamment soutenu les révolutions arabes au printemps 2011, et s'est érigée porte-parole des voix révolutionnaires dans le monde arabe. Par ailleurs, elle a vivement critiqué le régime saoudien au début des années 2000, ce qui a provoqué une rupture diplomatique entre le Qatar et l'Arabie saoudite de 2002 à 2008. Autre élément qui justifie cette crise au sein des pays membres du Conseil de coopération du Golfe : la question religieuse. Le Qatar exerce un islam en faveur des frères musulmans. Ce soutien aux frères musulmans représente alors un danger pour le royaume saoudien et les EAU. Un danger sur la stabilité du régime mais aussi un danger social, le Qatar ne se souciant pas trop des mouvements de sa société (PIP par habitant le plus élevé du monde). Le sommet du 4 et 5 décembre 2017 s'est alors ouvert sous haute tension, le royaume saoudien ayant pris la décision de dépêcher uniquement son ministre des Affaires étrangères. Cette rupture spontanée et brutale (l'avant-veille de la crise, le ministre des Affaires étrangères saoudien était présent à Doha et s'exprimait devant l'ensemble des ambassadeurs en

---

<sup>1</sup> (ci-après CCEAG)

présence du ministre des Affaires étrangères du Qatar), risque de durer encore un certain temps, malgré la médiation « historique » du sultanat d'Oman.

Cette crise diplomatique majeure au sein de la région a alors permis au grand public de prendre connaissance d'un conseil dans le monde arabe : le Conseil de coopération du Golfe. Ce dernier créé le 25 mai 1981 était resté quasi méconnu de la sphère publique, à l'exception des spécialistes et universitaires travaillant sur la région. Le journal *Le Monde* publiait un article le 5 juin 2017, s'intitulant « Qu'est ce que le Conseil de coopération du Golfe ? »<sup>2</sup> suite à la crise sans précédent des pays princiers du Golfe. Ce défaut de connaissance reflète donc l'insuffisance du paradigme historiographique du CCEAG.

En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nous remarquons le développement en Occident de nouvelles aires culturelles appelées les *areas studies* dans un contexte de Guerre Froide. On exige ainsi de l'Histoire qu'elle soit utile, efficace, afin de guider les politiques. On rassemble donc les études en aires culturelles afin qu'elles soient utiles et efficaces. C'est l'époque de la création de *Middle East center*. À partir des années 1970, apparaissent les premières critiques de l'histoire orientaliste. Ces critiques se fondent sur deux aspects : que l'orientalisme tient de l'influence de l'école marxiste et l'école des annales, et qu'il existe un Orient et un Occident différent. Ce sont aussi les années où l'on voit mûrir des études sur l'islamisme. Cette nouvelle historiographie rompt avec l'étude historique européocentrée. Aujourd'hui les historiens travaillent sur l'histoire du genre, du religieux, du politique. Cependant, des difficultés persistent, comme l'accès aux sources parfois limité par des régimes autoritaires, par un contexte interne instable et sensible aux guerres, ou encore par des institutions qui peinent à soutenir le métier d'historien.

Concernant la région étudiée dans ce mémoire, celle du Golfe, nous devons faire face à un manque particulier d'études et de travaux, du fait de la naissance récente de nombreux États de la région. L'histoire qui se dégage de cette région à la suite du départ des Britanniques est alors une histoire centrée et réduite à des guerres, comme l'ouvrage *La guerre Iran-Irak, 1980-1988* de Pierre Rizoux. Il est aujourd'hui important

---

<sup>2</sup> « Qu'est ce que le Conseil de coopération du Golfe ? » *Le Monde*, 5 juin 2017

de ne pas réduire la région et le Golfe qu'à des questions strictement géopolitiques, comme cela a souvent été la tendance depuis les années 1970, 1980 et 1990. Nous pouvons citer le livre d'Olivier Da Laga, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*.

Cependant, l'étude de la région aujourd'hui tend à se diversifier et son approche se concentre davantage sur les populations et les sociétés, mais aussi sur les évolutions religieuses et culturelles, la formation des États et des mouvements politiques, l'économie et les enjeux du développement, les guerres et les violences. Il s'agit alors d'aborder la région en elle-même et pour elle-même. Le livre de Leyla Dhakli, *Le Moyen-Orient XIX – XXème* se situe parfaitement dans cette nouvelle ère historiographique proposant une approche par le bas. Ce faisant, cet ouvrage s'affirme contre la vision d'un monde arabe dont l'histoire se réduirait à des guerres et à des questions géopolitiques. Leyla Dhakli propose un approfondissement de l'histoire sociale de la région. Cependant cet écrit ne se concentre pas spécialement sur la région du Golfe. La péninsule Arabique est alors en quelque sorte le parent pauvre de l'historiographie du Moyen-Orient. Mais une nouvelle génération d'historiens s'intéresse enfin à la région. C'est le cas des thèses récemment parues de Guillemette Crouzet, dans une perspective d'histoire impériale britannique, mais aussi de celle de Philippe Pétriat, dans une optique d'approche plus sociale et économique des sociétés marchandes de Djedda, ou encore récemment les thèses en sciences-politiques de Stéphane Lacroix sur l'Arabie saoudite et d'Emma Soubrier sur la sécurité des « petits États-Princes » du Golfe. Il est donc probable de voir apparaître dans un avenir proche, de nombreux travaux sur cette région, son actualité faisant émerger tous les fantasmes.

Concernant mon sujet de mémoire spécifique il se distingue en plusieurs points. Loin de prétendre l'idée selon laquelle ce mémoire consiste à combler des lacunes historiographiques, il s'agit d'abord d'établir une étude sur une organisation encore peu connue du grand public, peu développée jusqu'à présent et qui pourtant exerce un rôle extrêmement important dans les relations entre les États du Golfe. En effet, le Conseil de Coopération des États du Golfe est un conseil en 1981, ce qui est relativement tôt lorsque l'on prend en compte l'indépendance récente des États de la région. De plus, cette organisation est véritablement la seule qui, en terme de coopération et de résultat, présente un certain succès dans la région, la Ligue arabe devant faire face à de nombreux obstacles politiques, idéologiques mais aussi économiques de la région. Le

Conseil de coopération des États du Golfe est ainsi une figure du régionalisme au même titre que l'ASEAN, du Mercosur... C'est la création de la Communauté européenne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui initie ce processus d'intégration régionale. Le régionalisme s'étend alors à d'autres espaces géographiques tel le Moyen-Orient. Le Conseil de coopération des États du Golfe s'insère donc dans cette dynamique et des contacts sont d'ailleurs très vite entamés avec la CEE. Pour les sciences-politiques, cette structure régionale permet aux États membres de bénéficier d'un poids plus important dans les négociations ou encore dans les prises de décisions, dans la coopération qu'elle soit technologique, scientifique ou économique.

Aussi, il existe peu d'ouvrages, peu de thèses, concernant le CCEAG. Les thèses en rapport avec le CCEAG sont le plus souvent récentes et analysées sous un angle de sciences-politiques. Emma Soubrier met ainsi en avant la théorie des États princes du Golfe, Stéphane Lacroix, lui, s'oriente vers la notion de l'islamisme. De plus, il ne s'agit pas tant ici de traiter spécifiquement du CCEAG mais d'étudier des pays membres du CCEAG. L'aspect d'une organisation régionale n'est donc pas l'objet d'étude principal.

Le CCEAG est donc confronté à un manque historique important en contraste avec son rôle essentiel dans la région. La bibliographie sur le CCEAG en langue française est donc quasi inexistante mis à part quelques études universitaires. Lorsque les ouvrages s'attardent sur la création du CCEAG, le passage concernant l'organisation ne dépasse rarement les deux pages. Les auteurs se contentent entre autres de relever la création de ce conseil sans pour autant approfondir les résultats, tant sur le plan économique que sur le plan de la défense. De plus, lorsque ces résultats sont énoncés, ils le sont d'une manière assez succinctes comme dans le dictionnaire de Peck Malcolm, *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, où l'auteur se contente de lister brièvement les avancées économiques et militaires au sein du CCEAG.

De plus à l'inverse, si elle est abondante en langue anglaise, cette bibliographie s'avère vite imparfaite, évaluant le CCEAG en tant qu'organisation résultant de crises extérieures et touchant la stabilité de la région, que ce soit la révolution iranienne, la guerre Iran-Irak ou bien encore la politique agressive de l'URSS et des USA dans la région. Certes, ces différents facteurs ont joué un rôle clé dans la création du CCEAG,

mais ce ne sont pas les seuls. Ainsi le peu d'écrits et de recherches concernant le CCEAG marque bel et bien un faible intérêt pour les universitaires. Olivier Martz écrit même dans *Les origines du Conseil de coopération du Golfe, 1979-1981* d'un mépris des diplomates face à cette nouvelle organisation<sup>3</sup>. Le travail d'Olivier Martz a pour objectif d'établir les raisons de la création de ce Conseil dans un contexte propice à la guerre.

Nous aurons ainsi l'occasion à travers ce mémoire d'étudier précisément les suivis diplomatiques français à l'égard du CCEAG. Cependant, si la création du CCEAG réside bien à travers différents acteurs externes, comme le théorisent le plus souvent les politologues américains, elle réside aussi à travers des acteurs internes. Un facteur, souvent oublié dans la bibliographie anglaise favorise l'émergence de cette organisation : la fragilité des monarchies du Golfe. En effet, les monarchies se sentent menacées de leur environnement intérieur, que ce soit la question des migrants, des étrangers de plus en plus nombreux à l'intérieur des monarchies, mais aussi des divisions idéologiques entre traditionalistes et modernistes. En 1979, ce sont bien les traditionalistes qui prennent possession de La Mecque pour faire entendre leurs revendications. Cette création apparaît alors comme une solution parmi d'autres pour protéger la région.

En revanche, de nombreux ouvrages, historiques ou journalistiques ont pu porter sur les relations qu'entretient la France avec les pays membres du CCEAG mais non pas avec le CCEAG en tant qu'unité. Il s'agit alors d'aborder les relations entre la France et le Qatar, comme le livre de la journaliste Bérengère Bonte, *La République française du Qatar*, ou encore l'ouvrage de Vanessa Ratignier, *Une France sous influence, quand le Qatar fait de notre pays son terrain de jeu*, mais aussi des relations avec l'Arabie saoudite, dont l'ouvrage de Faisal Almejfel, *Les relations entre la France et l'Arabie saoudite de 1967 à 2012*. Ces livres sont édités dans un contexte où les pays du Golfe sont de plus en plus médiatisés et attractifs.

Il est aussi question d'étudier la politique arabe de la France, avec des titres commençant généralement par « La politique arabe de... ». Par exemple, *La politique*

---

<sup>3</sup> Sentiment exprimé par Pierre Morizot, ambassadeur de France dans le sultanat d'Oman entre 1979 et 1981

*arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, de Paul Balta et de Claudine Rulleau, ou encore la thèse de Fatima el Moustouai, *La politique étrangère du Président François Mitterrand au Moyen-Orient (1981-1995)*.

Il m'a alors semblé intéressant d'établir les liens que la France entretenait avec cette nouvelle organisation, ce nouveau conseil devenant rapidement l'un des acteurs majeurs de la région et s'établissant comme la seule organisation régionale stable au Moyen-Orient. Je m'insère ainsi dans la continuité des ouvrages analysant la politique arabe de la France. Depuis le Général De Gaulle, la France a toujours assumé une politique arabe et ce depuis 1967 suite au tournant de la guerre des 6 jours. Cependant, cette politique arabe de la France se résumait qu'à certains pays de la région comme l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Liban, la Syrie. Il me semble donc intéressant de voir quelle stratégie le gouvernement français adopte envers ces nouveaux pays riches du Golfe aussi appelés États-rentiers. Gouvernement français qui pour la première fois sous la Vème République bascule à gauche en 1981. J'ai donc décidé d'accentuer mes recherches autour des relations France/CCEAG afin de pallier un certain manque historique.

Ce sont des sources principalement diplomatiques qui ont été utilisées en priorité au cours de la rédaction de ce mémoire. Il s'agit essentiellement d'archives diplomatiques issues du ministère des Affaires étrangères de la Courneuve mais aussi de Nantes ainsi que des archives présidentielles de Pierrefitte.

Ces sources à l'appui, nous nous efforcerons d'apporter des réponses à nos quelques pistes de réflexion.

Nous tâcherons dans ce mémoire de comprendre les composantes du CCEAG, de comprendre la structure de cette organisation avec laquelle la France va établir des relations. Comprendre aussi pourquoi la France a-t-elle besoin d'initier des liens avec le CCEAG, quel est son objectif ? Comment le CCEAG peut-il participer au rayonnement extérieur de la France ? Quels en sont les intermédiaires, les acteurs ?

Nous analyserons alors le regard porté par la France sur cette nouvelle organisation arabe. Nous verrons que ce regard est alors partagé, les diplomates français hissant un

certain doute quant à la viabilité d'un tel conseil au sein d'une région aussi instable. Mais très vite, la France se rend compte des avancées spectaculaires en matière économique du CCEAG. Nous analyserons également l'évolution des échanges, des suivis, et les différents biais diplomatiques par lesquels la France passe.

Nous verrons ainsi que la France essaye de s'imposer comme une des principales puissances étrangères de la région. Nous analyserons également les différentes disciplines dans lesquelles l'État français souhaite particulièrement se distinguer de ses concurrents occidentaux dans un contexte instable. En effet, en 1979, la Révolution islamique d'Iran bouscule les alliances internationales. L'Arabie saoudite considère rapidement cette révolution comme une menace directe pour la stabilité de la péninsule. De plus, le conflit entre Israël et la Palestine est toujours aussi sensible. En 1980 commence la guerre Iran-Irak, guerre qui s'enclenche au lendemain de la Révolution islamique d'Iran, le gouvernement Irakien de Saddam Hussein craignant que cette dernière n'attise les desseins révolutionnaires de la population majoritaire chiite longuement réprimée par le régime. À cela s'ajoute un conflit frontalier entre les deux belligérants. Ainsi nous verrons que la France essaye d'utiliser ce contexte régional comme prétexte pour vendre son matériel militaire dans la péninsule. Elle souhaite également s'implanter économiquement dans la région afin de pallier un certain retard vis-à-vis de ses partenaires européens. Ce souhait de s'investir plus profondément dans la région tient du fait de la grande richesse des pays du Golfe. Cette région est donc stratégique pour l'État français.

Il m'est aussi apparu essentiel d'étudier le rôle de la Communauté économique européenne et des relations existantes entre les deux organisations puisque dès 1981, la France se positionne en faveur d'une coopération entre la CEE et le CCEAG. Elle va même jusqu'à se positionner en faveur d'un accord de libre-échange entre les deux régions y voyant l'opportunité de s'implanter durablement et profondément dans la région. Afin de parvenir à un premier accord qui entrera en vigueur en 1990, la France exerce son leadership, son influence et tient un rôle d'intermédiaire entre les deux organisations. Ce rôle est très apprécié par les pays du Golfe et notamment par le Secrétaire général du CCEAG, Bishara.

Ce mémoire est donc séparé en trois parties distinctes. La première partie concerne la genèse du CCEAG. Nous essaierons de mieux comprendre les motivations du CCEAG, ses objectifs et analyserons le regard que lui porte la France.

Dans une deuxième partie nous étudierons pourquoi cette région est-elle si stratégique pour l'État français et par quels biais la France peut-elle coopérer avec le CCEAG.

Enfin, dans une dernière partie, nous analyserons le rôle de la France dans la signature du premier accord entre la CEE et le CCEAG.

Ce mémoire contribue donc à sa modeste échelle à l'étude d'un nouveau Conseil de coopération ainsi qu'au regard porté par la France, qui demeure un champ si ce n'est oublié, du moins marginalisé dans la recherche française.

## Partie 1 : La France face à une nouvelle entité régionale 1980-1983

### **I. La création d'un nouveau Conseil au sein de la péninsule Arabique**

#### **A. La genèse du CCEAG**

L'origine d'un tel projet date du 16 octobre 1979. Lors d'une réunion à Taëf, les ministres des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite, du Koweït, des Émirats arabes unis (EAU), du Qatar et du Bahreïn décident ensemble (Oman étant exclu de cette réunion) de nouer des liens plus forts entre leurs États qui ont en commun plusieurs similarités. Des similarités non seulement d'un point de vue géographique mais également d'un point de vue politique, économique et social<sup>4</sup>. À travers ce souhait, les États expriment leur désir d'aller plus loin dans l'institutionnalisation de leurs coopérations. Déjà en 1980, les ministres de l'Industrie des six pays du Golfe (Oman compris) plus la République Arabe du Yémen, avaient décidé de mettre en commun leurs capacités industrielles dans le domaine de la pétrochimie, de l'aluminium, de l'acier et du ciment. C'est précisément à la conférence de Taëf, en janvier 1981<sup>5</sup>, lors du sommet islamique, que l'on voit alors germer l'idée d'un conseil de coopération entre les pays arabes du Golfe. Le conseil est donc annoncé le 4 février en Arabie saoudite par les ministres des Affaires étrangères et fondé officiellement le 26 mai 1981 à Abou Dhabi. Cependant, il existe d'autres facteurs (extérieurs et intérieurs) qui permettent d'expliquer ce renouvellement politique dans la région au-delà même de leur volonté respective d'institutionnaliser les relations. Les plus importants et ceux qui ont considérablement amené les pays du Golfe à se regrouper en un conseil commun sont les facteurs extérieurs.

---

<sup>4</sup> Archives diplomatiques des affaires étrangères de la Courneuve (ci-après AMAE) « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de l'ambassade de France de Qatar à Claude Cheysson, 8 février 1981, carton 404

<sup>5</sup> DA LAGA Olivier, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, ed. Complexe, Bruxelles, 1996

- *Facteurs extérieurs*

Un des facteurs les plus influents est sans doute la révolution islamique d'Iran de 1979. Cet événement fait figure de cataclysme dans la région. En effet, le vide laissé dans le Golfe par le retrait britannique en 1971 avait été aussitôt comblé par l'Iran impérial. D'ailleurs, une première tentative iranienne de s'imposer dans la région du Golfe fut l'occupation des trois îlots du détroit d'Ormuz en novembre 1971, appartenant aux EAU qui accédaient à la même période à l'indépendance. À cette époque, l'Iran du Shah souhaitait en tout état de cause s'identifier comme le principal relais de la politique américaine au Moyen-Orient. Téhéran tenait alors à ce rôle de « gendarme du Golfe », peu importe si cela risquait d'irriter les susceptibilités arabes. D'un autre côté, les États du Golfe pouvaient aussi y voir des aspects avantageux :

- l'Iran jouait le rôle d'écran entre le Golfe et l'Union Soviétique,
- l'Iran endossait les responsabilités en matière de sécurité qu'aucun des émirats n'était prêt à assumer ni au sein d'un organisme collectif ni individuellement,
- Les monarchies du Golfe pouvaient ainsi faire l'économie d'une politique de défense régionale pour se consacrer à leurs affaires et à leurs intérêts nationaux.

Ainsi, même si cette position forte de l'Iran dans la région pouvait irriter certains pays arabes, l'Iran pouvait, à contrario, assurer une certaine stabilité régionale. Mais cet aspect, qui éclipsait l'inquiétude suscitée par les dispositions hégémoniques de Téhéran et l'hostilité fondamentale des Arabes à l'égard des Perses, disparut lors de la révolution islamique de 1979. Malgré le souhait des monarchies du Golfe de nouer dans un premier temps des liens avec cette nouvelle République, cette dernière s'avère hostile et devient une menace directe.<sup>6</sup> La chute du Shah d'Iran fait prendre conscience aux pays arabes de leur vulnérabilité face à un État fort et puissant rompant avec la diplomatie américaine et condamnant les monarques de la péninsule. La volonté propre de l'Iran d'exporter la révolution islamique dans le Golfe ne fait qu'accentuer les tensions. Ainsi, les pays du Golfe intensifient leurs consultations. S'en suit, au-delà de la Révolution islamique d'Iran, l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS. Or, en pleine période de Guerre Froide,

---

<sup>6</sup> MARTZ Olivier, *Les origines du CCG, 1979 – 1981*, Bulletin de l'institution Pierre Renouvin. Printemps 2016. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

cette invasion est un facteur supplémentaire de déstabilisation régionale et est vécue comme une réelle inquiétude dans la région. L'URSS obtenant ainsi un pied à terre à quelques kilomètres des côtes du Golfe, les puits de pétrole dans la région se voient directement menacés par l'aviation soviétique. À cela s'ajoute les accords de Camp David, accord entre Israël et l'Égypte qui fait aussi l'objet de nombreuses contestations dans la région.<sup>7</sup> Enfin, dans un contexte déjà instable, en 1980, la guerre entre l'Iran et l'Irak est déclarée.<sup>8</sup> Cette guerre menace directement les États du Golfe qui voient en l'Iran, une profonde menace à la stabilité. La situation régionale est très critique. C'est alors que les discussions entre les États du Golfe s'accroissent face à une politique des grandes puissances, c'est-à-dire face à la volonté de certains pays puissants de s'imposer dans la région.<sup>9</sup> En effet, afin de répondre à l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, les États Unis provoquent et mènent une politique agressive à l'encontre de Brejnev. La Grande Bretagne souhaite elle aussi tirer partie de cette instabilité régionale en se rapprochant des pays du Golfe tout comme l'entité Européenne qui, en 1980, sous l'impulsion d'Hans Dietrich Genscher, propose aux monarques du Golfe d'établir une coopération économique plus large (nous y reviendrons en dernière partie). Ainsi face à toute cette instabilité qui tend à déstabiliser brutalement la région, les pays du Golfe pour garantir leur propre sécurité, prennent le choix de s'unir et de faire face à ces différentes menaces au sein d'un nouveau conseil.

- *Les facteurs intérieurs :*

Mais il existe, au-delà de ces multiples facteurs extérieurs, des facteurs internes, certes moins perceptibles mais tout aussi importants dans la création du CCEAG. En effet, en ce début des années 1980, les monarques du Golfe doivent faire face à plusieurs tensions internes. Notamment un conflit qui s'installe de manière de plus en plus imposante entre les modernistes et les traditionalistes de la région. C'est dans ce contexte que le 20 novembre 1979, 400 fondamentalistes sunnites prennent le contrôle de la Grande Mosquée de La Mecque. Ils rejettent ainsi la modernisation de l'Arabie saoudite, son

---

<sup>7</sup> Ibid

<sup>8</sup> *L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes* sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi

<sup>9</sup> MARTZ Olivier, *Les origines du Conseil de coopération du Golfe*, Bulletin de l'institution Pierre Renouvin. Printemps 2016. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

alliance avec des pays non-musulmans, en particulier avec les américains, et dénoncent dans un même temps la corruption et le luxe qui entourent la dynastie des Saoud. Les conservateurs, traditionalistes religieux, restent en effet très influents dans la région. Leur radicalisation est sans doute une des principales menaces pesant sur la stabilité et la sécurité de la région.<sup>10</sup> Il faudra attendre l'intervention du GIGN pour que la Grande Mosquée de La Mecque soit libérée. Au même moment, les pays de la région, riches en pétrole, doivent faire face à une chute des prix du baril, conséquence directe du choc pétrolier (contre-choc pétrolier). Ainsi, après une décennie de prospérité, les monarques du Golfe connaissent le doute et l'incertitude en ce qui concerne leur avenir. Les menaces qui pèsent sur eux s'aggravent, la baisse du prix du pétrole fragilise l'équilibre des États. L'avenir de ces pays reste ainsi lié à la stabilité de la région et au renforcement interétatique<sup>11</sup>. S'ajoute à ces différentes crises, la crise migratoire dont les pays du Golfe, ont massivement recours. En 1979, l'Arabie saoudite compte à peu près 5,8 millions d'habitants pour environ 20% de part d'étrangers<sup>12</sup>. En 1985, nous pouvons compter une part d'à peu près 33% d'étrangers à Oman ; 90% aux EAU ; 55% au Koweït<sup>13</sup>. Cette part massive d'étrangers au sein de pays autoritaires inquiète les monarques, qui craignent la multiplication des protestations et mettent, au-delà de ça, en péril l'identité arabe<sup>14</sup>.

Ainsi, confrontées à ces multiples et divers dangers, les monarchies du Golfe, décident alors en ce début des années 1980, d'un certain nombre de mesures pour se protéger. Ils décident entre autres d'équilibrer leurs relations avec les 2 grandes puissances, prennent leur distance avec Londres et Bruxelles et souhaitent également limiter le nombre d'étrangers.

---

<sup>10</sup> PIRAM Keyvan, « L'éternelle dépendance saoudienne au pétrole et le plan Vision 2030 », *Questions Internationales, ARABIE SAOUDITE transformation ou illusion*, N°89, janvier-février 2018, p45

<sup>11</sup> *ibid*

<sup>12</sup> United Nations, Department of Economic and social affairs, Population Division, *World Population Prospects 2010*

<sup>13</sup> AMAE « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO 10 avril 1985, carton 178

<sup>14</sup> MARTZ Olivier, *Les origines du Conseil de coopération du Golfe*, Bulletin de l'institution Pierre Renouvin. Printemps 2016. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

C'est dans ce contexte instable et dans un souci d'atténuer les multiples menaces qui pèsent sur la région que la création d'un conseil de coopération paraît nécessaire. L'exclusion de l'Irak a elle, pour but, de maintenir le principe de non belligérance dans le conflit entre Bagdad et Téhéran<sup>15</sup>. Abdullah Yaccoub Bishara est alors choisi pour devenir le premier Secrétaire général du CCEAG et ne souhaite pas voir cette nouvelle institution comme une bureaucratie excessive.

## **B. Charte, organisation et acteurs du Conseil de coopération des États arabes du Golfe**

L'organisation du CCEAG s'instaure ainsi avec des pays qui partagent un régime commun, une économie commune reposant sur le pétrole et qui souhaitent se préparer à l'après pétrole. La charte adoptée à Abou Dhabi traduit cette volonté des monarchies de la péninsule du Golfe de mettre en place un cadre de coopération politique, économique, et culturelle.

« L'EÉAU, Bahreïn, l'Arabie saoudite, le sultanat d'Oman, Qatar, Koweït, conscients de la nature particulière des liens existants entre eux, de la similitude de leurs régimes et de leurs communes spécificités, ressentant le besoin d'établir entre eux une étroite coordination dans divers domaines, particulièrement dans les domaines économiques et sociaux, ayant foi dans le même destin et le même but, désireux d'aboutir à la coordination, à la complémentarité et à l'affermissement de leurs relations dans divers secteurs, ont estimé nécessaire une création institutionnelle dont l'objectif serait l'approfondissement, le resserrement des liens et la coopération entre les membres dans divers domaines. Ce système institutionnel porterait le nom de « Conseil pour la coopération entre les États du Golfe arabe », son siège serait à Riyad en Arabie saoudite ».<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 26, 9 février 1981, carton 404

<sup>16</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Abu Dhabi 067, le 8 février 1981 à MAE, carton 404

Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe est alors un conseil cohérent dont la préoccupation essentielle est d'assurer la survie des régimes fondés sur le monopole du pouvoir par des familles en place depuis plusieurs générations. L'Irak baasiste et républicain ne pouvait donc pas faire partie de ce Conseil. Le CCEAG est composé de 8 Départements<sup>17</sup> :

- politique
- militaire
- économique
- environnemental
- de ressources humaines
- juridique
- information
- finance

Il est établi dans la chartre du CCEAG que le siège doit se trouver à Riyad en Arabie saoudite. Pour certains observateurs, il s'agit là pour Riyad, de montrer sa force et de se présenter dans la région comme nouvel acteur influent. Afin d'équilibrer le pouvoir, et dans un souci d'équité, est nommé à la tête du secrétariat général du CCEAG le koweïtien Abdullah Yaccoub Bishara.

- *Abdullah Yaccoub Bishara* <sup>18</sup>

Yaccoub Bishara est né en 1936 au Koweït. Il fait ses études au Caire où il obtient une licence de lettres. Il commence ainsi sa carrière dans l'enseignement au Koweït, et décide d'arrêter quelques années plus tard l'enseignement afin de partir en Angleterre durant 2 ans. Il revient en 1963 au Koweït avec un diplôme en relations internationales et un autre en études africaines. À son retour au Koweït, il est affecté à l'ambassade de Koweït à Tunis qu'il quitte en 1966, étant nommé chef de cabinet auprès du ministre des Affaires étrangères du Koweït. Il devient par la suite ambassadeur du Koweït en

---

<sup>17</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Ambassade de France en Arabie Saoudite, le 19 novembre 1985, carton 178

<sup>18</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 108, 3 février 1983, carton 178

Argentine puis au Brésil. En 1974 il est nommé représentant diplomatique permanent du Koweït à l'ONU jusqu'en 1981<sup>19</sup>. Bishara fait donc figure de personnalité de marque au sein de la diplomatie du Koweït. Les caractéristiques que les diplomates français sur place lui associent sont élogieuses. Les diplomates lui accordent un grand dynamisme, animant d'une manière intelligente et efficace les travaux des divers comités et réunions ministérielles du CCEAG au moment où se mettent progressivement en place les structures institutionnelles de cette organisation. Il est aussi connu pour mettre à l'honneur une certaine liberté de penser. Il lui est d'ailleurs déjà arrivé de se faire désavouer à la suite de déclarations imprudentes jugées comme dépassant les limites de ses compétences. Intelligent, aimable et courtois, Bishara est, de par sa formation et ses études, d'orientation plutôt anglo-saxonne. En 1981, il est nommé premier Secrétaire général du Conseil des coopérations des États arabes du Golfe. Yaccoub Bishara travaille alors aux côtés d'Ibrahim Hamoud Sohbi, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques du CCEAG.

- *Hamoud Sobhi* <sup>20</sup>:

Hamoud Sobhi est né à Oman vers 1940. Il entre en fonction en 1971 au ministère de l'information puis de l'éducation avant de s'orienter vers la diplomatie. Diplomate, il sert alors successivement l'ambassade d'Oman à Djeddah de 1972 à 1974, puis, en qualité de premier secrétaire à Londres de 1975 à 1976. En 1977 il intègre le ministère de l'information durant une courte période car il est nommé en 1978 ambassadeur du sultanat à Pékin. En 1981, il devient le Secrétaire général adjoint pour les affaires politiques du CCEAG. Il est vu, par les diplomates français sur place, comme étant un homme posé et efficace, ne parlant cependant pas anglais. Pour l'économie, le Secrétaire général adjoint chargé des affaires économique est Al Kuwaiz. Lui, est saoudien.

---

<sup>19</sup> PECK Malcolm C. , *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, second edition, The Scarecrow Press 2008

<sup>20</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Mascate 061, 2 février 1983, carton 178

- *Al Kuwaiz*<sup>21</sup> :

Il est diplômé en économie des universités américaines. Il fut un important conseiller du ministre saoudien des Finances. Il est nommé en 1981, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques du CCEAG. Il a par ailleurs séjourné plusieurs fois en France dans le cadre des négociations internationales du FMI.

Ce seront eux les principaux acteurs avec qui la France va devoir établir des relations de premier rang en plus des chefs d'État concernés, des ministres des Affaires étrangères et des affaires économiques. En effet, le CCEAG est organisé de manière à ce que les chefs d'État et ministres puissent se rencontrer, discuter, dialoguer, négocier et établir des politiques communes, que ce soit en matière politique, économique, militaire ou pétrolière<sup>22</sup>.

Le CCEAG comprend différentes instances<sup>23</sup> :

- *Le Conseil suprême* :

Le Conseil suprême est l'autorité la plus haute du Conseil. Elle est donc composée de chefs des États membres. Sa présidence est attribuée selon l'ordre alphabétique des États-Membres pendant un an. Le Conseil suprême se tient annuellement, mais il peut, à la demande de l'un des États membres, se réunir en session extraordinaire (position qui doit être appuyée par un autre État Membre). Ce Conseil tient ces réunions dans les pays des États membres et ces réunions sont légales lorsque 2/3 des membres sont présents. Ce Conseil détermine la politique générale, examine les rapports, les recommandations, approuve le budget du Secrétaire général. Principe d'unanimité<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 108, 3 février 1983, carton 178

<sup>22</sup> Annexe, figure 2

<sup>23</sup> PECK Malcolm C., *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, second edition, The Scarecrow Press 2008

<sup>24</sup> *L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes* sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi

- *Le Conseil des ministres :*

Le Conseil des ministres est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leur représentant ayant un rang ministériel. La présidence du Conseil des ministres est attribuée tous les 6 mois selon l'ordre alphabétique des États membres. Le Conseil des ministres se réunit tous les 3 mois et il peut, tout comme le Conseil suprême, se réunir lors de sessions extraordinaires si un des États-membres le suggère, appuyé aussi par un autre État membre. Le Conseil des ministres décide alors à chacune de ces réunions du lieu de la prochaine réunion. Réunion légale si, comme le Conseil suprême, 2/3 des États membres sont présents. Le Conseil des ministres prépare les sessions du Conseil suprême, rédige des recommandations et lance les projets conjoints.<sup>25</sup>

- *Le Secrétariat général :*

Le Secrétaire général est nommé par le Conseil suprême et ce, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. (Bishara sera toutefois Secrétaire général de 1981 à 1993). Les Secrétaires généraux adjoints sont eux nommés par le Secrétaire général. Tous les membres du personnel, depuis le Secrétaire général doivent être de nationalité d'un des États membres. Cependant, des exceptions peuvent être apportées à cette règle avec l'accord préalable du Conseil des ministres. Le Secrétaire général est responsable de l'activité du Secrétariat général et du travail accompli dans les différents secteurs. Il représente sous certaines conditions, le Conseil de coopération. Le siège se trouve à Riyad. Le Secrétaire doit faire appliquer les résolutions et les recommandations du Conseil suprême et du Conseil des ministres. Le Secrétariat général dispose alors de plusieurs commissions qui se partagent la gestion de la politique commune :

- Commission de planification sociale et économique,
- Commission de coopération financière et économique. Gère la coopération monétaire, la circulation des personnes et des biens entre les états membres, l'échange commercial ainsi que les transports de communication,

---

<sup>25</sup> Ibid

- Commission de coopération industrielle. Tend à uniformiser la législation et la coordination entre les pays,
- Commission ministérielle permanente pour la coopération pétrolière,
- Commission de règlements des différends : Les membres sont nommés par le Conseil suprême, elle est rattachée au Conseil suprême afin de servir de médiateur en cas de désaccord entre 2 pays membres.<sup>26</sup>

### C. La réaction de la France à la création du CCEAG

- *Satisfaction d'une telle action mais quelques réticences quant à son efficacité*

Le ministère des Affaires étrangères est très vite au courant de la réalisation d'un tel conseil au sein de la péninsule Arabique. Un peu avant l'élaboration officielle du CCEAG, le processus de cette organisation paraît bien engagé mais il est encore trop tôt pour formuler un pronostic valable sur la solidité et l'efficacité du CCEAG. Mais pour le Département Afrique du Nord Moyen-Orient, il ne semble aucun doute que les 6 dirigeants sont déterminés à aller au bout de leur projet. Cependant, le Quai d'Orsay émet quelques réserves à la viabilité d'un tel regroupement, « dire que les États membres soient unanimes dans leur conception du rôle qu'ils assignent à cette communauté miniature paraît une réflexion trop optimiste ».<sup>27</sup>

De plus, la France pense que le CCEAG n'apportera d'éléments nouveaux que si les pays membres arrivent à mettre en œuvre une politique de développement commune, leurs économies n'étant pas fondamentalement complémentaires. Pour la France, la coordination de leurs projets économiques reste donc à « l'état embryonnaire et les pays du Golfe sont encore bien loin de pouvoir réaliser l'ébauche d'un marché commun ».<sup>28</sup>

---

<sup>26</sup> Ibid

<sup>27</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ambassadeur d'Oman (Morizot) à MAE, 12 mars 1981, carton 404

<sup>28</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 70 Mascate, 14 mars 1981 à MAE, carton 404

Dès les premiers sommets du CCEAG, lors des premières réunions, les diplomates sur place informent le Quai d'Orsay des agissements, des déplacements, des volontés des chefs d'État à vouloir se protéger face à la République islamique d'Iran qui ne cesse de menacer les pays du Golfe tant par sa politique que par son idéologie. A la suite de la création de ce nouveau Conseil régional, les diplomates français informent le ministère des Affaires étrangères français qu'une lettre de félicitations destinée à tous les chefs d'État arabes du CCEAG serait appréciée par ses paires. C'est alors que François Mitterrand, nouveau président socialiste de la France fait parvenir une lettre à chacun des États membres dans laquelle il affirme que la « responsabilité de la sécurité du Golfe appartenait à ses seuls riverains ». Il rappelle également l'attachement de la France aux « principes de solidarité, d'interdépendance et de respect des souverainetés nationales »<sup>29</sup>. À travers cette organisation, la France voit la possibilité de continuer toutes formes de business tout en diminuant son domaine d'intervention militaire si l'occasion s'y présentait. La réception de cette marque d'affection ravit les chefs d'État du CCEAG et le Secrétaire général lui-même. En 1981, la France est vue comme une grande nation mondiale, leader européen qui pourrait alors faire pression sur son allié américain concernant le sort des palestiniens. En effet, depuis 1967, la France mène une politique arabe enthousiaste à l'égard d'une reconnaissance du peuple palestinien.

La France continue durant toute l'année 1981 de suivre de très près les différents sommets du CCEAG, s'intéressant à chaque fois à l'ordre du jour, aux thèmes abordés, aux différences entre les pays membres. La France s'appuie aussi sur ces discussions avec ses homologues sur place et les conseillers des pays concernés.

- *Le sentiment d'une prépondérance saoudienne, symbole d'un positionnement régional pro-occidental ?*

Il est intéressant de noter que le ministère des Affaires étrangères français tend à situer de quel bord se constituera le CCEAG concernant sa politique étrangère.

---

<sup>29</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », *Télégramme 21224 ANMO, 5 juin 198, carton 404*

Juste avant la création du CCEAG, les questionnements des diplomates français sont encore assez nombreux : la question de savoir si la sécurité allait englober ou non les problèmes de défense du Golfe, sur la possibilité de l'Irak à entrer dans le conseil, sur les conditions dans lesquelles les projets d'accords de défense allaient se concilier avec les engagements déjà pris avec les Américains et les Britanniques<sup>30</sup>. Le CCEAG a en effet pour doctrine que la sécurité du Golfe relève de la seule responsabilité des États arabes riverains. Elle marque un profond intérêt à ne voir aucune des grandes puissances s'établir sur son territoire. Le CCEAG n'accepte donc aucune base américaine sur son sol pour ne pas marquer son attachement au camp occidental. Cependant la France voit dans le CCEAG « le moyen pour l'Arabie saoudite d'imposer son hégémonie dans la région et un retour à une prépondérance saoudienne<sup>31</sup> suite à l'effacement des deux autres grandes puissances de la région que sont l'Irak et l'Iran »<sup>32</sup>, alors en pleine guerre. Ce retour sur le devant de la scène de l'Arabie saoudite <sup>33</sup> peut faire craindre à l'URSS un basculement de la région vers le camp occidental via le poids politique important de l'Arabie saoudite. La France prête ainsi attention à la réaction soviétique face à la création de la nouvelle organisation régionale. Elle se rend compte que la presse soviétique porte en effet un regard critique sur la conférence. Moscou « craint une instabilité de la région du Golfe via une dépendance plus forte des pays du Golfe vis-à-vis des USA sur les questions militaires »<sup>34</sup>. Ainsi les ambassadeurs sur place se posent encore la question du comportement que le conseil adoptera entre Washington et Moscou même si l'influence prédominante des Saoudiens laisse entendre une orientation pro occidentale. Mais déjà, la Pravda, journal soviétique, dénonce l'engagement de l'alliance de Riyad aux côtés des USA. Cependant, l'URSS a peut-être agit trop vite pour les diplomates français. En effet, pour la Direction Afrique du Nord – Moyen-Orient du Quai d'Orsay, « les américains n'ont en aucun cas été les instigateurs ni

---

<sup>30</sup> Ibid

<sup>31</sup>BLACHEZ Olivia, « Conseil de coopération du Golfe », *Les clés du Moyen-Orient*, 2011

<sup>32</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Abu Dhabi 068, 9 février 1981 vers MAE, carton 404

<sup>33</sup>DA LAGE Olivier, « L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux », *Outre-Terre* 1/2006 (no 14), pp. 295-305.

<sup>34</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Moscou 183, retranscription éditorialiste de la Pravda, 10 février 1981

les animateurs du nouveau conseil. Certes ils ont appuyé ce projet, mais en aucun cas ils y ont influencé les discussions et l'organisation »<sup>35</sup>.

- *La question militaire, facteur de divergence au sein du CCEAG ?*

Ce qui intéresse surtout la France dans ce nouveau conseil est avant tout la question militaire. <sup>36</sup> Or, La présentation faite du CCEAG aux diplomates français tend à privilégier l'aspect économique et social, en insistant sur les similitudes que présente le projet avec le projet européen. Ainsi, le « Conseil pour la coopération entre les états du Golfe arabe serait l'instrument d'un effort d'unification des économies sur le modèle de la CEE »<sup>37</sup>.

Mais la question de défense est le sujet principal de préoccupations des autorités françaises au ministère des Affaires étrangères. Paradoxalement, La France voit dans la charte qui leur est présentée (avant la création officielle du CCEAG) le fait que ni la question de la défense ni la question de la sécurité ne sont mentionnées. Il faut alors éclaircir ce point. L'ambassadeur de France à Oman rencontre ainsi le ministre des Affaires étrangères omanais afin de mieux cerner la politique de défense du CCEAG. A la question « est ce que les questions de sécurité et de défense seront des compétences du conseil ? » puisque ces problèmes ne sont pas spécifiquement mentionnés dans la charte du CCEAG, la réponse du ministre des Affaires étrangères omanais est claire : « La coopération recouvre tous les domaines et par conséquent sécurité et défense aussi ». Il est question d'une standardisation des armements. Les conseillers diplomatiques tiennent alors compte du fait que la France a toujours affirmé que la sécurité du Golfe était sous la seule responsabilité des états riverains, ce qui devrait faire en sorte que « la France soit bien placée auprès de ce conseil<sup>38</sup> si des négociations étaient amenées à s'établir ». De plus, même si le communiqué commun publié à l'issue du sommet d'Abu Dhabi privilégie les objectifs économiques et sociaux du CCEAG, les déclarations de Cheikh Zayed al Nahyane, président des EAU et président en exercice du CCEAG,

---

<sup>35</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 17 février 1981, carton 404

<sup>36</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Mascate 07, 10 janvier 1981,

<sup>37</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Propos recueillis auprès des responsables du ministère des Affaires étrangères d'Abu Dhabi, 10 février 1981, carton 404

<sup>38</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 17 février 1981, carton 404

marquent clairement la prise en compte des questions sécuritaires au sein de l'organisation<sup>39</sup>. Or, pour le MAE, c'est précisément sur ce domaine que se situent les plus grandes divergences en particulier en ce qui concerne une politique de défense commune.

- Le Koweït maintient son opposition que partagent les EAU et dans une moindre mesure l'Arabie saoudite, sur la politique Oman à l'égard des USA,
- Le non alignement prôné par les Koweïtiens (qui a conduit leur ministre des Affaires étrangères à Moscou) n'est pas compatible avec le choix américain des saoudiens,
- Les Émirats ne peuvent accepter qu'à court terme, la prédominance de l'Arabie saoudite dans le Conseil,
- Une fois l'Irak libéré de son conflit avec l'Iran, ce dernier demandera sûrement son admission au sein du CCEAG qui s'est lui-même défini comme l'organisation des peuples Arabes du Golfe.

De plus, la Direction Afrique du Nord – Moyen-Orient tend à remettre en question la neutralité du CCEAG sur le long terme. Elle remet en doute la voie étroite du neutralisme voulu par le CCEAG, ce dernier refusant toute présence militaire extérieure dans le Golfe alors même que certains pays ont à plusieurs reprises fait valoir leur préférence à un camp plutôt qu'à l'autre. Bahreïn et Oman accordent de nombreuses facilités aux USA. Un accord militaire est d'ailleurs signé en juin 1980 entre Mascate et Washington. Koweït quant à lui est le seul pays du CCEAG à entretenir des relations diplomatiques avec Moscou. Koweït va jusqu'à opérer une tentative visant à persuader Moscou de retirer ses troupes d'Aden afin d'amener Mascate à remettre en cause son alliance militaire avec Washington (sans résultat). Ainsi, concernant le domaine de la défense, le MAE est assez hostile quant à l'efficacité du CCEAG.

---

<sup>39</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau collectif n°2/ANMO/3, 15 juin 1981, carton 404

- *Divergences sécuritaires auxquelles s'ajoute des menaces internes et externes*

Comme nous avons pu le voir précédemment, la région du Moyen-Orient en 1981 est en pleine ébullition. En plus de la Révolution islamique de 1979, de la guerre israélo-arabe, de la guerre du Liban, il faut ajouter en 1980 l'éclosion de la guerre entre deux puissances majeures de la région, l'Iran et l'Irak. Les pays du CCEAG prennent alors position en faveur de l'Irak, l'Iran représentant une réelle menace pour les monarchies du Golfe. Face à cette situation de crise générale, la France se rend compte des nombreuses difficultés auxquelles le CCEAG va devoir faire face. Ces conflits régionaux s'additionnent à d'autres menaces internes<sup>40 41</sup>:

- Sous peuplement des États du CCEAG et donc recours à l'immigration massive, <sup>42</sup>
- Importance de la communauté palestinienne suivant les états (26% Koweït, 13% Qatar, 5% EAU),
- Clivages sociaux religieux dus à la présence chiite (53% Bahreïn, 30% Koweït) et qui constituent un sous prolétariat,
- Laisser faire économique qui a contribué à la création d'un capitalisme sauvage générateur de crises,
- Diminution de la production pétrolière due à la dépression mondiale,
- Faiblesse structurelle des émirats, avec des rivalités intra dynastiques qui se révèlent dans le partage des attributions officielles et les successions.

Ainsi, la France se rend compte que les régimes monarchiques traversent une période de doute et d'incertitude, d'où la création d'un tel conseil. Or, pour le directeur du Département Afrique du Nord – Moyen-Orient du Quai d'Orsay, si les monarques du Golfe souhaitent le succès du CCEAG, il faudra trouver des solutions solides à ces différentes sources d'inquiétude. L'ambassadeur français à Bahreïn reconnaît un autre facteur interne susceptible d'entraver le bon fonctionnement du Conseil : « il s'agit de la

---

<sup>40</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau collectif N°60 ANMO 3, 24 novembre 1982, carton 404

<sup>41</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 27 mai 1983, carton 178

<sup>42</sup> Voir à ce sujet l'article de Serge de Klebnikoff, « Les travailleurs immigrés de la péninsule », in Pierre Bonenfant (dir.), *La péninsule Arabique d'aujourd'hui*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1982, p. 158-159

mésentente entre le Qatar et Bahreïn concernant les îles Hawar situées entre les deux pays. Les deux pays revendiquent ces îles et sont sujets de tension entre les deux émirats<sup>43</sup> ».

Ainsi, la France se réjouit de l'avènement d'un tel conseil dans la région. La lettre de François Mitterrand félicitant les chefs d'État arabes de la région marque le souhait français de collaborer avec cette nouvelle institution et d'établir des contacts. En revanche, elle prend conscience des difficultés que va devoir surmonter le CCEAG si les États membres veulent garantir son bon fonctionnement. La France, avant et peu après la création du CCEAG avait tendance à croire (via les ambassadeurs, et les diplomates du Quai d'Orsay), face à toutes ces difficultés, que cette organisation ne pouvait avoir qu'une existence éphémère, tout autant que les autres tentatives d'union entre les pays arabes. De plus, la politique du CCEAG souhaitant éviter tout sujet de mésentente et tout malentendu, pouvait tant bien que mal fragiliser sur le long terme l'organisation. Le CCEAG risque alors de se cantonner dans une politique délibérée du plus petit dénominateur commun qui pourrait alors affaiblir le poids politique de cette instance régionale<sup>44</sup>.

Mais dès les premiers mois, le MAE réalise que l'efficacité de ce nouveau conseil s'avère non discutable.

---

<sup>43</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de l'Ambassadeur de France à Bahreïn, le 30 mai 1981, au MAE, carton 404.

<sup>44</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de Thierry Terrier, chargé d'affaires de France à l'ambassade du Qatar, à Claude Cheysson, Ministre des Relations extérieures Afrique du Nord Moyen-Orient, 28 octobre 1981

## **II. Un conseil dynamique avec lequel la France doit établir des relations 1981-1983**

### **A. Les succès du CCEAG...**

L'État français se rend rapidement compte que les efforts économiques portés par les pays membres parviennent à un franc succès.

Dès le 1<sup>er</sup> sommet, les chefs d'État affirment leurs différents objectifs qui se situent dans le droit de leurs engagements fondamentaux et ce dans les cadres arabes, islamiques et non alignés. Les États arabes affirment alors leur volonté de créer un marché commun en réduisant notamment les droits de douane. C'est dans cette perspective que sont créées 5 commissions : la planification économique et sociale ; la coopération financière ; économique et commerciale ; la coopération industrielle ; la coopération du pétrole ; la coopération des services sociaux et de santé.

Le CCEAG affirme également sa volonté de créer à terme une monnaie commune, d'accroître les échanges réciproques de renseignements et d'accélérer la formation de cadres de police à l'étranger.

Lors d'une réunion du CCEAG entre les ministres des Finances le 9 juin 1981, un texte de 25 articles souligne un accord entre les pays qui doit inclure entre autres l'égalité de traitement des ressortissants des États membres, la libre circulation des capitaux, la création d'une unité monétaire commune (le « dinar du Golfe »), qui constituerait alors la nouvelle unité de compte à partir de laquelle seraient fixées les diverses parités entre les monnaies locales qui évolueraient ainsi dans des limites déterminées à l'exemple du serpent européen. Il est aussi prévu « une harmonisation des politiques pétrolières, industrielles et agricoles ». L'objectif est clair : réaliser les complémentarités nécessaires en évitant les doubles emplois et notamment l'établissement d'entreprises concurrentes dans les régions voisines.

C'est lors du deuxième sommet du CCEAG entre les chefs d'État membres le 10 novembre 1981 à Riyad que le CCEAG perçoit ses premiers succès. Au cours de ce sommet, les chefs d'État signent un accord économique unifié.

Cet accord économique stipule entre autres <sup>45</sup> :

- Les pays membres autorisent l'importation des produits agricoles, animaux, industriels et de base, d'origine nationale, et l'exportation de ces produits aux autres pays membres (Art 1),
- Tous les produits agricoles, animaux, industriels et de base, d'origine nationale, seront exempts des droits de douane et des droits ayant un effet similaire (Art 2),
- Chaque pays membre accordera toutes les facilités de passage en transit des marchandises à tout autre pays membre, ainsi que l'exemption de tous droits de douane et impôt de tout genre (Art 5),
- Chaque pays membre du CCEAG garantit aux ressortissants des autres pays membres un traitement égal à celui accordé à ses propres ressortissants, sans différence ni discrimination (Art 8),
- Les pays membres encourageront leurs entreprises du secteur privé à établir des projets communs, afin de lier les intérêts économiques de leurs ressortissants dans différents domaines (Art 9),
- Les pays membres unifieront leur politique pétrolière et adopteront des positions communes vis-à-vis du monde extérieur (Art 11),
- Les pays membres s'efforceront de coordonner leurs politiques financières ; monétaires, et bancaires, d'accroître la coopération entre les agences monétaires, les banques centrales, y compris l'unification des monnaies, afin qu'ils puissent compléter l'intégration économique désirée par eux (Art 22),
- Les dispositions de cet accord remplaceront celles similaires qui sont contenues dans des accords bilatéraux entre les pays membres (Art 28).

Les dirigeants arabes saluent cet accord comme l'amorce de la constitution d'un marché commun du Golfe. Cet accord vise très clairement à instaurer une zone de libre-échange entre les États membres du CCEAG, prenant ainsi exemple sur la Communauté

---

<sup>45</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 2 décembre 1981, carton 404

économique européenne. Grâce à ce nouvel accord décidé lors du sommet des Riyad, il est donc prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1982<sup>46</sup> :

- les taxes douanières afférentes aux productions nationales seront abolies,
- chaque pays membre pourra exercer sur le territoire d'un autre pays membre une activité économique étendue aux domaines industriels, de la construction, de l'agriculture et de la richesse animale,
- médecins, ingénieurs, techniciens pourront exercer leur profession dans l'un ou l'autre des pays du conseil,
- la signature d'un statut de transit permettra le libre passage terrestre à l'intérieur du conseil, des personnes, des marchandises sans autre formalité que la présentation de pièces ordinaires d'identification des véhicules,
- liberté de circulation, de travail et de séjour.

Le grand nombre de sommets par année, les nombreuses rencontres et réunions entre les pays membres du CCEAG, sont ainsi révélateurs du dynamisme du CCEAG. La France, via ses ambassades suit de très toutes les actions entreprises par le CCEAG<sup>47</sup>.

En 1983, se met donc en place, au sein de la péninsule Arabique, un accord économique dont l'objectif à terme, est la constitution d'un espace économique unifié, la date butoir étant fixée à l'année 1990. Cet accord voit l'abolition progressive des barrières douanières entre les pays du CCEAG, l'harmonisation des droits de douane sur les produits importés, la liberté de circulation des citoyens des états membres, la coordination des politiques commerciales, économiques, industrielles, monétaires, financières, des transports et communications. La Direction Afrique du Nord – Moyen-Orient réalise en effet que les droits de douane ont été réajustés entre 4 à 20% sur les principaux produits importés. Ceux qui ont été perçus sur les produits importés des autres états membres ou en transit vers un État membre ont été largement supprimés<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Ambassade de France Bahreïn, 27 juin 1982, à MAE, carton 404

<sup>47</sup> Annexe Figure 1

<sup>48</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 14 mars 1984, carton 178

Mais il ne faut pas pour autant négliger les différences (économiques et de défense) entre les États du CCEAG dont les diplomates français sont conscients. Un des facteurs de difficultés dans la mise en place d'une telle coopération est la lenteur à laquelle a été appliqué le premier accord économique qui devait entrer en vigueur en 1982 et qui n'entrera en vigueur qu'en mars 1983. De plus, les décisions qui ont été prises par le CCEAG sont limitées et ce pour notamment deux raisons principales. Les pays du CCEAG souhaitent, entre autres, maintenir certains droits de douane et notamment sur les produits importés des États membres comme le ciment ou encore les plastiques. Par ailleurs, les échanges commerciaux des pays du Golfe entre eux constituent une part tout à fait minime de l'ensemble de leurs échanges. Dans un tel cas, l'union douanière n'a qu'une portée réduite. Il ne faut pas non plus croire que la mise en circulation des biens et des personnes qui a donc été adoptée soit si facile à mettre en œuvre. Cela nécessite que soient prises en compte de nombreuses décisions internes en matière par exemple de visas, de permis de travail, et de séjour, de reconnaissance de diplôme, de régime du droit de propriété, et tout cela prend du temps. De plus, plusieurs projets restent à mettre en œuvre et notamment l'unification des prix intérieurs de certains produits essentiels tels que l'eau, l'électricité ou les produits pétroliers, la création d'une agence du Golfe de contrôle de qualité des produits importés, et l'instauration d'une fédération des chambres de commerce.

La Direction Afrique du Nord Moyen-Orient n'est donc pas dupe des problèmes subsistants au sein du CCEAG au niveau économique, notamment en ce qui concerne le manque de complémentarité des économies (essentiellement basées sur le pétrole et la finance) mais également sur le problème majeur de la large dépendance de ces économies vis-à-vis des pays industrialisés.

Mais le certain succès économique du CCEAG n'est pas le seul succès à noter. S'en suit alors des établissements de coopérations plus ou moins importantes dans divers domaines<sup>49</sup>:

---

<sup>49</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », note ANMO, 14 mars 1984, carton 178

- *Domaine pétrolier* : promotion de projets d'un gazoduc reliant les pays membres, construction d'une usine destinée à la transformation du brut lourd en léger et celle d'une raffinerie dans le sultanat d'Oman.
- *Domaine éducation* : les ministres de l'Éducation réunis à Mascate en mars 1983 ont décidé de ne plus reconnaître la validité des diplômes de certaines universités américaines. Le but étant de mettre un frein à l'inflation des certificats fantaisistes venus d'outre atlantique, et dont l'obtention doit beaucoup plus aux bailleurs de fond du collège qu'aux mérites de leurs détenteurs. Les pays du Golfe ont entre autres prévu de se doter d'une université de 5 000 étudiants.
- *Domaine santé* : janvier 1984, construction d'une usine de fabrication de seringues qui sera implantée à Oman, mais aussi une intensification de la lutte contre la malaria, des achats groupés de médicaments.

Si le CCEAG réalise de nombreuses avancées dans ces différents domaines, il en est autrement concernant le domaine militaire, domaine dont se montrent particulièrement plus sensibles les autorités françaises.

## **B. ... malgré une instabilité régionale**

Comme nous l'avons vu précédemment, la région en ce début de décennie 1980 traverse une période d'instabilité menaçant les monarchies du Golfe. Instabilités qui ont été la source même de la création du conseil entre mêmes régimes de la monarchie. Ainsi, face au conflit Iran-Irak, mais aussi face à la guerre du Liban, aux tensions toujours palpables entre Israël et les pays arabes, à la révolution islamique d'Iran de 1979 et à l'invasion de l'URSS en Afghanistan, la question de défense militaire s'avère être un élément majeur lors des différents sommets du CCEAG. La France se demande alors de quel côté peut pencher la balance affective du CCEAG. Côté occidental ? Cela paraît plausible avec un Secrétaire général éduqué à « l'occidental » ce qui inquiète d'ailleurs les soviétiques. Cependant, il existe des différends, notamment avec le Koweït qui noue des contacts avec l'URSS. Ces divergences au sein du CCEAG permettent aux fonctionnaires du Quai

d'Orsay de réaliser à quel point une alliance militaire du CCEAG sera difficile à mettre en place.

La France est alors soucieuse de voir un rapprochement CCEAG-URSS en raison du principe du CCEAG d'établir une politique de non alignement et de s'affranchir de toute puissance étrangère dans la région. Se rapprocher de l'URSS permettrait d'équilibrer cette politique de non alignée. Cependant, Bishara dément en octobre 1981 les bruits selon lesquels la question de l'établissement de rapports diplomatiques entre le CCEAG et l'URSS serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion évoquant ainsi qu'une telle décision relèverait de la souveraineté de chacune des nations. Pour Ibrahim Sobhi, secrétaire adjoint du CCEAG dans les affaires politiques, le CCEAG n'a pas pour objectif de constituer une alliance militaire du type OTAN ou du Pacte de Varsovie (les forces ne sont pas aussi importantes et la seule ambition qui réside au sein du CCEAG est celle de sauvegarder la souveraineté ainsi que les richesses).

Au sujet de la constitution d'une force de sécurité pour le Golfe, il s'agit, d'assurer la sécurité extérieure. Il faut donc que le CCEAG se dote d'une force préventive. Cette force n'aurait donc pas pour but de frapper mais de se protéger. Pour Sobhi, les pays du Golfe souhaitent simplement vivre en paix, mais en aucune façon un pays tiers ne doit s'établir de manière permanente. Pour lui, « la région, de par sa position stratégique et les richesses énormes qu'elle possède, attire des pays s'imaginant pouvoir lui imposer leurs conseils, avec des manières de procéder dignes des années 1940. Les hauts fonctionnaires du CCEAG ont pourtant définitivement rompu avec cette époque<sup>50</sup> ».

Un dénominateur commun s'établit donc à l'intérieur du CCEAG : celui d'apaiser les tensions régionales et d'aboutir à une situation de paix. Les pays du Conseil veulent sauvegarder la paix en s'appuyant alors sur leurs propres forces et sans aucune intervention des grandes puissances. Cette donnée implique, pour sa réalisation, la coordination et la coopération au sein du CCEAG<sup>51</sup>. C'est dans cette optique que le roi

---

<sup>50</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Extrait d'une interview à Akhbar Al Khaleej de Ibrahim Sobhi, Secrétaire général adjoint du CCEAG pour les affaires politiques, ANMO, 27 décembre 1981, carton 404

<sup>51</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Dépêche d'actualité de l'ambassade de France en Oman, vers la direction ANMO, 31 octobre 1981, carton 404

Fahd d'Arabie saoudite propose un plan de paix régional. Plan de paix que le conseil des ministres du CCEAG a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain sommet de la ligue arabe<sup>52</sup>.

- Plan de paix de Fahd :
  - Démantèlement de toutes les colonies de peuplement établies par Israël dans les territoires arabes occupés depuis 1967,
  - Retrait d'Israël de la totalité des territoires arabes occupés en 1967, y compris la ville arabe de Jérusalem,
  - Garantie de la liberté d'accomplir les rites de toutes les religions dans les lieux saints,
  - Reconnaissance du droit du peuple palestinien au retour et dédommagement de tout Palestinien ne désirant pas y retourner,
  - Mise de la Cisjordanie sous la tutelle des Nations unies pour une période transitoire ne dépassant pas quelques mois,
  - Création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale,
  - Reconnaissance du droit de tous les États de la région à vivre en paix.

Selon l'émir Fahd, ces sept principes inspirés des résolutions adoptées et sans cesse réaffirmés par l'assemblée générale des Nations Unies, « pourraient être regroupés en une seule résolution, qui, adoptée par le Conseil de sécurité, servirait de cadre pour le règlement juste et global de la crise du Moyen-Orient »<sup>53</sup>. Cependant, si ce plan de paix est salué par les autorités françaises, elle ne fait pas l'unanimité au sein du CCEAG. Pour les koweïtiens les principes de « ce plan de paix risquent plus de diviser que d'unir<sup>54</sup> ». S'agissant de la position à adopter vis-à-vis de l'Iran, la retenue est de marbre. Même si les monarques s'inquiètent d'un enlisement du conflit, la stratégie qui vaut est celle de ne pas alimenter le conflit.

---

<sup>52</sup> Ibid

<sup>53</sup> Ibid

<sup>54</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Source : Note ANMO, le 2 décembre 1981, « la situation dans le Golfe », Deuxième sommet le 10 novembre à Riyad, carton 404

Concernant la coopération militaire, la constitution d'un comité des chefs d'État-Major n'est qu'assez vaguement évoquée lors du deuxième sommet du CCEAG à Riyad le 10 novembre 1981, mais l'objectif à terme, de créer une force des pays de CCEAG qui garantirait la stabilité du Golfe, et d'établir une politique commune de défense, est maintenu<sup>55</sup>. Les premiers sommets du CCEAG sont alors fortement marqués par la question liée à la défense. Lors du 3<sup>ème</sup> sommet du CCEAG à Manama en novembre 1982, la question militaire est l'objet principal de la rencontre. Or, les autorités françaises réalisent que cette rencontre « n'a pas donné lieu à des avancées majeures »<sup>56</sup>. La Direction ANMO réalise très rapidement que les divergences importantes subsistent au sein du CCEAG quant à la définition d'une politique commune de sécurité. Les États se sont en effet limités à préconiser le renforcement des forces des États membres à une meilleure coordination dans un futur non précisé. Pour la France, la question militaire pose donc un problème majeur au sein du CCEAG, celui d'établir une politique de défense commune. De plus, le CCEAG n'arrive pas à trouver une solution viable au conflit Iran Irak. Il va même jusqu'à se tourner vers le Pakistan en 1983 afin que ce dernier puisse amener Téhéran à négocier avec Bagdad. L'adoption du CCEAG de la résolution 540 de l'ONU en octobre 1983, qui appelle à un cessez le feu entre Bagdad et Téhéran dans la région maritime du Golfe ne débouchera sur aucun résultat concret<sup>57</sup>.

### **C. La France face à cette réalité**

Si la France émet plusieurs doutes quant à la viabilité du CCEAG compte tenu des nombreuses différences que nous avons pu constater et développer précédemment, face à des avancées considérables sur le plan économique notamment, les autorités françaises réalisent que le CCEAG est désormais, dès 1982 seulement 9 mois après sa création, devenu une réalité régionale comme en témoigne la succession de conférences ministérielles des 6 pays. Le CCEAG s'affirme comme un nouveau conseil avec lequel la France va devoir discuter, aborder, négocier, et ce malgré les limites que nous avons pu développer et constater précédemment.

---

<sup>55</sup> Ibid

<sup>56</sup> AMAE « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », « troisième sommet du CCEAG », note de l'ambassade de Bahreïn à MAE, 21/11/1982, carton 404.

<sup>57</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 14 mars 1984, carton 178

Les ambassadeurs suivent de très près les différents sommets du CCEAG, s'intéressant à chaque fois à l'ordre du jour, aux discussions et aux différents thèmes abordés, aux principales différences entre les États membres. La France s'appuie aussi sur les discussions avec ses homologues et les conseillers des pays concernés. A chaque sommet, les ambassadeurs des pays du Golfe envoient une note sur les tenants et les aboutissants des différents sommets. Des rapports sont envoyés au MAE suite aux premiers sommets des chefs d'État du CCEAG, celui d'Abou Dhabi en 1981, celui de Riyad qui se tient le 10 novembre, et celui de Manama qui se tient du 9 au 11 novembre 1982.

C'est à travers ce suivi diplomatique important et minutieux que la France prend progressivement conscience du bon départ du CCEAG. Les ambassadeurs français réalisent que, mois après mois, réunion après réunion, « le CCEAG parvient à s'affirmer dans divers domaines et étend considérablement le champ d'application de ses activités (...) Le CCEAG a en effet déployé ses activités dans toutes les directions possibles (pétrolière, éducation, économie, militaire, défense). »<sup>58</sup>

Cependant, pour la France en 1982, le CCEAG reste séparé en 2 écoles de pensée. L'une animée par le Secrétaire général lui-même, et dont les partisans ne sont pas nombreux pour poursuivre à ce rythme et défricher le terrain sans laisser de répit aux monarches et à leurs administrations. L'autre, plus nombreuse, souhaitant une période de réflexion. Pour eux, le moteur du CCEAG s'essouffle, le personnel est trop peu nombreux et trop peu qualifié pour assurer le suivi de toutes les affaires engagées. Plusieurs membres de l'État-Major de Bishara sont épuisés par les voyages, les travaux de comité, la rédaction des notes et ne parviennent même plus à prendre connaissance des travaux dans les domaines qui sont les leurs. Ils préféreraient donc un approfondissement de certaines questions afin de les mener à bien et ce jusqu'à leur aboutissement. Au risque d'alourdir la machine administrative, ils demandent le recrutement de nombreux personnels et notamment l'envoi par tous les pays de quelques-uns de leurs fonctionnaires. C'est ce sentiment qui domine auprès des ambassadeurs français et des hauts fonctionnaires du

---

<sup>58</sup> Ibid

Quai d'Orsay en charge des affaires de l'Afrique du Nord Moyen-Orient dont le directeur est Marc Bonnefous, ancien ambassadeur d'Israël.

Mais même si la France dès 1982/1983 reconnaît alors volontairement que la création de ce nouveau conseil est désormais « une réalité régionale, les résultats étant très largement au dessus de ce qu'ils escomptaient<sup>59</sup> », ils maintiennent un sentiment mitigé sur le CCEAG et ce jusqu'en 1983. Les succès sont alors certes à souligner et ont été sous estimés par les diplomates français mais ils restent à nuancer :

- Problème de sécurité intérieure : refus d'Oman et de Koweït d'un accord destiné à remplacer les accords bilatéraux signés par l'Arabie saoudite avec tous ses partenaires,
- Différends sur la défense commune : Oman ouvertement pro USA, politique rejetée par EAU et Koweït,
- Absence de tout progrès vers une solution Iran Irak.

D'ailleurs en 1983, l'ambassadeur d'Arabie saoudite fait part des manques de discernement des diplomates au départ du CCEAG. « Jamais avant le 26 mai 1981 il n'avait été question de dépasser ces limites autant parce qu'on ne le jugeait pas possible que pour ne pas effaroucher les dirigeants de ces pays tous très profondément attachés à leur indépendance nationale. Depuis, on le sait, le CCEAG a déployé ses activités dans toutes les directions possibles »<sup>60</sup>.

La France est d'ailleurs prise par surprise en 1982 lorsque les diplomates du Quai d'Orsay réalisent que les préparatifs d'un pacte de défense entre les États membres sont plus avancés que prévu.<sup>61</sup> En effet, les diplomates français prennent connaissance, venant d'une source britannique restée confidentielle, que les pays membres du CCEAG s'inspirent du système en vigueur à l'OTAN et ont d'ores et déjà affecté un certain nombre d'unités à la défense commune de la région. Les omanais ont pu mettre à profit

---

<sup>59</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Lettre de Pierre Rocalve, ambassadeur de France en AS 28 avril 1983 destiné MAE, carton 404

<sup>60</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 27 mai 1983, carton 178

<sup>61</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Mascate 112, 1<sup>er</sup> avril 1982 à MAE, carton 404

la visite du sultan à Londres pour demander si les officiers britanniques pouvaient être autorisés à servir dans l'unité omanaise affectée à la défense du Golfe avec le risque d'être un jour engagés hors du territoire national. La question fut d'abord posée à Margaret Thatcher et aurait été transmise pour avis à J. Nott (secrétaire d'État à la défense britannique) qui aurait ainsi laissé espérer une réponse favorable. La France prend alors cette information de façon très sérieuse et ne peut qu'observer le fait que les préparatifs d'un pacte de défense entre les pays membres du CCEAG étaient bien plus avancés qu'elle ne l'estimait. Par cette information la France craint le retour en force de la Grande-Bretagne à l'est de Suez qui pourrait furtivement s'étendre à l'ensemble de la région.

La France se rend également compte du poids de plus en plus important de l'Arabie saoudite au sein du CCEAG<sup>62</sup>, ce dernier souhaite accentuer son emprise sur ses pays voisins du Golfe notamment dans le domaine pétrolier. Riyad souhaite orienter et définir la politique pétrolière collective étant le plus gros producteur de la région. Ainsi, il est important pour les hauts fonctionnaires français de s'adresser en priorité à l'Arabie saoudite considérant le fait que ce dernier est à la manœuvre de toutes les actions du CCEAG. Il sera ainsi primordial, en vue des négociations futures, d'observer avant toute chose, la position de l'Arabie saoudite. Ce qui vaut pour l'Arabie saoudite vaut en général pour tout le Conseil de coopération. Quand il y a convergence avec Riyad, les autres monarchies de la péninsule acquiescent. Sous-entendu que la France doit lier un partenariat étroit avec l'Arabie saoudite en particulier, si elle veut jouer un rôle majeur dans la région. « Ses alliés du Golfe ne peuvent ni peser suffisamment au sein du Conseil ni influencer sérieusement la capacité d'initiative et la liberté d'action des autorités saoudiennes, et ce pour différentes raisons comme une faiblesse démographique ou encore les divisions internes<sup>63</sup> ».

C'est en percevant cette nouvelle réalité régionale que les autorités françaises décident d'agir afin d'établir un contact privilégié avec le CCEAG. En effet, cette nouvelle réalité

---

<sup>62</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO à MAE, 30 janvier 1984, carton 178

<sup>63</sup> Archives Nationales Pierrefitte, « Conseil de coopération des États arabes du Golfe persique (CCEAG). - Présentation, suivi de ses activités et relations avec la France : correspondance, notes internes et externes. 1981-1991 1980 - 1989 » Fiche CCG, 22 décembre 1983, Dossier 3 Conseil de coopération des États arabes du Golfe

est une réalité à encourager<sup>64</sup>. Les autorités françaises souhaitent donc encourager les démarches diplomatiques des États du Golfe dans le processus de paix régional. Mais pour accréditer le rôle du CCEAG, les pays membres se doivent de se doter d'une puissance militaire. La France peut ainsi aider à la création d'un tel projet, au combien important à cette période, cela permettrait à la France d'éviter d'intervenir et de s'engager directement dans la zone en cas de conflit<sup>65</sup>.

---

<sup>64</sup> Ibid

<sup>65</sup> Ibid

## **Partie 2 : Les coopérations entre la France et le CCEAG, 1983-1989**

### **I. Une volonté de s’implanter plus profondément dans la région**

#### **A. La diplomatie française mise à l’honneur**

- *Les interrogations suscitées par l’arrivée d’un gouvernement français socialiste*

François Mitterrand, tout juste élu Président de la République française accueille favorablement la création du CCEAG. Dans sa lettre envoyée aux chefs d’États arabes, le nouveau Président socialiste français rappelle «l’attachement de la France aux principes de solidarité, d’interdépendance et de respect des souverainetés nationales »<sup>66</sup>, comme nous avons pu le voir précédemment. Il se réjouit également du souhait de l’ensemble de la région de « s’affranchir de toutes puissances étrangères dans le but d’apaiser les différentes tensions régionales »<sup>67</sup>. F. Mitterrand fait directement référence à la guerre Iran-Irak qui est le conflit qui cristallise les relations internationales dans la région. Le Président français voit par ailleurs la possibilité pour le CCEAG de jouer un rôle dans la quête d’une résolution du conflit israélo-arabe, en continuant à maintenir la reconnaissance de l’État palestinien.

Sur la question de la guerre Iran-Irak, la France voit dans le CCEAG, la possibilité d’atténuer les tensions entre les belligérants. La position diplomatique française initiale est claire « elle déplore ce conflit bilatéral qui n’aboutit qu’à des pertes humaines considérables et qui constitue un facteur de déstabilisation de la région. La seule solution possible est alors un règlement politique négocié reconnaissant les droits légitimes des deux parties et garantissant leur intégrité et leur souveraineté contre toute forme d’ingérence extérieure »<sup>68</sup>. Mais elle n’hésite pas à apporter un soutien matériel très important à l’Irak. Position appréciée par le CCEAG. La Quai d’Orsay tente de faire en sorte que la révolution islamique soit contenue en Iran et donc empêcher qu’elle ne

---

<sup>66</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme ANMO 21224, 5 juin 1981

<sup>67</sup> Ibid

<sup>68</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », réponse de Claude Cheysson à Jean Yves Le Drian à l’Assemblée Nationale, 3 mai 1982, carton 404

remporte une victoire militaire avec les conséquences politiques que celle-ci comporterait. C'est pourquoi la France a toujours apporté son aide à l'Irak<sup>69</sup>. C'est d'ailleurs le seul État européen à avoir pris fait et cause pour Bagdad, et ce, dès le début des hostilités<sup>70</sup>. Elle ne pouvait pas se prétendre amie des pays arabes sans adopter une telle position sur le conflit.

C'est alors que la majorité de la presse arabe salue avec joie et respect cette prise de position du Président français. Le ton adopté par les analystes arabes concernant la lettre du nouveau Président français est celui du soulagement mêlé d'optimisme. Les journaux et radios en font d'ailleurs une large place au sein de leur rédaction<sup>71</sup>. En effet, les Arabes s'inquiètent au départ de voir un gouvernement socialiste arriver à l'Élysée. F. Mitterrand met donc un terme aux différentes inquiétudes suscitées par son arrivée et confirme le lien particulier qui existe entre la France et les États arabes. Le prince héritier d'Abou Dhabi, Cheikh Khalifa ressent cette même inquiétude, celle de voir au sommet de l'État français un Président socialiste. Il décide alors d'inviter l'ambassadeur de France, Jean Claude Guisset, afin de s'entretenir avec lui de la nouvelle politique étrangère de la France. Cheikh Khalifa, à la connaissance de la lettre de F. Mitterrand est alors rassuré. Les chefs d'État arabes soulignent le passage consacré au rôle que peut être amené à jouer le CCEAG dans la résolution du conflit israélo-palestinien. De plus, la première visite officielle de Mitterrand à l'étranger s'effectuant à Riyad le 26 septembre 1981 ne fait qu'apaiser les différentes craintes des pays du Golfe à l'égard du nouveau gouvernement. Le CCEAG se réjouit ainsi de cette première visite.

- *Une diplomatie appréciée par le CCEAG*

La France ne cesse alors au cours des années 1980 d'honorer sa diplomatie d'équilibre au sein de la région et d'œuvrer pour la stabilité régionale. C'est cette démarche qui l'amène à jouer un rôle majeur dans la résolution 540.

---

<sup>69</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », rendez vous entre Claude Cheysson et Bishara, 4 février 1983, carton 178

<sup>70</sup> RAZOUX Pierre, « Géopolitique de l'Iran et de l'Irak », *Diploweb.com*, 17 novembre 2013

<sup>71</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Ambassade de France au Qatar, 8 juin 1981 « message de Monsieur le Président de la République après le sommet du CCG », carton 404

- *Résolution 540* :
  - Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts de médiation auprès des parties concernées,
  - Condamne toutes les violations du droit humanitaire international,
  - Affirme le droit à la liberté de navigation et à la liberté du commerce dans les eaux internationales,
  - Prie le Secrétaire général de consulter les parties sur les moyens de maintenir et de vérifier la cessation des hostilités,
  - Demande aux 2 parties de s'abstenir de toute action qui risque de mettre en danger la paix et la sécurité,
  - Invite tous les autres États à faire preuve de la plus grande modération, à s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir pour effet d'intensifier et d'étendre encore le conflit.

Lors du 3<sup>ème</sup> anniversaire du CCEAG, François Mitterrand adresse une lettre à l'égard de tous les chefs d'État arabes membres du CCEAG<sup>72</sup>. Il tient ainsi à souligner d'une part que la France a, dès la création du CCEAG, salué cette action, d'autre part « le rôle important qu'a eu la France dans la résolution 540 du Conseil de sécurité de l'ONU afin de limiter les hostilités entre l'Irak et l'Iran »<sup>73</sup>. Le CCEAG est conscient du travail de l'État français en faveur d'un règlement négocié de ce conflit, règlement qui sauvegarderait alors l'honneur des deux États. L'inquiétude qu'elle avait donc pu susciter dans certains États du Golfe avec la livraison de Super Étendard à Bagdad (à l'exception de l'Arabie saoudite qui a toujours encouragé à répondre favorablement aux demandes de matériel militaire de l'Irak) s'est vite dissipée. De plus, la France est seule à soutenir au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, l'action des pays du Golfe à l'égard du conflit Iran-Irak. La diplomatie française dans la région est bien perçue en raison de cette aide apportée à l'Irak, (principal fournisseur d'arme à l'Irak avec l'URSS), de sa contribution au règlement libanais (à travers l'action des contingents français de la FINUL), de ses principes d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Pour les

---

<sup>72</sup> Annexe, figure 6

<sup>73</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Projet de lettre de F. Mitterrand Direction ANMO, 14 juin 1984

chefs d'État du Golfe, un dialogue avec la France, dont les positions sont particulièrement appréciées, constitue un moyen d'éviter un tête-à-tête avec les USA et d'échapper aux accusations de complicité.

Lors de la première visite en France du Secrétaire général du CCEAG, le 4 février 1983, Claude Cheysson rappelle à Bishara « tous les efforts diplomatiques développés par la France<sup>74</sup> afin de parvenir à une stabilité régionale ». La réunion se conclut alors en décidant de maintenir un contact personnel et en effectuant dans les mois qui viennent une visite officielle du Secrétaire général du CCEAG en France. Diplomatiquement, la France en 1983, décide alors de consolider ses relations avec le CCEAG. C'est dans cette optique que Bishara effectuera au cours des années 1980 plusieurs visites en France.

- Février 1983, reçu par Claude Cheysson,
- Visite officielle en France en mars 1984,
- Février et décembre 1985 reçu par Roland Dumas.

En dehors des États arabes du Golfe, la France marque sa présence militaire et diplomatique dans différents endroits, comme au Djibouti, et possède une force navale importante dans l'océan Indien. Le CCEAF adhère et accepte cette présence, y apercevant un élément stabilisateur de la région tout en étant en dehors de la péninsule Arabique.

- *Une normalisation des relations avec l'Iran*

Mais en 1986, la France souhaite renouer un lien avec l'Iran. D'ailleurs, le 1<sup>er</sup> ministre iranien, M. Moayeri, effectue une visite à Paris. Cette normalisation des relations avec l'Iran, la France n'hésite pas à en faire part au CCEAG. Cependant, le ministre des Affaires étrangères français, Jean Bernard Raimond, garanti à Bishara que cette normalisation ne concerne que les questions et les contentieux financiers et économiques qui a résulté du prêt fait en 1975 par l'Iran à la France et des dommages subis par le consortium (groupement d'entreprises) Eurodif et les sociétés françaises. Un accord a d'ailleurs été

---

<sup>74</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 5515 ANMO, 7 février 1983, carton 178

signé entre les 2 pays, qui prévoit le remboursement par la France à l'Iran de la somme de 330 millions de dollars. Accord qui est une étape dans la voie du règlement de ce contentieux complexe. Mais la France assure aux pays du CCEAG que sa position dans la région ne changera pas, qu'elle poursuivra sa politique d'amitié et de coopération avec le CCEAG ou même l'Irak. Le ministre assure que cette politique ne sera en aucune façon affectée par l'entreprise de normalisation qu'elle mène avec l'Iran. Le gouvernement français assure également qu'il n'autorisera aucune vente d'arme en direction de l'Iran<sup>75</sup>. Cette interdiction de vente d'arme à l'égard de l'Iran, contrairement aux USA ou à la Grande-Bretagne, rassure alors les pays du Golfe, qui voit en la France « un pont entre l'Ouest et le monde arabe »<sup>76</sup>. Le CCEAG se réjouit d'ailleurs de cette normalisation entre la France et l'Iran, qu'il considère comme un facteur d'apaisement. Entretenir un tel dialogue permet à l'Iran de ne pas s'isoler et contribue donc à diminuer son intransigeance. Cette confiance que le CCEAG accorde à la France peut être aussi rapprochée à la déception des pays du Golfe à l'encontre des États-Unis depuis l'affaire des livraisons d'armes<sup>77</sup>.

## **B. Mais la prise de conscience d'un retard commercial dans la région**

- *Un retard vis-à-vis des autres pays européens*

Cependant, si la France bénéficie d'une certaine bienveillance du CCEAG à l'égard de sa politique étrangère, cela ne se caractérise pas nécessairement en matière économique même si les échanges entre la France et les États du Moyen-Orient se sont considérablement développés au cours de ses dernières années, et ce dans une zone qui n'appartient pas ni au voisinage ni à la zone d'influence traditionnelle de la France. En 1984, la France exporte surtout des biens d'équipements, mais aussi des biens de consommation. Elle tend alors à se situer au niveau du 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> rang des

---

<sup>75</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Diplomatie, 9 décembre 1986, carton 180

<sup>76</sup> Ibid

<sup>77</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO n°245, 31 décembre 1986, carton 180

fournisseurs du CCEAG derrière le Japon, les USA, la Grande Bretagne, la RFA, l'Italie<sup>78</sup>. Cette situation n'est donc pas pleinement satisfaisante. Il faut améliorer les positions commerciales de l'État français à la hauteur de ses relations politiques. La Direction Afrique du Nord - Moyen-Orient considère que cet échec est dû « soit à la faiblesse structurelle des entreprises, soit à des déficiences de comportement »<sup>79</sup>. Certes, les grands groupes industriels ont permis la réalisation de grands contrats d'équipement comme des centrales électriques, des télécommunications, toutefois, la Direction ANMO ne peut constater amèrement l'insuffisance en nombre et en qualité des entreprises moyennes et petites dans la région. Environ 80% des exportations françaises en 1984 sont le fait d'environ 4 500 sociétés seulement.

La situation des entreprises françaises dans la région n'est pas pleinement satisfaisante non plus. À titre d'exemple, en Arabie saoudite, on compte en 1984 seulement 70 entreprises franco-saoudiennes, dont seulement 18 industriels face à 200 allemandes et 400 américaines. Ce retard commercial, à contrario des partenaires européens, risque alors de peser de plus en plus sur le développement des relations économiques et humaines puisqu'il concerne également les activités de conseil et d'assistance technique et de gestion d'institutions telles que les hôpitaux. De plus, le poids acquis par les partenaires (ou concurrents) européens devient de plus en plus important, et il est donc plus difficile de lutter face à des pays qui bénéficient « d'une forte présence de leurs sociétés de consultance et d'ingénierie, mais aussi sur le grand nombre de leurs experts dans les organismes locaux de décisions »<sup>80</sup>. De plus, les autres pays européens maintiennent des relations souvent plus développées et des contacts plus réguliers notamment la Grande-Bretagne pour qui il ne se passe pas une semaine sans que tel ou tel membre d'une famille royale des États du Golfe ne vienne à Londres à titre privé. Ces visites offrent alors tout naturellement des possibilités d'entretiens « protocolaires » ou de « courtoisies » qui permettent des contacts aussi informels que discrets qui sont autant d'occasions de se présenter en ami constant des Émirats, de leur proposer appui et assistance, et surtout de faire avancer telle ou telle négociation. À cela s'ajoute l'attrait des familles régnantes du Golfe pour la Famille royale britannique.

---

<sup>78</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO à MAE, 17 janvier 1984, carton 180

<sup>79</sup> Ibid

<sup>80</sup> Ibid

- *Changer la mentalité des entreprises françaises*

Mais cet « échec » commercial est aussi le résultat d'une déficience de comportement des entreprises françaises et des mentalités. Les entreprises ont encore en tête l'idée que l'activité exportatrice doit rapporter « vite et gros », et ce dans des pays dont la connaissance industrielle des cadres est assez limitée. Les entreprises françaises ne se donnent pas assez la peine d'étudier et de prospecter méthodiquement le terrain. A toujours vouloir réaliser des « coups », sans chercher une activité suivie, les entreprises finissent par ruiner leur réputation et de facto, celle des sociétés françaises dans leur ensemble.

Les entreprises françaises ont également tendance à mépriser leurs interlocuteurs arabes, laissant ainsi planer le doute d'un sentiment néocolonialiste aux entreprises arabes. La Direction Afrique du Nord Moyen-Orient suggère alors d'adopter une approche plus professionnelle, plus sérieuse et donc pour cela, développer la quantité et la qualité des implantations durables dans ces pays. L'exportation française tend aussi à se limiter à la vente de produits de luxe à forte marge comme la parfumerie, la joaillerie ou encore la haute couture, et abandonne donc dans un même temps le commerce courant des biens de consommation moins prestigieux comme l'agroalimentaire.

Ainsi la présence locale des Français au sein des pays du CCEAG est insuffisante pour différentes raisons alors que les concurrents européens disposent généralement sur place d'équipes solides, actives et permanentes. Les sociétés françaises se contentent trop souvent d'envoyer de France un agent commercial qui visite la clientèle de temps à autre et de manière assez rapide. Les industriels et politiques arabes observent l'insuffisance au niveau des suivis des opérations et du service après-vente de produits français. Le manque d'information est aussi un facteur majeur du retard commercial français dans la région. Une meilleure information permettrait aux entreprises sur place d'éviter des situations embarrassantes et délicates comme celle de Peugeot Citroën qui est représentée en 1984 à Oman par un Britannique et que la vente de voitures françaises n'intéresse peu. Aussi, les services commerciaux des ambassadeurs français quand ils sont sollicités ne sont pas toujours suivis, et l'information en retour est le plus souvent absente. Les cadres d'entreprises ne sont donc pas parvenus à mieux connaître

leurs clients, à mieux les comprendre afin de mieux les séduire. Ils n'ont pas non plus su développer la pratique de la langue anglaise parmi les responsables s'occupant de la région.

Autre facteur d'un retard commercial français, les offres parfois déraisonnables et trop élevées sur des marchés très concurrentiels. C'est la recherche de la facilité qui conduit à cette situation. Les prix français se révèlent donc fréquemment 40 à 60% plus élevés que ceux de la concurrence. Parfois, ces prix trop élevés ont pour objectif de réaliser des « coups ». L'échec est alors assuré comme l'exemple de Thomson proposant à la dernière minute de baisser de 10% le prix de simulateurs de vol Airbus en Arabie saoudite.

Il faut, pour s'implanter plus concrètement dans la région, renforcer la coopération scientifique, technique, industrielle, et établir de liens humains plus nombreux. L'idée selon laquelle les bonnes relations politiques du CCEAG avec la France permettraient de tout faire passer (erreurs, prix trop élevés, marchés qui seraient gagnés d'avance) est non seulement fautive, mais également dangereuse. Trop d'entreprises sont ainsi amenées à demander aux ambassadeurs sur place de rattraper une situation commerciale compromise et donc à fortiori, à user leur crédit.

La phrase du ministre du Commerce extérieur, Jobert en 1984 illustre parfaitement cette situation « sur un marché ouvert et concurrentiel, les opérateurs français doivent être plus présents, plus actifs, mieux adaptés, plus compétitifs »<sup>81</sup>.

On voit le souhait des hommes politiques et des diplomates en poste de voir un investissement plus important de la France envers le CCEAG, mais dans les faits, cela ne se concrétise pas tellement.

« La part relative des exportations françaises des 6 pays du CCEAG est restée stable sur une longue durée sauf en 1984, où, exceptionnellement, la France a réussi la livraison d'Airbus à l'Arabie saoudite et au Koweït, la part des 6 pays du CCEAG des exportations françaises se retrouve en 1986 au même niveau qu'entre 1980 et 1982 »<sup>82</sup>.

---

<sup>81</sup> Ibid

<sup>82</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO 103, 2 décembre 1985, carton 180

Cette démobilisation de la part des exportateurs français et des responsables français du commerce extérieur n'est cependant en aucun cas justifiée. Le potentiel de ces pays, d'une part, et les positions de la France depuis une quinzaine d'années d'autre part, méritent que les efforts de la France soit maintenus sur ces marchés afin de consolider la position française tout en s'adaptant à l'évolution de ces pays, la France ayant du mal à développer son action au-delà des secteurs traditionnels (luxe, Airbus, armement) et restant trop dépendante des grands contrats (Airbus, dessalement d'eau de mer, développement et exploitation des champs pétroliers).

Ainsi, lors d'un colloque tenu en France entre les conseillers du commerce extérieur et les chefs de postes de l'expansion économique des pays arabes du Golfe, à Abou Dhabi le 1<sup>er</sup> et 2 avril 1987, il est pris en compte la volonté de redresser l'image de la France à travers les entreprises <sup>83</sup> :

- Respecter les engagements,
- Organiser le service après vente,
- Tenir compte de la qualité des interlocuteurs.

Mais aussi avec des aspects médiatiques :

- Développer les articles rédactionnels,
- Organiser des campagnes publicitaires par branche d'activités,
- Multiplier les échanges, la réciprocité des visites,
- Améliorer la qualité de l'enseignement du français dans le golfe.

Nous pouvons relever la présence de Degrelle Henri, chef du bureau Proche et Moyen-Orient à la Direction des relations économiques extérieures, des conseillers commerciaux auprès de l'ambassade de France, mais aussi des conseillers commerciaux extérieurs.

---

<sup>83</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Colloque de concertation entre les conseillers du commerce extérieur et les chefs des postes de l'expansion économique des pays arabes du Golfe, Abou Dhabi, 1<sup>er</sup> et 2 avril 1987, carton 180

### **C. Volonté de s'établir comme région incontournable dans la région via le CCEAG**

- *La visite de 1983*

C'est en réalisant ce net retard par rapport à d'autres pays européens que le Quai d'Orsay souhaite implanter la présence française plus massivement. Cette directive doit être exécutée à travers le CCEAG en tant qu'entité régionale. Différents domaines de coopérations intéressent ainsi les autorités françaises. Dans le domaine de la santé, dès 1983, la France voit l'opportunité de marquer sa disponibilité au moment où une action commune au CCEAG se met en place à toute coopération dans ce domaine<sup>84</sup>.

Dans le domaine des transports, la France souhaite, via le projet de liaison ferroviaire entre les pays du Golfe, démontrer son avance technologique dans ce secteur, mais aussi dans les autres branches de l'industrie de transports comme l'aviation civile<sup>85</sup>.

Dans le domaine industriel<sup>86</sup>, les ministres du CCEAG qui se sont rassemblés à Riyad mi-décembre 1983 se sont mis d'accord sur « la nécessité de faciliter l'exportation vers les pays européens des produits industriels des États membres ». La France souhaite alors apporter une réponse aux problèmes soulevés par le CCEAG.

C'est dans cette optique que les visites entre le Secrétaire général du CCEAG, Bishara et les hauts fonctionnaires français vont se multiplier à partir de 1983. La 1<sup>ère</sup> visite de Bishara a lieu en 1983, mais sa première visite officielle se réalise le 15-17 mars 1984.

En 1983, à l'issue de la première visite de Bishara en France, Marc Bonnefous, alors directeur d'Afrique du Nord Moyen-Orient au Quai d'Orsay, voit d'un bon œil, en vertu des liens de la France avec le CCEAG, de proposer à Bishara de rencontrer lors de sa prochaine visite en France, des parlementaires, des journalistes, des universitaires, ainsi que d'organiser des colloques ou des sessions d'études franco-arabes qui pourraient être l'occasion de lui présenter les personnes qu'il souhaite (parlementaires, hauts

---

<sup>84</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 14 mars 1984, carton 178

<sup>85</sup> Ibid

<sup>86</sup> Ibid

fonctionnaires)<sup>87</sup>. Cette première rencontre se termine alors en exprimant la volonté réciproque de maintenir un contact étroit et en effectuant une visite officielle en France, visite officielle qui se réalisera en mars 1984. A la suite du succès de cette première visite (il aura fallu attendre 2 ans avant que Bishara soit reçu en France), les diplomates français en place dans les pays du Golfe appuient le fait de recevoir le Secrétaire général du CCEAG Bishara, au moins une fois par an du fait de l'apport économique considérable des États du Golfe. De plus, la France en 1983 présidera le Conseil des ministres de la Communauté. Le Quai d'Orsay voit ainsi l'occasion de « recevoir Bishara également en tant que Président du conseil des ministres de la Communauté (...) le développement des rapports entre la CEE et le CCEAG pourrait être un thème de la présidence française, le gouvernement français pouvant ainsi assurer à Bishara l'intention du gouvernement d'agir en faveur du renforcement entre les 2 entités régionales »<sup>88</sup>.

- *La visite officielle de Bishara, mars 1984*

Au cours du séjour officiel de Bishara en mars 1984, ce dernier s'entretient, et ce, conformément aux souhaits des diplomates français et de Bishara, avec des membres du Gouvernement (Delors, Hernu, Fabius), mais aussi avec des hauts fonctionnaires, des parlementaires (Claude Estier, président de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale), des hommes d'affaires, des journalistes et des universitaires. Lors du déjeuner organisé par la Société Générale en liaison étroite avec la CNFP, en l'honneur de Bishara, nous pouvons remarquer la présence de :

- Jean René Marabelle, directeur adjoint des relations internationales chez ELF
- F. Ballande, directeur du Moyen-Orient pour CFP
- M Sajus, directeur général de Technip
- B. Rôlet, directeur général de CDF Chimie international
- M Beffa, directeur général de Saint-Gobain

---

<sup>87</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, rendez vous de Bishara avec Cheysson, 4 février 1983

<sup>88</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information ANMO, 2 février 1983, carton 178

Bishara s'entretiendra cependant plus longuement avec Charles Fiterman ministre des Transports de Mitterrand, au sujet de la ligne envisagée entre les pays du Golfe devant relier dans un premier temps le port de Bassorah à la ville de Mascate, mais également avec Édith Cresson, ministre du Commerce extérieur et du Tourisme qui n'hésite pas à faire part à Bishara de l'envie du gouvernement français d'accroître le nombre d'experts français dans les administrations et sociétés du Golfe afin de « contrebalancer l'influence américaine »<sup>89</sup>. Les discussions portent alors sur les différents projets du CCEAG susceptibles d'intéresser les entreprises françaises dans les domaines des transports, de la santé et de l'industrie. Bishara, au cours de sa visite officielle, en profite aussi pour féliciter, lors de sa rencontre avec Claude Cheysson, ministre des Affaires étrangères, les efforts déployés par la diplomatie française afin de trouver un accord négocié entre l'Iran et l'Irak.

Dans le domaine des transports, le ministre français a donc rappelé les différentes réalisations françaises dans le domaine ferroviaire. La construction du TGV avait alors permis à la France d'améliorer considérablement sa technologie dans ce secteur, et la placer en tête y compris pour les trains conventionnels. Mais Bishara a affirmé que la création d'une ligne de chemin de fer reliant Bassorah à Mascate n'était cependant pas certaine, le CCEAG pouvant tout aussi bien lui préférer le développement des ports de la région que viendrait compléter un réseau routier. Bishara s'est toutefois laissé séduire par les réalisations des entreprises françaises en Arabie saoudite dans le domaine des transports et s'est montré intéressé par la proposition de Fiterman.<sup>90</sup>

Dans le domaine de la santé, Édith Cresson a fait part à Bishara de l'appui que pourrait apporter l'État français dans la construction d'hôpitaux, mais aussi dans la fourniture d'équipements médicaux, suite au besoin considérable des pays du Golfe de développer ce secteur<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Compte rendu 19 mars 1984, ministre du commerce extérieur et du tourisme, carton 178

<sup>90</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 14695, 21 mars 1984, ANMO, carton 178

<sup>91</sup> Ibid

Au niveau de l'agriculture, Bishara a indiqué que les ministres de l'Agriculture du CCEAG s'étaient récemment réunis et avaient décidé de mettre l'accent sur la coopération dans le domaine agroalimentaire. Édith Cresson a donc saisi cette occasion pour souligner que la France disposait dans ce secteur, comme dans celui de l'eau, de bonnes techniques et a rappelé qu'elle s'était rendue, au cours de sa visite à Djeddah, à l'exposition *Water Technology* où les sociétés françaises détenaient alors plus du tiers des stands<sup>92</sup>.

- *Visite de Bishara en France, reçu par R. Dumas, février et décembre 1985*

Le 6 février 1985, afin de maintenir le contact avec Bishara, Roland Dumas, ministre des Relations extérieures reçoit le Secrétaire général du CCEAG à Paris. Au cours de cette visite, il est principalement question de la coopération entre le CCEAG et la CEE. Question dont nous reviendrons plus précisément en dernière partie. Pour sa deuxième visite en France en décembre 1985, Bishara rapporte au ministre français les conclusions et les résolutions adoptées lors du récent sommet de Mascate, entre autres, sur le conflit Iran Irak, l'idée de renforcer l'Irak pour dissuader l'Iran, mais sans toutefois s'éloigner de l'Iran, avec la cessation de langage hostile et la liberté de navigation. Roland Dumas appuie cette politique et soutient l'initiative du CCEAG dans ce conflit. De plus, lors de cette visite, Bérégozov, alors ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, fait savoir à Bishara le souhait de la France d'intensifier sa coopération dans les domaines économiques et financiers. « Coopérations pouvant également s'étendre au niveau de l'industrie, de l'agriculture, de l'éducation et de l'armement »<sup>93</sup>.

L'État français envisage de développer une relation directe avec le Secrétaire général du CCEAG. Ainsi, Marc Bonnefous propose à Roland Dumas de discuter directement avec Bishara de la création d'un groupe de travail mixte France-CCEAG, qui permettra aux fonctionnaires du Secrétariat du CCEAG et à ceux des principaux ministères français de nouer des contacts directs et de se rencontrer afin d'examiner les relations entre la

---

<sup>92</sup> Ibid

<sup>93</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Visite de Bishara en France avec R. Dumas, 6 février 1985, carton 178

France et les pays du Golfe et d'étudier les actions de coopération, d'assistance technique, ou d'expertise. La coordination de l'action française devrait être alors assurée par le ministère des Relations extérieures. Une des premières actions envisageables serait la visite d'une mission française à Riyad puisque jusqu'à présent, c'est toujours le Secrétaire général du CCEAG, Bishara et ses collaborateurs qui se sont déplacés à Paris<sup>94</sup>.

- 1989, visite en France de Al Maskarai, secrétaire général adjoint de Bishara

En 1989, ce n'est pas Bishara qui viendra à Paris, mais son secrétaire général adjoint, Al Maskari. Ce dernier en visite en France considère que le CCEAG est encore méconnu dans la CEE. Il souhaite ainsi expliciter les objectifs de l'organisation en Europe, en particulier en parlant aux journalistes français qui portent un intérêt particulier à la situation dans le Golfe<sup>95</sup>. Al Maskari rencontre ainsi des universitaires à l'IFRI le 28 juin 1989. Il déjeune avec le chef du service d'information et de presse du ministère des Affaires étrangères, Jean Gueguinou en présence de journalistes. Il obtient également une entrevue avec le directeur adjoint des hydrocarbures et des carburants au ministère de l'Industrie, et un entretien avec Michel Habib-Deloncle, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous Pompidou, à la chambre de commerce franco-arabe<sup>96</sup>.

Ces différentes visites démontrent bien qu'à partir de 1983, la France s'efforce d'agir au sein du CCEAG afin de s'implanter de manière plus concrète dans la péninsule Arabique après avoir pris conscience de son retard.

---

<sup>94</sup> Ibid

<sup>95</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 039, Riyad, 10 janvier 1989, carton 178

<sup>96</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme ANMO 11853, 12 juin 1989, carton 178

## II. L'action de la France avec le CCEAG

### A. Le poids considérable du CCEAG pour la France

- *La production pétrolière*

Il est primordial pour l'État français de nouer des liens avec le CCEAG et ce pour différentes raisons. La plus frappante est celle de la production pétrolière. En 1979, les futurs pays du CCEAG ont fourni 46,8% de la production de l'OPEP, même si la crise économique a considérablement baissé ces revenus colossaux. À titre d'exemple, en 1980, les revenus pétroliers du Koweït, se sont élevés à 20,2 milliards de dollars. Ces revenus ont baissé à 9,5 milliards en 1983, soit une chute de 53%. Mais en 1984, les 6 pays du CCG produisent toujours 7 millions de barils par jour, soit près de la moitié de la production de l'OPEP à la même année, et détiennent près de la moitié des réserves mondiales connues de pétrole.

Entre 1982 et 1983, la part des importations françaises de brut du CCEAG est en baisse passant de 49% à 32,5%. La France tente ainsi de diminuer sa dépendance pétrolière envers le CCEAG. Même si nous pouvons noter une baisse considérable de cette part d'importation, elle représente tout même près du tiers. La CFP (compagnie française de pétrole) est alors présente dans tous les pays du CCEAG<sup>97</sup> :

- Abu Dhabi : 13,33% du capital d'Adma Opco
- Dubaï : 25% de la concession *Dubaï Marine Areas*
- Qatar : 23,75% de la *Dukhan Services Company*
- Oman : 4% des parts de *Petroleum development Oman*

Le trafic maritime français dans le détroit d'Ormuz est donc considérable. En moyenne, le besoin mensuel en produits pétroliers issus du Golfe est de 3 550 000 tonnes dont 84% transitent sous pavillon français. Ainsi la France possède un potentiel d'intervention française maritime assez considérable<sup>98</sup> :

---

<sup>97</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information ANMO, 9 mars 1984, carton 178

<sup>98</sup> Ibid

- un pétrolier ravitailleur d'escadre
- un escorteur lance-missiles à vocation antiaérienne
- 5 bâtiments à capacité dominante anti surface et secondaire anti-sous-marine

La présence marine française dans cette région est traditionnelle. Depuis longtemps des bâtiments français faisant partie de la flotte de l'océan Indien naviguent en mer d'Oman et dans le Golfe afin de garantir la sécurité des échanges commerciaux. Ils y patrouillent et suivent un programme d'escale avec les pays arabes riverains.

Mais en 1986, la baisse des prix du pétrole dans le Golfe a permis à la France de réorienter son approvisionnement essentiellement dans la région, elle qui avait souhaité s'en écarter.

En dehors du pétrole, quelques pays membres du CCEAG ont de colossales réserves de gaz (Qatar, Arabie saoudite en tête). En 1983, le gaz est alors une ressource d'avenir encore peu exploitée dans la région. La particularité du gaz, c'est que ses réserves sont plus importantes que le pétrole et qu'il bénéficie d'une longévité supérieure au pétrole (des centaines d'années). Pétrole et gaz assurent donc, dans tous les pays du CCEAG, environ 90% des recettes budgétaires. Ces produits d'hydrocarbures hissent le CCEAG comme une des grandes puissances financières du monde. D'ailleurs, les revenus par tête dans ces États sous-peuplés mais riches sont parmi les plus élevés du monde<sup>99</sup>. Face à cette richesse sans égal, la France, présente sur le terrain via ses entreprises, notamment ses entreprises pétrolières, est dans l'obligation d'établir des liens privilégiés avec le CCEAG afin de se voir garantir un accès sur ces matières premières.

---

<sup>99</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Chambre de commerce franco-arabe, 5 décembre 1985, carton 178

- *Une exportation française importante*

En 1983, la part des exportations françaises avec les pays membres du CCEAG est en progression<sup>100</sup> :

- +27% avec AS
- +75% avec Koweït
- +89% Bahreïn
- +175% avec Oman
- +138% avec Qatar

Pour les 4 premiers mois de 1986, les exportations françaises vers le CCEAG sont élevées à la hauteur de 18 878 millions de francs, quant aux importations, elles représentent 22 218 millions de francs. Depuis le 1<sup>er</sup> choc pétrolier, les échanges entre la France et les États du CCEAG se sont considérablement développés. La France exporte alors surtout des biens d'équipements et des biens de consommation<sup>101</sup>.

C'est donc en prenant connaissance du poids économique considérable du CCEAG, que la France souhaite à partir de 1983 développer de manière plus active ses échanges commerciaux, et améliorer sa collaboration avec le CCEAG en tant qu'entité. Il est en effet plus facile et opportun pour l'État français de développer cette relation plutôt que de manière bilatérale. S'engager avec le CCEAG en tant qu'entité plutôt que de manière bilatérale avec des pays membres du CCEAG permettrait à la France de réduire son retard sur ses partenaires européens dans la région. Elle y voit là, l'occasion directe de s'implanter considérablement et plus solidement à l'intérieur de la péninsule Arabe. D'ailleurs, le chef du bureau Proche et Moyen-Orient à la DREE, Henri Gérôme Degrelle rappelle l'importance de la région dans le commerce extérieur français et assure que cette zone est loin d'être oubliée par les autorités françaises<sup>102</sup>.

---

<sup>100</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Fiche ANMO, 5 avril 1983, carton 180

<sup>101</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 17 janvier 1984, carton 180

<sup>102</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO 103, 2 décembre 1985, carton 180

- *Poids militaire*

En plus de peser économiquement grâce à ses richesses en hydrocarbures, le CCEAG pèse aussi militairement. En pleine période de tensions régionale, le CCEAG souhaite unir ses forces afin de préserver leur sécurité. Militairement, le CCEAG serait plus efficace et deviendrait alors une force majeure dans la région<sup>103</sup>. Dès 1983, plusieurs thèmes au sein du CCEAG sont déjà discutés<sup>104</sup> :

- standardisation des armements,
- renforcement du potentiel de certains pays,
- mise en œuvre d'actions d'information réciproque sur les différents équipements des partenaires,
- mise en place d'une industrie d'armement commune,
- réseau commun d'une défense aérienne,
- octroi à Bahreïn et Oman d'une aide financière nécessaire à l'achat de matériels militaires.

La France voit donc s'ouvrir l'opportunité de coopérer militairement avec le CCEAG. Elle pourrait directement les aider à réaliser leurs différents souhaits. Même si en 1983, le bilan est assez mince et que la collaboration se base surtout sur des échanges d'informations, les manœuvres militaires du 2 octobre 1983 signent toutefois la première coopération commune du CCEAG. Fin 1984, les pays du Golfe décident lors de leur 5<sup>ème</sup> sommet la création d'une force militaire conjointe pour faire face au danger immédiat que représente la guerre Iran Irak. Cette résolution est destinée à obtenir « l'unification définitive de toutes les forces armées des pays membres »<sup>105</sup>.

Les États du CCEAG souhaitent donc accroître leurs achats d'armes tout en répugnant l'idée de recourir aux USA et ce, spécialement pour l'équipement de la force commune d'intervention rapide que le CCEAG s'emploie à constituer en 1984, appelée aussi

---

<sup>103</sup> Voir Annexe

<sup>104</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », relation des affaires économiques et financières à MAE, 3 février 1983, carton 181

<sup>105</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », article de Libération, samedi 1<sup>er</sup> décembre 1984, « défense commune aux pays de l'or noir », carton 181

« bouclier de la péninsule »<sup>106</sup>. En effet, le CCEAG s'inquiète des possibles actions militaires des USA dans le Golfe en réplique à d'éventuelles initiatives iraniennes. L'équipement de la force commune du CCEAG va donc donner lieu à la passation d'importants marchés. Pour le Quai d'Orsay, il est important pour les industriels français de se placer sur ce nouveau marché et de faire sans plus attendre des offres notamment en matière de coopération technique militaire. Si les Français ne réagissent pas assez tôt, ils risquent d'être devancés par la Grande-Bretagne ou encore l'Italie et l'Espagne. Ces deux derniers pays sont aidés par les USA et l'Arabie saoudite puisqu'ils fabriquent des matériels sous licence américaine. À Riyad, il est facile d'entendre dire « que les délégations françaises au Moyen-Orient sont immédiatement suivies, si elles n'y ont pas précédé, par une délégation britannique de même nature »<sup>107</sup>.

Pour la Direction Afrique du Nord Moyen-Orient du MAE, le CCEAG ne s'opposerait pas à des matériels et à des services français à condition de rester compétitif. La France peut ainsi constituer un précieux appui aux États du Golfe<sup>108</sup>.

En 1984, le CCEAG souhaite mettre en place des systèmes de commandement, de contrôle, et de communication (C3). Ainsi, le Secrétaire général du CCEAG, Bishara, décide de convoquer les principaux industriels américains, anglais, français, allemand, afin de leur faire part du projet de l'harmonisation des systèmes de commandements régionaux en établissant, à moyen et à long terme, un centre d'opération combinée<sup>109</sup>. La France souhaite alors se placer parmi les pays dont le projet est le plus efficace à coût modéré via son industrie militaire.

---

<sup>106</sup> Malcolm C. Peck, *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, second edition, The Scarecrow Press 2008

<sup>107</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 30 janvier 1984, carton 181

<sup>108</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 10 novembre 1983, ventes d'armes au CCEAG, carton 181

<sup>109</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 30 janvier 1984, carton 181

## B. La coopération économique

- *Nomination d'un attaché financier*

À la lumière de cette réalité, le MAE souhaite intensifier ses coopérations avec le CCEAG en tant qu'entité. Coopérations militaires mais aussi économiques. En 1984, Donat Branger devient l'attaché financier pour les États du Golfe. Il réside à Riyad. C'est le chef du bureau Afrique du Nord Moyen-Orient à la Direction du Trésor, Terroir, qui présente Donat Branger à l'ambassadeur de France à Riyad<sup>110</sup>. Le rôle de Donat Branger est alors celui d'accélérer et de présenter les différentes sources de coopérations du CCEAG susceptibles d'intéresser l'État français.

- *Coopérations CCEAG / France*

En septembre 1984, Donat Branger rencontre le secrétaire adjoint du CCEAG, Al Kuwaiz, dont nous avons pu analyser précédemment les éléments biographiques. Le secrétaire adjoint formule explicitement à Donat Branger, trois demandes de coopération sous différentes bannières <sup>111</sup> :

- L'aide de la France dans les discussions menées avec la CEE concernant les livraisons de produits pétrochimiques des pays arabes du Golfe aux pays européens,
- Une offre de coopération d'experts français, d'EDF probablement pour aider le CCEAG :
  - à mettre sur pied une tarification des ventes d'électricité étendue à tous les pays membres et fondée sur un système de tranches,
  - à évaluer une étude réalisée au sein du CCEAG sur la connexion des réseaux électriques de forte puissance des pays membres,
- Une offre de conseil en matière de coordination monétaire inspirée du système monétaire européen.

---

<sup>110</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Diplomatie 8967, 20 février 1984, carton 180

<sup>111</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 733, 20 septembre 1984, carton 180

Dans les rapports de Donat Branger au MAE, ce dernier indique la volonté du CCEAG de « s'appuyer sur des organismes multinationaux tout en ne se montrant pas particulièrement hostile à la coopération directe avec un pays isolé »<sup>112</sup>. C'est cette coopération directe entre le CCEAG et un pays en particulier qui amène Al Kuwaiz à faire appel à la France, espérant que celle-ci pourra relever ces différents défis.

Sans hésitation, le ministère des Relations extérieures, sous la direction de Claude Cheysson, répond favorablement à cette demande du secrétaire adjoint du CCEAG<sup>113</sup>. Le ministère s'assure au préalable, auprès de la direction d'EDF, de la possibilité d'une telle coopération. EDF est très intéressé et se dit prêt à étudier une tarification unifiée comportant un système de tranches et à contre expertiser l'étude de l'interconnexion éventuelle des pays du CCEAG, réalisée par l'université de Pétrôle, le *Koweït Institute for scientific research* et *Irish Consultant*.

Confirmation faite, le MAE décide de mettre à disposition du CCEAG différents experts, dont le directeur Moyen-Orient d'EDF, qui s'est déjà rendu sur place à Riyad fin septembre 1984. Le directeur EDF des relations internationales, Luxo, est quant à lui prêt à réorganiser une mission d'EDF dans les pays du CCEAG et est disposé à rencontrer al Kuwaiz en personne.

En revanche, s'agissant de la demande de conseils en matière de coordination monétaire entre les monnaies des pays membres du CCEAG, la rencontre envisagée entre al Kuwaiz et la délégation française qui n'aurait été de toute façon qu'une prise de contact, n'a pu avoir lieu<sup>114</sup> en 1984. Mais le MAE, désireux de multiplier ses coopérations avec le CCEAG, indique à Al Kuwaiz que la Direction du trésor ainsi que la banque de France sont prêtes à exposer, à une délégation du CCEAG, les principes et le fonctionnement du SME (serpent monétaire européen). Al Kuwaiz accueille donc très bien l'offre française de recevoir à Paris à partir de novembre 1984 une mission du CCEAG pour lui faire rencontrer des experts du trésor. Cependant, il existe au sein du CCEAG, deux courants

---

<sup>112</sup> Ibid

<sup>113</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 52102, 9 octobre 1984, carton 180

<sup>114</sup> Ibid,

de pensée pour l'unification monétaire. L'un en faveur d'un alignement des monnaies en vue d'une unification future, l'autre en faveur de l'unification immédiate. Ce n'est que si le premier courant l'emporte, que Al Kuwaiz fera appel à la France. Il est à noter que Al Kuwaiz a réprécisé à plusieurs reprises à Donat Branger, que cette offre de coopération était faite « au nom de la France seule et non de la Communauté »<sup>115</sup>.

Toutefois, concernant les droits de douane appliqués par la CEE aux importations de produits pétrochimiques saoudiens, la France n'a pas à intervenir directement dans ce débat<sup>116</sup>.

Par ailleurs, la France souhaite « la création d'un organisme conjoint destiné à faciliter la participation d'entreprises françaises à des Joint-Venture locales »<sup>117</sup>. Cette idée semble séduire Al Kuwaiz qui souhaiterait être saisi officiellement par le gouvernement français d'une proposition assez détaillée pour pouvoir le soumettre à une réunion des ministres des Finances du CCEAG. L'État français, pour le Quai d'Orsay, pourrait aussi jouer un rôle dans les difficultés rencontrées par les banques du CCEAG et les défaillances de quelques grands groupes privés qui ont incité les banques à demander une centralisation des risques, et les gouvernements à vouloir renforcer le contrôle des banques. Donat Branger a alors rappelé l'expérience française dans ces domaines et a rappelé à Al Kuwaiz que le FMI appelait souvent la banque de France pour organiser ses services dans de nombreux pays. Ainsi, le poste d'attaché financier de Donat Branger a pour but de renforcer les relations entre la France et le CCEAG, d'établir des contacts, et de suivre le cheminement des coopérations.

Pour Donat Branger, les perspectives de coopération que laisse entrevoir Al Kuwaiz sont d'un « intérêt inégal comme le sont les chances de succès des initiatives de CCEAG »<sup>118</sup>. Toutefois, ces différentes perspectives de coopérations représentent pour la France une réelle occasion de placer des conseillers permanents ou non, auprès du secrétariat

---

<sup>115</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau d'envoi à MAE, 15 octobre 1984

<sup>116</sup> Ibid

<sup>117</sup> Ibid

<sup>118</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau d'envoi à MAE, 31 décembre 1984, carton 180

général, ce qui constituerait un atout considérable afin d'accentuer l'influence de la France à haut niveau dans tous les États du conseil.

En 1985, les premiers résultats de ces coopérations se font ressentir. EDF a remis ses commentaires sur le 1<sup>er</sup> rapport dont l'étude lui avait été confiée, sur le projet de l'interconnexion des réseaux du CCEAG. De plus, des discussions sont en cours pour que l'entreprise EDF soit chargée de conseiller le CCEAG dans la mise en place éventuelle d'une tarification industrielle. C'est au sujet de ces différents thèmes que portent les discussions entre Al Kuwaiz et le président d'EDF, Boiteux.

Al Kuwaiz rencontre par ailleurs Waitzenegger, sous gouverneur de la Banque de la France. A travers cette rencontre, le secrétaire adjoint du CCEAG demande de l'aide à la France afin que le CCEAG obtienne un siège d'observateur au Comité Intérimaire du FMI et au Comité du Développement de la Banque Mondiale. C'est aussi en 1985 que la société française Michelin, confirme son intention de procéder, conjointement avec la *Gulf organization for industrial consultancy*, à une étude d'affectibilité détaillée du marché réel du pneumatique au Moyen-Orient, en vue de définir une dimension de la future usine<sup>119</sup>.

Concernant la coordination des politiques de change entre les États membres du CCEAG, le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget français, Pierre Bérégovoy, à la demande du Secrétaire général du CCEAG, Bishara, souhaite la désignation d'un expert de plus haut niveau afin d'aider le Secrétaire général du CCEAG. Cette étude est indispensable pour la définition d'une monnaie commune. Ainsi, le ministre français, dans le cadre très privilégié et exemplaire de la coopération entre le CCEAG et la France décide de répondre favorablement à la demande de Bishara. Renaud de la Génière, gouverneur monétaire, est donc choisi par Bérégovoy<sup>120</sup>.

---

<sup>119</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Manama 167, 14 mai 1985, carton 180 «

<sup>120</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », lettre de Bérégovoy à Bishara, 20 septembre 1985, carton 180

- *Mission de Renaud de la Genière :*

Le CCEAG souhaite ainsi coordonner les actions économiques des pays membres. Cela passe par une unification monétaire.<sup>121</sup>

Au cours de leur séjour à Paris en 1985, Bishara ainsi que Al Kuwaiz, ont rencontré Renaud de la Genière, Gouverneur honoraire de la Banque de France. Cet entretien a surtout permis de préciser certains aspects d'ordre politique du contexte dans lequel s'insère la mission d'étude sur la coordination des systèmes de change des pays membres de l'organisation. Bishara a rappelé que l'établissement d'une monnaie commune était l'un des objectifs figurant dans la convention économique unifiée et qu'il avait, dans ce cadre, décidé d'entreprendre des recherches sur les perspectives d'harmonisation des politiques de changes. L'effet principal attendu de l'intervention de l'expert français, au-delà du diagnostic de caractère technique, devra être celui d'emporter la conviction de ces personnalités. Bishara souhaite ainsi de l'expert français « qu'il leur fasse comprendre que cette évolution est inéluctable et qu'elle sera bénéfique pour tous les pays membres du CCEAG<sup>122</sup>(...) il n'est pas nécessaire que les conclusions du rapport soient de nature à plaire à tout le monde. En revanche, les propositions formulées devront être mesurées pour éviter les blocages et les réformes préconisées. »<sup>123</sup>

Bishara a en effet reconnu que les propositions des autorités locales différaient sensiblement sur la définition des étapes de cette progression et surtout sur la rapidité avec laquelle elles devraient être franchies. Dans ces conditions, il est indispensable que les propositions concrètes qui pourront être présentées fassent l'objet d'un débat à l'occasion de la réunion des ministres des Finances du CCEAG qui est programmé pour le mois d'avril 1986.

---

<sup>121</sup> BEN ABDESSLEM, A. (2013). L'union monétaire des pays du Conseil de coopération du Golfe : viabilité et perspectives d'avenir, *L'Actualité économique*, vol. 89, n°3, p 191–206.

<sup>122</sup> Archives diplomatiques de Nantes, Mission de M. De la GENIERE auprès du CCEAG, décembre 1985, carton 58

<sup>123</sup> *ibid*

À la suite du succès de la mission de Renaud de la Genière, Bérégovoy assure à Bishara que la France sera toujours prête « dans la mesure de ses moyens » à coopérer avec le CCEAG<sup>124</sup>.

- *Développer les contacts*

Cependant, et ce malgré ces quelques succès significatifs, les résultats des coopérations françaises dans la région sont encore insuffisants. Il paraîtrait alors plus utile de développer une coopération directe avec le conseil lui-même, compte tenu de la capacité limitée à développer vers chacun de ces pays une coopération efficace. Cela permettrait également d'éviter d'éparpiller les efforts, tout en ayant un effet de retour et de diffusion important.

Au cours de la même visite de Bishara et d'Al Kuwaiz à Paris en décembre 1985, Bérégovoy rencontre les deux hommes clés du CCEAG. C'est l'occasion pour le ministre de permettre aux fonctionnaires français des ministères concernés (Relations extérieures, Économie, Industrie, Agriculture, Urbanisme) de nouer des relations directes et d'étudier les actions de coopération, d'assistance technique ou d'expertise qui pourraient être entreprises. « Je souhaite pouvoir développer, entre la France et le CCEAG, une coopération exemplaire. Les relations très privilégiées et très chaleureuses que nous entretenons avec chacun des États du Golfe, me paraissent en effet devoir être complétées par une relation directe avec votre organisme ». Propos tenu par Bérégovoy lors de sa rencontre avec Bishara à Paris.

La coordination de l'action, pour la partie française, est assurée par le ministère des Relations extérieures. L'ampleur des intérêts politiques et commerciaux en vue implique donc que, toute action menée par la France pour le développement du CCEAG fasse l'objet d'un examen et d'un accord entre toutes les instances du réseau et d'un suivi attentif quant aux réalisations. Ainsi, les projets en lien avec la péninsule Arabique devront être sélectionnés en fonction d'un certain nombre de critères. Le Quai d'Orsay en propose plusieurs :

---

<sup>124</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 17 mars 1986, carton 180

1. Concerner le maximum de pays du CCG
2. Répondre à des demandes déjà exprimées par tel ou tel pays du CCG
3. Se prêter à une forte valorisation « symbolique » ou politique
4. Se prêter à une valorisation facile par les médias régionaux ou européens

Bérégovoy propose donc à Bishara, sous les conseils du MAE, la création d'un groupe de travail mixte, qui permettra aux fonctionnaires du CCEAG et des ministères français concernés, de se rencontrer afin d'examiner les relations entre la France et le Golfe, les actions de coopération, d'assistance technique ou d'expertise qui pourraient être entreprises<sup>125</sup>. La Direction Afrique du Nord- Moyen-Orient souhaite que ce groupe de travail se penche, en ce qui concerne le domaine économique, sur toutes les formes d'assistance technique et d'expertise pour l'administration économique du secrétariat. De plus, les ambassadeurs sur place ne sont certes pas chargés d'entretenir des relations avec le CCEAG mais ils entretiennent des relations suivies avec cet organisme et l'ambassade de Riyad se met donc à disposition des entreprises françaises pour les introduire auprès de cet organisme.

### **C. Coopération militaire**

Si dès le début de la création du CCEAG, l'État français, le Président en tête, se félicite de cette action, y voyant à travers lui, un moyen comme un autre d'apaiser la situation régionale, la France perçoit également l'occasion de vendre son matériel militaire. En effet, face à l'instabilité régionale dont nous avons pu précédemment apercevoir les facteurs, le CCEAG souhaite accélérer sa politique de défense. L'opération « bouclier de la péninsule » va donc dans ce sens, et la France y voit là l'opportunité de proposer son aide via ses nombreuses entreprises dans le secteur militaire. La France ne part pas de rien. Elle bénéficie déjà de bonnes relations avec les Émirats arabes unis qui lui préfèrent aux Anglais contrairement à Dubaï. En Arabie saoudite, les ressources financières permettent au pays de s'équiper d'un matériel militaire de pointe. En 1983, l'Arabie saoudite bénéficie d'environ 450 chars, 700 blindés, 400 canons antiaériens<sup>126</sup>.

---

<sup>125</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO 103, 2 décembre 1985, carton 180

<sup>126</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de Bertrand de la Chapelle, bordereau d'envoi ANMO, ANMO 1983, carton 181

Le conflit Iran Irak est une aubaine pour les marchands d'armes<sup>127</sup>. La France est alors l'un des principaux fournisseurs de cet État avec les USA. Dans le rapport de De la Chapelle dressant l'État militaire des pays du CCEAG, ce dernier met en lumière la dépendance « inévitable de l'étranger ». En effet, les Bédouins qui forment les troupes nationales posent un problème majeur, celui de l'analphabétisation. Il serait donc nécessaire de former un personnel qualifié, des officiers aptes à diriger et encadrer des missions extérieures. Même si les officiers commandants bénéficient de compétences en général assez bonnes, ils ne sont pas en mesure de pallier à eux seuls les faiblesses générales de l'encadrement.

- *Le CCEAG, partenaire privilégié pour développer les contrats d'armements*

Il est ainsi recommandé, en 1984 par la Direction Afrique du Nord Moyen-Orient, d'évoquer la question de production de l'avion militaire français « Mirage 2000 » lors des différents entretiens de Bishara en France<sup>128</sup>. Le Quai d'Orsay souhaite rappeler l'intérêt que portent certains pays du CCEAG pour l'achat d'appareils français dont de nombreux États arabes ont déjà accordé la préférence face aux appareils britanniques. La Direction ANMO, sous la houlette de Marc Bonnefous, tient également à souligner l'intérêt des 6 pays du CCEAG à ne pas trop diversifier leurs équipements militaires, ces derniers se concentrant particulièrement sur l'achat de matériels militaires américains et français. De plus, diversifier les appareils militaires irait à l'encontre de la volonté exprimée par le CCEAG. Il est aussi estimé nécessaire d'interroger Bishara sur la disposition du CCEAG d'orienter le choix de Mascate en faveur des avions français Mirage 2000, ce dernier désirant progressivement orienter son choix vers l'avion britannique Tornado.

La France souhaite aussi compter sur le soutien du Qatar afin de développer ses relations commerciales militaires au sein du CCEAG. Le Qatar, libéré de la tutelle britannique a tout de suite voulu rechercher un partenaire indépendant et fiable. Le petit État du Qatar s'est alors tourné vers l'État français et encourage une coopération

---

<sup>127</sup> ARDAVAN Amir-Aslani, *IRAN, Le retour de la Perse*, Jean Picollec, Paris, 2009

<sup>128</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 12 mars 1984, carton 181

ouverte avec la France. Il y a donc ici, l'opportunité pour le Quai d'Orsay d'orienter le choix du CCEAG en faveur de l'achat du matériel français. La France souhaite s'assurer du soutien d'un certain nombre d'États membres du CCEAG afin de faire balancer ce dernier dans son camp. Mais les choses ne sont pas si simples. Anthony Cordesman, expert en question militaire dans le Golfe, ancien officier, consultant à la *Brookings institution*<sup>129</sup> et conseiller auprès du sénateur américain de l'Arizona, John Mc Cain estime auprès des diplomates français installés à Washington, que « le succès de l'armement entre les Britanniques et l'Arabie saoudite repose sur des considérations techniques<sup>130</sup> (...) que l'esprit des États arabes est du genre à sous-estimer l'industrie militaire française qui est en train de perdre sa compétitivité ». <sup>131</sup> Il met alors en cause les méthodes de vente de la France. Les industriels militaires français, en première ligne Dassault, ne sont pas adaptés à l'amélioration du niveau de leurs interlocuteurs et ont ainsi continué à adopter une approche coloniale.

- *Mise en place des systèmes de commandement, contrôle, et communication, 1984-1985*

Comme vu précédemment, en 1984, le CCEAG souhaite mettre en place des systèmes de commandement, contrôle, et communication (C3). Bishara convoque ainsi les industriels américains, britanniques, allemands, et français. Le but d'une telle opération ? Faire part d'un projet d'harmonisation des systèmes de commandements régionaux. La proposition française tient alors à celle de l'entreprise Thomson-CSF<sup>132</sup>, qui le 1<sup>er</sup> décembre 1985 remet au CCEAG sa proposition d'étude. L'entreprise souhaite ainsi améliorer l'efficacité opérationnelle des systèmes de commandements des pays membres du CCEAG, ainsi que la mise en place progressive d'une « structure d'échange d'information entre les différents systèmes nationaux pour la préparation, le contrôle et le suivi des opérations dans le respect des souverainetés nationales ». L'étude française proposée est estimée à hauteur de 2 millions de dollars et serait réalisée en 6 mois. Le

---

<sup>129</sup> Think tank américain basé à Washington, spécialisé dans la recherche et la formation dans les domaines des sciences sociales, principalement en économie, gouvernance, Affaires étrangères

<sup>130</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Washington 1730, 01/09/1988 à MAE, carton 181

<sup>131</sup> Ibid

<sup>132</sup> Société française spécialisée dans le secteur électronique professionnelle, aujourd'hui renommée Thalès

manque de cohésion des pays membres du CCEAG sur ce projet laisse croire à une chance d'une solution européenne afin de faire contrepoids aux ambitions américano-saoudiennes dans la région. Thomson peut alors faire figure d'alternative et complémentaire aux propositions américaines. Le titulaire de ce contrat aura ainsi à réaliser une expertise des moyens existants et des projets à venir dans les 6 pays du CCEAG.

- *Vente d'un appareil français au CCEAG, Le Breguet Atlantique 2 :*

Le MAE, dès 1987 se rend compte de la perte de compétitivité française dans le domaine de l'armement au sein de la péninsule Arabique notamment sur le fait que certains pays du Golfe (Oman, Abu Dhabi) manifestent pour leur part un plus grand intérêt pour des appareils britanniques. En 1987, le CCEAG envisage l'achat d'avions de patrouille maritime afin de garantir la sécurité maritime du Golfe, hautement menacé par la guerre Iran-Irak. Bishara demande ainsi au ministère de la Défense française, une offre concernant la fourniture de 10 avions de patrouille maritime aux pays membres du CCEAG. L'expérience de la France dans l'océan Atlantique, la Méditerranée et l'océan Indien, l'a conduite à accorder une certaine priorité dans le Golfe. La France vend les louanges du Breguet Atlantique 2 et n'hésite pas à montrer l'appareil aux diplomates du CCEAG lorsqu'ils viennent à Paris. André Giraud, ministre de la Défense, intervient auprès des industriels français qui produisent l'Atlantique 2 (Dassault), afin qu'ils puissent présenter à Bishara une offre sérieuse, raisonnable, susceptible d'intéresser chacun des pays du Golfe. Au départ, 3 avions sont envisagés par le CCEAG, il s'agit de l'avion hollandais Fokker, celui américain Orion PC3, et le français Breguet Atlantique 2<sup>133</sup>. Après l'élimination de l'appareil hollandais, les Américains font pression sur le CCEAG afin que le Conseil se dote de l'avion américain (constructeur Lockheed). Les USA, omniprésents dans la région souhaitent s'assurer une maîtrise des informations militaires également dans l'espace maritime. Cependant, l'État-Major du CCEAG tend à choisir l'avion français..

---

<sup>133</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Diplomatie 2460, 20 octobre 1987, carton 181

Arabie saoudite et Koweït privilégient alors la piste française. EAU, Qatar, Bahreïn sont quant à eux plus réservés sur ce choix. Oman pour sa part s'y oppose catégoriquement. Les ambassadeurs français sur place tiennent ainsi à souligner la haute qualité des engagements de la France concernant l'offre technique de l'appareil. C'est alors que l'ambassadeur d'Arabie saoudite, Bernière, sous les recommandations du prince sultan, et après s'être vu confirmer l'appui des Saoudiens, prend rendez-vous avec Bishara et le général Fadani alors responsable technique du projet. Bishara et Fadani se réjouissent de cette initiative de l'ambassadeur français qui rappelle à ses interlocuteurs l'intérêt d'acheter l'appareil français. Cependant, Bishara est assez surpris par le coût de l'appareil, nettement supérieur à celui de l'appareil américain. Entre temps, les représentants de l'entreprise Dassault, fournisseur de l'avion, prennent rendez vous avec le cheikh koweïtien Othman qui confirme lui aussi son soutien à l'achat de l'appareil français<sup>134</sup>. Bernière se rend lui aussi au Koweït afin de s'assurer en personne d'un tel soutien. Le processus de vente du Breguet Atlantique semble alors bien engagée, mais un élément ralentit le processus d'achat : le prix de l'appareil français. C'est dans cette perspective de réduire le coût que le comité des chefs d'État-Major examine à nouveau le projet afin de parvenir à un accord. En effet, les ministres de la Défense du CCEAG se montrent réticents à la supériorité du coût français par rapport au coût américain ramené à 1 milliard de dollars, le coût de l'offre de Dassault étant lui estimé à 2,2 milliards de dollars<sup>135</sup>. Mais malgré ce coût plus élevé, l'ambassadeur de France au Qatar, Brejon, est informé le 17 décembre 1987 de la décision prise par les ministres de la Défense du CCEAG lors de leur réunion en novembre 1987 à Abou Dhabi, de prendre position en faveur du Breguet Atlantique 2<sup>136</sup>.

---

<sup>134</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Riyad 970, 27 octobre 1987 à MAE, carton 181

<sup>135</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Riyad 1133, 13 décembre 1987 à MAE, carton 181

<sup>136</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 451, Doha, 17 décembre 1987 à MAE, carton 181

## **Partie 3 : La France dans les relations entre le CCEAG et la CEE, 1979-1990**

### **I. Les prémices d'une relation musclée**

#### **A. Une première tentative de coopération dès les années 1970 et la proposition Genscher**

C'est à l'initiative de la Communauté économique européenne que débutent les multiples prises de contact entre les deux organisations régionales. Le CCEAG n'est pas non plus hostile à ce rapprochement avec la CEE, laquelle l'a d'ailleurs inspiré sur son modèle d'intégration régionale. Intensifier ses relations avec la Communauté européenne permettrait aux pays membres du CCEAG de rétablir un rééquilibrage politique.

En 1974, la Commission de Bruxelles noue un premier contact officiel avec la Ligue des États arabes et un dialogue euro-arabe est lancé.<sup>137</sup> C'est dans cette dynamique que la CEE souhaite établir une relation privilégiée avec les États de la région du Golfe. En 1980, sous la présidence italienne et luxembourgeoise de l'Europe, une proposition sur l'établissement d'un dialogue entre les deux régions voit le jour avant même la création du CCEAG. C'est la proposition Genscher<sup>138</sup>. En janvier 1980, Genscher (ministre Fédéral des Affaires étrangères de la RFA) propose à la Communauté d'engager des conversations exploratoires avec les pays du Golfe. Le but est d'ouvrir un dialogue économique privilégié avec tous les États du Golfe, y compris l'Irak. Cette proposition est alors appuyée par la Grande-Bretagne mais aussi par l'Italie et la Commission elle-même. La présidence britannique de 1981 doit relancer cette idée dans l'optique d'établir des liens particuliers entre les deux régions et dans la perspective de lancer des

---

<sup>137</sup> *L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes* sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi

<sup>138</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information direction des affaires économiques et financières, « Les relations ente la CEE et les États Arabes du Golfe », 5 novembre 1982, carton 404

premières coopérations comparables à l'accord CEE/ASEAN<sup>139</sup>. La position française est elle d'une tout autre nature et ne ressemble en rien à l'attitude qu'elle adoptera quelques années plus tard. Le Quai d'Orsay se montre prudent face à tout cet enthousiasme. Deux raisons expliquent cette attitude. Tout d'abord, le conflit Iran/Irak vient tout juste de débiter et la situation précaire ne permet pas d'établir un tel dialogue. Autre raison, sûrement plus importante, la position de l'Arabie saoudite qui, soucieuse de voir s'établir ce type de dialogue, soupçonne la CEE de vouloir attirer les États du Golfe hors du camp de l'OPEP ou de miner la solidarité du groupe des 77<sup>140</sup><sup>141</sup>. La France qui une année plus tôt, envisageait de favoriser auprès de ses partenaires respectifs et notamment avec le Koweït, un dialogue informel sur les questions pétrolières entre les deux ensembles régional<sup>142</sup>, préfère donc accueillir ces propositions avec une certaine prudence.

La proposition Genscher prévoit une information réciproque dans le cadre d'un plan relatif à la coopération dans le domaine énergétique. Ainsi, les propositions renvoient à l'encouragement et à la protection des investissements, à la coopération économique et industrielle, et ce, en vue d'assurer la diversification des industries de ces pays, ainsi qu'à la coopération technique et scientifique. Genscher suggère également « l'établissement d'accords qui visent à mettre en place une coopération économique plus large et qui doivent comprendre des clauses évolutives (clauses qui permettent aux parties contractantes d'élargir le champ de coopération si nécessaire), afin de permettre des développements ultérieurs ».<sup>143</sup> Il prévoit, entre autres, « la mise en place d'une commission mixte afin d'assurer une consultation régulière entre les deux régions »<sup>144</sup>.

---

<sup>139</sup> Accord CEE/ASEAN : Dans le cadre de l'accord de coopération signé en 1980, des réunions du comité mixte de coopération sont organisées environ tous les 18 mois pour discuter des projets en cours et futurs

<sup>140</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information direction des affaires économiques et financières, « Les relations entre la CEE et les États arabes du Golfe », 5 novembre 1982, carton 404

<sup>141</sup> Coalition de pays en développement conçue pour promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations Unies

<sup>142</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Abu Dhabi 415, 22 octobre 1981, carton 404

<sup>143</sup> Ibid

<sup>144</sup> Ibid

Dès 1980, la CEE envisageait donc un accord pouvant être conclu entre les deux régions, comparable à un accord de type CEE/ASEAN <sup>145</sup>. Cependant, ces discussions exploratoires sont rapidement interrompues par le climat instable de la péninsule Arabique. La Direction du Quai d'Orsay (Afrique du Nord Moyen-Orient) encourage elle, à limiter l'emballage de Bruxelles. Ainsi, avant même la création du CCEAG, l'Europe considère la région du Golfe comme une zone économiquement et énergétiquement propice à un dialogue. La situation instable de la région est la cause directe du retard des discussions entre les deux régions. Mais la création du CCEAG permet très rapidement de renouer contact avec le vieux continent. De part et d'autre, on y voit là un moyen de garantir ses propres intérêts économiques.

### **B. Un premier contact marqué par la méfiance et la retenue**

Le CCEAG compte bel et bien marquer son originalité face à la CEE et entend assumer sa filiation arabe unitaire et tiers-mondiste. Alors que les pays européens s'entendent à approuver l'aspect bénéfique de la création d'une telle organisation, le CCEAG privilégie la prudence à l'égard des ouvertures sur l'Europe au moment même où l'absence de toute initiative de sa part sur la question du Moyen-Orient est dénoncée dans la région comme la preuve de son inféodation aux États-Unis. Alors que la CEE souhaite dès lors ouvrir une coopération avec le CCEAG, son Secrétaire général, Bishara, se montre plus réticent. Pour lui, le moment semble inopportun à quelque coopération. Cependant, Bishara, assumant le fait qu'une prise de contact avec la CEE est inévitable et même indispensable à court terme, effectuée sous la demande de la Communauté, une visite officielle à Bruxelles en octobre 1981. Pour lui, il s'agit de discuter des structures et du fonctionnement de la communauté, mais en aucun cas d'initier un dialogue officiel.<sup>146</sup> Aucun thème précis de coopération ne semble alors au programme lors de ce déplacement, Bishara se contentant d'effectuer une simple visite formelle. Il s'interroge particulièrement sur le fonctionnement des institutions, sur les relations entre les différentes composantes, ou encore sur les problèmes liés aux différentes nationalités présentes, aux différences de salaires entre les États européens, au fonctionnement de la

---

<sup>145</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information Direction des affaires économiques et financières, 5 novembre 1982, carton 404

<sup>146</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 199, « coopération CEE-CCG », 27 mars 1983 Carton 404,

CEE avec les autres groupes régionaux comme l'ASEAN ou encore avec l'Europe de l'Est. Cependant, Bishara n'est pas seul à Bruxelles. Il est accompagné par Al Kuwaiz, son assistant aux affaires économiques qui fait aussi partie de la délégation du Conseil de coopération. Ce dernier discute avec les autorités européennes compétentes, de l'accès aux marchés européens pour les futurs produits de l'industrialisation du CCEAG. Il déclare par la même occasion « qu'il serait plus facile pour la Communauté de négocier directement avec le CCEAG en tant qu'entité plutôt que de manière bilatérale »<sup>147</sup>. Durant sa visite, Al Kuwaiz souligne la part de marché importante des exportations et des investissements européens dans la région, et expose la grande richesse pétrolière de la péninsule Arabique dont pourrait bénéficier la CEE. Al Kuwaiz agit alors dans l'ombre et souhaite qu'aucune prise de contact entre les deux organisations ne soit pour le moment révélée au grand public. Les contacts doivent être discrets et éviter autant que possible la publicité.

Si les premiers mois qui suivent la création du CCEAG, des discussions entre les deux entités s'établissent d'ores et déjà, cela tient au rôle économique important de la CEE. Cette dernière représente le principal partenaire commercial des États du Golfe<sup>148</sup>. En effet, environ 35,5% de leurs importations proviennent de la CEE, contre seulement 17,5% du Japon et 16,4% des USA<sup>149</sup>. Pour ce qui est des exportations, en 1981, 33,5% des exportations totales sont destinées à la CEE contre 19,8% au Japon et 12,7% aux USA<sup>150</sup>. Chiffre encore plus probant, plus de 50% de l'approvisionnement en hydrocarbures de la CEE provient des pays du CCEAG en 1980 et 98% de ses importations en provenance de cette région sont constituées de produits énergétiques. Cependant, en dépit de l'importance économique et politique des États arabes du Golfe, aucun accord formel n'existe encore entre les deux régions et le CCEAG reste assez fermé à tout dialogue de nature politique et ne souhaite en aucun cas se substituer à la Ligue arabe. La Direction Afrique Moyen-Orient du Quai d'Orsay reconnaît aussi chez le Secrétaire général Bishara un trait de caractère assez particulier. « Ce dernier se montre

---

<sup>147</sup> Ibid

<sup>148</sup> Annexe, figure 5

<sup>149</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information Direction ANMO, 2 février 1983, carton 178

<sup>150</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information Direction des Affaires économiques et financières, « Les relations entre la CEE et les États Arabes du Golfe », 5 novembre 1982, carton 404

assez euphorique dans l'énoncé des principes, mais devient vite prudent lorsqu'il s'agit de faire des paroles, des actes »<sup>151</sup>. Ainsi, la France sait qu'une coopération poussée ne peut s'effectuer prochainement, et comprend rapidement que cette évolution dépendra largement de la volonté des Saoudiens.

### **C. Exportation des produits pétrochimiques, catalyseur des exportations et des tensions**

En 1983, les 6 ministres de l'Industrie du Conseil de coopération des États arabes du Golfe parviennent à un accord sur la nécessité de faciliter l'exportation de leurs produits industriels vers l'Europe. Le CCEAG pense en priorité à ses produits pétrochimiques. Il est préférable pour les pays membres du CCEAG d'entamer des discussions, des négociations avec la CEE afin d'arriver à un échange équitable des produits industriels. Cela implique notamment une unification des taxes. C'est alors que les discussions reprennent progressivement et plus librement. La visite d'une délégation de la Commission des communautés européennes, conduite par Loeff <sup>152</sup>(Directeur général adjoint à la Direction des relations extérieures) à Riyad en mars 1983, s'effectue dans cette démarche. Cette visite a plusieurs objectifs :

- Rendre à Bishara la visite que ce dernier avait effectué à Bruxelles
- S'informer du fonctionnement et des activités du CCEAG
- Examiner les possibilités d'une coopération technique entre la CEE et le CCEAG

Bishara fait donc part des intentions du CCEAG d'exporter plus facilement les produits pétrochimiques de la région en Europe, mais les interlocuteurs européens restent assez évasifs.<sup>153</sup> La France, elle, souhaite véritablement échanger avec les pays du Golfe de région à région. Le CCEAG (particulièrement l'Arabie Saoudite) a pour objectif de régler la question des exportations des produits pétrochimiques de la région. Ainsi, au cours d'une réunion tenue le 15 décembre 1983 à Riyad entre les six ministres de l'Industrie

---

<sup>151</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 245, 24 mars 1983 à MAE, Carton 182

<sup>152</sup> Ibid

<sup>153</sup> Ibid

du CCEAG, ces derniers ont adopté des décisions qui engageront des négociations avec la CEE au sujet de la commercialisation de la production de l'industrie pétrochimique des pays du Golfe. Le CCEAG souhaite entre autres, l'égalité des traitements en matière tarifaire sur ses échanges commerciaux avec la CEE notamment concernant les produits pétrochimiques, la CEE étant le premier importateur de produits chimiques.<sup>154</sup>

Si la question des produits pétrochimiques est si importante pour le CCEAG, c'est du fait qu'elle intéresse particulièrement l'Arabie saoudite, principal fournisseur de ces produits industriels et clé de voûte du Conseil de coopération. En effet, les pays du Golfe se sont progressivement dotés (notamment grâce à l'aide de grandes sociétés pétrolières américaines) d'une industrie de la pétrochimie et des matières plastiques. C'est au début des années 1980 que ces unités de production entrent progressivement en activité. Au début de l'année 1984, l'Arabie saoudite produit déjà 10% du méthanol mondial. En 1985, le pays produit également de l'éthylène. Ce marché représente une grande partie des exportations de la région puisqu'environ 50% de ces produits sont destinés à l'exportation. Les zones géographiques ciblées sont stratégiques et suivent la logique économique : Japon, USA, CEE. C'est alors qu'une deuxième délégation du parlement européen chargée des relations CEE/CCEAG se rend à Riyad du 3 au 5 février 1984.<sup>155</sup>

Liste de cette délégation :

- Heidemarie WIECZOREK-ZEUL : Chairman GER
- Wolfgang SHALL, first vice chairman GER
- John PURVIS, second chairmen UK
- Fred CATHERWOOD UK
- Gisèle CHARZAT FRA
- Vincenzo GIUMMARRA ITA
- Heinrich JORGENS, GER
- Gero PFENNIG, GER
- Marie Claude SCAMARONI, FRA
- Protogene VERONESI, ITA

---

<sup>154</sup> Ibid

<sup>155</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », ministère des Relations extérieures, 20 janvier 1984, carton 1982

En ce début d'année 1984, les intentions du CCEAG sont claires, les ministres de l'Industrie du CCEAG ont l'intention d'engager des négociations avec la CEE au sujet de la commercialisation des produits pétrochimiques sur le marché européen. Mais cette sensibilité en Europe concernant ce secteur ne permet pas d'entrevoir beaucoup d'espoir au CCEAG, l'Europe se mettant en retrait face à cette question et faisant preuve de retenue face aux conséquences de telles négociations et de tels accords pour l'industrie chimique européenne. Ce que laisse entrevoir la CEE pour le moment, est la négociation d'un accord de type ASEAN/CEE. Cependant, le prince héritier d'Abou Dhabi, Cheikh Khalifa, préconise « des rétorsions contre les pays de la CEE si celle-ci ne modifie pas sa taxation sur les importations de produits pétrochimiques en provenance des pays du Golfe ».<sup>156</sup> La presse locale, anti-occidentale n'hésite pas non plus à pointer du doigt la mauvaise foi de la CEE.<sup>157</sup>

La visite de Robert de Bauw, chef de la division « politique pétrolière » de la Direction générale de l'énergie de la Commission des communautés européennes, qui a séjourné les 25 et 26 mars 1984 à Riyad,<sup>158</sup> s'inscrit dans cette dynamique d'échange et de dialogue sur la question énergétique. Il a été reçu par Bishara afin de discuter longuement des produits pétrochimiques et de leur préoccupation à trouver un créneau de production qui pourrait intéresser les européens. C'est cette même raison qui justifie la visite d'Al Kuwaiz à Bruxelles le même jour.<sup>159</sup> Al Kuwaiz en profite alors pour manifester l'intérêt d'un « accord de nature préférentielle entre la Communauté et le CCEAG ». Son objectif étant clair : un meilleur accès au marché communautaire pour les produits pétrochimiques. La Commission reste cependant sur sa position, celle d'envisager un accord type ASEAN<sup>160</sup>.

Il est aussi prévu que les contacts entre les deux régions se poursuivent entre les services de la Commission et le CCEAG afin de développer la coopération technique et

---

<sup>156</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Abou Dhabi 068, 24 février 1985, carton 182

<sup>157</sup> Ibid

<sup>158</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de l'ambassadeur d'Arabie Saoudite (Rocalve) à MAE, 28 mars 1984, carton 182

<sup>159</sup> Ibid

<sup>160</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information Direction des affaires économiques et financières, 5 novembre 1982, carton 404

pour continuer d'examiner la question de l'accès au marché de l'Europe. Loeff (directeur général adjoint des relations extérieures à la commission européenne) manifeste également à Al Kuwaiz le souhait de la CEE d'établir un accord type ASEAN, c'est-à-dire non préférentiel. Cependant, les interlocuteurs arabes n'ont pas voulu entendre ce message et cette position de la Communauté en matière commerciale. Il faut donc, en 1984, s'attendre à des pressions des pays du Golfe à la fois sur la CEE et sur les différents États membres.<sup>161</sup> Les pays du CCEAG ont à plusieurs reprises proféré des menaces de rétorsion sur les intérêts commerciaux de la CEE. En particulier si la CEE rétablissait des droits dans le cadre du SPG <sup>162</sup>. Ainsi, aucune mesure à visée trop protectionniste n'est envisageable pour la CEE. Cela serait préjudiciable aux intérêts des entreprises chimiques européennes et donc aux entreprises chimiques de la France.

---

<sup>161</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Manama 084, 4 mars 1985, carton 182

<sup>162</sup> SPG (Système de préférence généralisé) : programme de préférences commerciales pour les biens provenant des pays en développement, mis en place par plusieurs pays développés, en dérogation du système de nation la plus favorisée.

## **II. Dès 1985, vers la négociation d'un accord**

### **A. Méfiance réciproque sur la question pétrochimique**

L'idée d'un accord entre les deux régions était en sommeil jusqu'en 1985, date à laquelle les premières revendications des pays arabes sur leurs exportations de produits pétrochimiques se sont faites entendre au sein de la Communauté. C'est alors que la Direction des affaires économiques et financières du ministère des Relations extérieures français souhaite ouvrir un véritable débat sur les enjeux d'une négociation d'une zone de libre-échange entre la CEE et le CCEAG. Cependant, la plupart des pays européens redoutent une telle entreprise. La menace que représente cette production pour l'industrie européenne porte sur deux produits en particulier : le méthanol et le polyéthylène (dérivé de l'éthylène). Il s'agit donc de protéger les marchés des exportations de l'industrie européenne sur ces deux produits, les industries acceptant la concurrence sur les autres produits considérant qu'une certaine délocalisation à terme est inévitable et que l'effort de réduction des capacités de production, déjà entrepris dans les pays développés, joint à un développement de la demande dans certaines zones devraient permettre d'absorber progressivement la production venant du Golfe. Les industriels européens craignent également une guerre des prix<sup>163</sup> qui à terme provoquerait un recul industriel européen. Ainsi, le problème n'est pas tant de limiter sur le marché européen les quantités de polyéthylène et de méthanol, mais plutôt d'éviter une politique commerciale agressive des pays du Golfe.

Cependant la Communauté doit également faire face à la sensibilité des pays du Golfe contre toute mesure qui entraverait le développement de son exportation de produits pétrochimiques. Abdul Aziz al Zamil (ministre saoudien de l'Industrie) a d'ailleurs qualifié l'attitude de la CEE comme « négative », sans toutefois « désespérer à une solution équitable ».

En 1984, la CEE impose une taxe de 13,5% sur les importations de produits pétrochimiques saoudiens et koweïtiens afin que les entreprises analogues européennes

---

<sup>163</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Direction des Affaires Économiques et Financières, 16 janvier 1985, carton 182

ne soient en situation de manque de compétitivité.<sup>164</sup> Cette taxe s'applique quand les pays arabes ont atteint leur quota annuel de ventes. Mais rappelant que la CEE a exporté en 1984 pour plus de 15 milliards de dollars en Arabie saoudite sans droit de douane, Al Zamil déclare que son pays souhaite arriver à une solution équitable afin de ne pas recourir à l'application du principe de réciprocité. Les pays du Golfe exigent donc pour leur part, que la CEE leur donne des garanties quant à l'accès de leurs produits pétrochimiques sur le marché européen. C'est à travers cette même optique qu'un responsable économique d'Abou Dhabi prône un durcissement à l'égard de la CEE. Les pays du Golfe devraient ainsi taxer plus lourdement les produits qu'ils importent des pays de la CEE, tant que cette dernière n'aura pas changé de politique douanière à l'égard des productions pétrochimiques. Le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abou Dhabi, Saïd Ahmed Al Oteiba, appelle à réduire la compétitivité des produits européens dans le Golfe, puis à boycotter ces produits si la CEE n'abandonne pas ses décisions concernant les productions pétrochimiques. Le CCEAG souhaite vivement disposer de conditions commerciales préférentielles pour les produits pétrochimiques<sup>165</sup>. Or cela est inacceptable pour les 10 pays membres de la CEE, et ce pour une raison particulière : cela reviendrait à renoncer au caractère autonome du SPG qui permet à la CEE d'être entièrement libre de rétablir les droits sur les produits bénéficiant de préférences.

C'est pour cela que la CEE s'oppose à une telle demande. Cependant, les pays du Golfe en 1985 ne sont pas prêts à accepter un accord de coopération non préférentiel, n'y voyant aucun intérêt. La France, plus particulièrement la Direction économique et financière du Quai d'Orsay, se déclare elle favorable à la conclusion d'un accord de coopération entre les deux régions. Et dans la mesure où l'insistance des pays du Golfe pour de telles concessions est de plus en plus marquante, il porte donc de dissocier la négociation de cet accord du problème commercial des produits de la pétrochimie<sup>166</sup> et donc de tenter de régler le problème au plus vite avant qu'il ne vienne peser sur les négociations en vue d'un accord de coopération. Mais il est en réalité possible de réconcilier, au sein d'une

---

<sup>164</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note pour Marc Bonnefous, ANMO, 10 décembre 1984, carton 182

<sup>165</sup> Mohamed Ammar. *Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de coopération du Golf et l'Union Européenne*. 2015

<sup>166</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques et Financières, 5 février 1985, carton 182

négociation spécifique, les chimistes européens et les chimistes arabes. En effet, il est d'abord complètement faux de croire que les pays du Golfe souhaitent engager une guerre des prix. Souhaitant rentabiliser au plus vite leurs installations, en aucun cas, baisser le prix serait une solution. Cependant, cette option est envisageable si l'accès qui leur est donné par la Communauté est insuffisant. Pour la Direction des affaires économiques et financière du ministère des Relations extérieures, la Commission, en cette année 1985, pourrait approcher de manière informelle les producteurs du Golfe afin de leur proposer un arrangement à partir duquel la CEE garantirait un accès progressivement élargi aux produits du Golfe à condition que soient maintenus des prix raisonnables. Une telle solution semble recueillir l'accord des différents Départements ministériels français concernés (Trésor, DREE). La Commission, pour sa part, s'efforce d'expliquer à ses interlocuteurs arabes que les engagements de la Communauté dans le cadre du GATT ne lui permettent pas d'aller au-delà de la clause de la nation la plus favorisée et du SPG. En effet, il ne peut être question d'inclure dans un tel accord de coopération des clauses préférentielles dans la mesure où l'octroi d'un tel avantage aux seuls pays du Golfe par la Communauté ne serait possible que dans le cadre d'une dérogation à la clause de la nation la plus favorisée du GATT, chose peu envisageable. De plus, la CEE ne voit guère les avantages qu'elle pourrait obtenir si elle accordait de son côté un désarmement douanier pour l'entrée des produits pétrochimiques.

En 1985, Charles Caporale, fonctionnaire de la Commission des communautés européennes, est chargé par Claude Cheysson (commissaire européen chargé des relations Nord-Sud)<sup>167</sup> du dossier des relations avec les États du CCEAG. Il rencontre alors à Paris les principaux industriels français du secteur de la pétrochimie en souhaitant s'informer des problèmes que pose l'arrivée de produits pétrochimiques des pays du Golfe.<sup>168</sup> Les représentants lui font remarquer que les pays du Golfe bénéficient pour leur production d'avantages structurels non négligeables comme « le bas prix du gaz, l'absence de marché intérieur, ou encore la rente pétrolière qui avait permis de fonder une industrie pétrochimique »<sup>169</sup>. L'industrie pétrochimique française, elle, avait

---

<sup>167</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Riyad 140, 10 septembre 1985, carton 182

<sup>168</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note d'information Direction des Affaires Économiques et Financières, 23 octobre 1985, carton 182

<sup>169</sup> Ibid

subi des restructurations qui étaient encore à achever. Charles Caporale et les représentants de l'Union des industries chimiques d'ATOCHEM et de CDF Chimie, ont alors conclu que le système actuel d'entrée des produits du Golfe dans la CEE (contingents tarifaires donnant lieu au rétablissement des droits en cas de dépassement à la demande d'un pays membre, dans le cadre du SPG) n'était plus adapté. Les industriels français plaident pour l'établissement de quotas d'importation. Caporale défend, lui, l'idée d'un accord de libre-échange « soigneusement encadré »<sup>170</sup>. Selon le représentant de la Commission, c'était le seul moyen de « sauver » l'industrie pétrochimique européenne, la limitation des importations (quotas) n'apparaissant pas politiquement envisageable.

Ainsi, l'industrie française du raffinage a dû ses dernières années s'adapter à une profonde modification de la demande des produits pétroliers. L'industrie subit alors une période difficile depuis 10 ans. Jusqu'en 1985, les résultats économiques de l'activité du raffinage en France se sont révélés être non rentable pour les compagnies. Depuis 1985, la situation s'est nettement améliorée grâce à une période de restructuration.<sup>171</sup> Cette restructuration a permis de diminuer fortement les capacités de raffinage (baisse du nombre de raffinerie) mais aussi de moderniser les unités existantes. Le raffinage français a donc connu une évolution comparable à celle de ses partenaires européens<sup>172</sup>. Cependant, malgré cette restructuration nécessaire, le raffinage français connaît encore des difficultés : situation financière préoccupante, détérioration de sa capacité à couvrir la consommation intérieure. Pour les entreprises chimiques, les perspectives liées à un accord CEE – CCEAG aggraveront encore cette situation.

---

<sup>170</sup> Ibid

<sup>171</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques Financières, 30 juillet 1987, carton 182

<sup>172</sup> Annexe figure 7

## **B. La poursuite des discussions exploratoires**

Cependant, malgré ces différents points de vue concernant la question particulière des produits pétrochimiques, les discussions exploratoires ne cessent pour autant. Les deux parties ont en effet manifesté à de multiples reprises leur désir de parvenir à un accord global de coopération dans différents domaines. Les discussions exploratoires en vue d'un accord global concernent entre autres<sup>173</sup> :

- l'accès aux marchés des produits de chaque groupe de pays dans l'autre. Ainsi, les parties s'efforceront de prendre en considération la question des barrières tarifaires mais aussi celle des avantages accordés aux pays en développement,
- les échanges d'informations et d'opinions sur la situation du marché de l'énergie,
- les activités conjointes dans les domaines techniques et notamment celui de la recherche et du développement des sources d'énergie renouvelables ou non renouvelables,
- la coopération industrielle, scientifique et technologique (formation de cadres qualifiés),
- l'investissement et la coopération financière. Les deux parties sont convenues de promouvoir et d'encourager dans l'intérêt mutuel les investissements, notamment dans les pays du Golfe.

Il existe aussi des missions entre la CEE et le CCEAG. C'est dans cet esprit qu'une délégation de 25 représentants d'industries agroalimentaires européennes, conduite par Robert Hull, responsable du Département Asie Moyen-Orient à la Commission des communautés européennes, a effectué une mission officielle d'information à Mascate les 16 et 17 avril 1985<sup>174</sup>. Cette visite a pour objet principal d'établir des liens directs entre les pays membres du CCEAG et la CEE, ainsi que de promouvoir les produits agroalimentaires européens et les transferts de technologies. Les pays du CCEAG sont en effet le 3<sup>ème</sup> partenaire de l'Europe derrière les USA et les pays de l'association

---

<sup>173</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 165, 3 mars 1985, carton 182

<sup>174</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Doha 117, 30 mars 1985, carton 182

européenne de libre-échange. En 1984, les importations européennes en provenance du CCEAG représentaient alors 17,214 milliards de dollars.

Si les deux parties considèrent alors la phase exploratoire des conversations comme terminée, et recommandent dès lors à leurs autorités respectives d'engager des négociations formelles, les pays du Golfe restent sur leurs positions concernant la signature d'un accord de coopération non préférentiel qu'ils refusent symptomatiquement. Du côté européen, les membres de la délégation estiment que ces discussions exploratoires ont été positives.

Dans le but de régler ou d'apaiser les tensions concernant un accord, le conseil des ministres du CCEAG nomme en 1985, un chargé de négociation avec la CEE, Mahmoud Kurdi<sup>175</sup>, directeur des affaires économiques auprès du ministère des Affaires étrangères saoudien. Sa vision et son mode d'action modifient la tenue des négociations. Mahmoud Kurdi estime que les négociations et les conversations entre les deux entités régionales ont été mal engagées. Tout d'abord, il admet que le CCEAG a commis une erreur fondamentale en demandant dans un premier temps à la CEE un traitement préférentiel alors même qu'il s'agit d'un accord global à négocier, accord qui ne contiendra pas de concessions unilatérales mais réciproques.<sup>176</sup> A travers la prise de position de Kurdi, l'Arabie saoudite, et donc à travers lui le CCEAG, considère que la question commerciale d'accès au marché ne doit être une priorité essentielle. Cette question commerciale doit figurer dans l'accord général au même titre que les relations industrielles, les transferts de technologie ou la coopération en matière énergétique. Qui plus est, Kurdi estime que le rôle de la presse a été négatif<sup>177</sup>, les journaux arabes hostiles aux occidentaux n'ayant pas hésité à critiquer ouvertement la prise de position de la CEE. Il est donc nécessaire de régler ce problème. Kurdi souhaite par ailleurs que la France, en raison de sa place dans la CEE et de ses relations avec l'Arabie saoudite, détienne un rôle décisif afin d'orienter positivement les négociations.

---

<sup>175</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Djeddah 274, 2 avril 1985, carton 182

<sup>176</sup> Ibid

<sup>177</sup> Ibid

En septembre 1985, Claude Cheysson, alors commissaire européen chargé de la politique méditerranéenne et du dialogue Nord-Sud effectue une visite en Arabie saoudite afin d'y rencontrer son interlocuteur Bishara. L'accueil chaleureux qui lui est réservé démontre les bonnes intentions du CCEAG à voir s'établir un tel accord. Claude Cheysson, appuyant cette volonté, regrette que la région arabe soit, en 1985, la seule région n'ayant aucun accord de coopération économique avec la CEE. Il indique à Bishara qu'il plaidera au conseil de Luxembourg en faveur d'un accord entre les deux groupes au sujet de la commercialisation des produits pétrochimiques du Golfe sur le marché européen et ce pour deux raisons particulières :

- Compte tenu du très faible prix, ce ne sont pas les droits de douane qui empêcheront les quelques produits élaborés, notamment saoudiens, de rentrer en Europe,
- Si les Saoudiens augmentaient les droits sur leurs importations en provenance de la Communauté, les produits européens seraient alors fortement pénalisés au profit des exportations américaines et japonaises.

Suite à ces discussions exploratoires, et dans le but d'initier les négociations, un premier contact entre la délégation du CCEAG (conduite par Cheikh Sabah el Ahmed, ministre des Affaires étrangères du Koweït, comprenant Kurdi, Bishara, et un représentant de chaque pays) et la délégation de la CEE (conduite par Jacques Poos, ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, comprenant Claude Cheysson) se réalise le 14 octobre 1985.<sup>178</sup> Cependant, un éventuel accord avec la communauté ne devrait comporter aucune partie politique ne serait-ce que parce que les pays du Golfe ne peuvent prendre d'initiatives trop personnalisées par rapport à l'ensemble des nations arabes et qu'à cet égard, l'Europe doit éviter de court-circuiter le dialogue euro-arabe. De plus, le comité politique européen qui s'est tenu en octobre 1985 considère que les pays de la CEE entretiennent déjà des contacts politiques avec le CCEAG et donc estime par la même occasion qu'il n'est pas opportun à ce stade des négociations d'institutionnaliser un dialogue politique avec le CCEAG.

---

<sup>178</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Bruxelles 993, 4 octobre 1985, carton 182

La date du 14 octobre 1985, date à laquelle se tient la première réunion ministérielle entre les ministres des Affaires étrangères du Koweït et du Luxembourg, à Luxembourg, fait alors figure de coup d'envoi des négociations.<sup>179</sup> Il est cependant très clair que le problème des produits pétrochimiques jouera un rôle clé dans les discussions futures.

### **C. La position française face à la Communauté**

Cependant, si très vite l'ensemble des pays de la Communauté juge un accord de libre-échange entre la CCEAG et la CEE impossible voire même dangereux pour l'industrie européenne, lui préférant un accord de type ASEAN, la France tient un discours à contre courant et ce dès le début des discussions exploratoires.<sup>180</sup> Face à cette question des produits pétrochimiques, les secrétaires généraux des chambres de commerce euro-arabes tiennent à Paris, le 5 décembre 1985,<sup>181</sup> une réunion exceptionnelle sur les mesures protectionnistes imposées par la CEE sur les exportations pétrochimiques saoudiennes. Au cours de cette réunion, les secrétaires de la chambre euro-arabe mettent en garde la Communauté, car si les différentes politiques protectionnistes de l'Europe persistent, alors que ces mesures sont en contradiction avec le principe même de la liberté de commerce dont se réclament continuellement les pays de la CEE, les États arabes pourraient très bien demain, appliquer le principe même de la réciprocité concernant leurs importations de produits provenant de la zone Europe. La chambre des commerces euro-arabe invite donc la CEE et en particulier la France à envisager d'autres solutions.

La France prend ainsi à contre-pied les revendications et souhaits de la majorité des pays membres de la CEE. Elle souhaite aider le CCEAG à revendiquer ses positions dans le domaine pétrochimique mais plusieurs risques lui sont exposés. Parmi ces risques, nous pouvons en citer quelques-uns :

- Compromettre une part des exportations françaises dans la région,
- Rendre difficile la signature de nouveaux contrats d'armement,

---

<sup>179</sup> Ibid

<sup>180</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques et financières, 24 décembre 1984, carton 182

<sup>181</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Revue des échanges franco-arabes, décembre 1985, carton 182

- Réduire l'accès aux moyens de financement dont dispose l'Arabie saoudite,
- Limiter la présence des investisseurs français dans ces pays alors même que la France souhaite développer ses implantations étrangères.

Lors de sa visite officielle en France le 6 février 1985, Bishara n'hésite pas à exposer au ministre des Relations extérieures français Roland Dumas, son « triste ressenti sur la décision prise par la CEE du rétablissement d'un droit de douane sur le méthanol en début d'année », la position française étant pourtant différente de celle de ses partenaires européens. Des industries françaises sont en effet fortement intéressées par les produits pétrochimiques en provenance des États du Golfe, qu'il s'agisse de Michelin<sup>182</sup> ou de Technip.

La France voit dans le CCEAG l'occasion d'établir des contacts bénéfiques à son industrie, d'où sa volonté de mettre en place progressivement une zone de libre-échange entre la CEE et le CCEAG. Le Quai d'Orsay trouve légitime la volonté des pays du Golfe d'exporter leur richesse vers la CEE. Cependant, l'image de la France est entachée par la décision prise par la CEE d'imposer à compter du 12 décembre 1985 un droit de douane de 13,5% sur l'éthylène-glycol en provenance de l'Arabie saoudite<sup>183</sup>. Cette décision, intervenant quelques jours après l'entretien de Roland Dumas avec Bishara, met la France dans une situation délicate, alors qu'elle ne cesse de répéter qu'elle n'a pas la position négative de ses partenaires européens sur la question des produits pétrochimiques.<sup>184</sup> Bishara évoque même le risque de voir s'établir des barrières douanières dans le Golfe pour les produits européens et souhaite que cette décision soit reconsidérée.<sup>185</sup> Début 1986, la CEE décide de rétablir des droits de douanes de 13,4% sur ses importations de polyéthylène en provenance de l'Arabie saoudite à cause de leur dépassement de plafond ce qui provoque une nouvelle fois l'étonnement et la tristesse de Bishara qui rappelle que ce rétablissement va à l'encontre de l'esprit de l'accord

---

<sup>182</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de synthèse ANMO, 18 décembre 1985, carton 178

<sup>183</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO pour le ministre du MAE, 13 décembre 1985, carton 182

<sup>184</sup> Dans ses relations avec les pays du Golfe, la France ne peut prendre l'initiative de mesures protectionnistes

<sup>185</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme 7935, ANMO, 11 février 1985, carton 178

intervenue entre les deux groupes à Luxembourg en octobre 1985. La France, elle, estime que l'aspect commercial du dossier (raffinage et pétrochimie) doit être traité rapidement. Sur la forme de l'accord, la France est prête à étudier la possibilité d'un accord de libre-échange. Mais en 1986, la Commission dirigée par la Grande-Bretagne, un des pays les plus opposés à toute ouverture envisagée par la Commission, ne permet pas d'établir un tel processus. De plus, un accord de libre-échange pose de sérieux problèmes au GATT<sup>186</sup>.

Ainsi, en cette fin d'année 1986, la Commission a continué ses prises de contact et ses discussions avec les pays arabes du Golfe, mais n'a pas encore remis au Conseil des propositions de directives de négociations. L'Arabie saoudite, pour sa part, « regrette l'attitude protectionniste de l'Europe vis-à-vis des produits pétrochimiques, jugeant assez mal le rétablissement des droits de douane lorsque les quotas admis sont dépassés »<sup>187</sup>. Ainsi, les négociations en cours entre la CEE et le CCEAG se heurtent à beaucoup d'incompréhensions, les Saoudiens ne s'attardant qu'à la question économique pour leurs produits pétrochimiques, et les européens préférant un accord de coopération global, dont les Saoudiens ne saisissent guère l'intérêt. Ainsi, les deux parties ne trouvent aucun consensus.

---

<sup>186</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques et Financières, 17 mai 1985, carton 182

<sup>187</sup> Ibid

### **III. Signature d'un 1<sup>er</sup> Accord de Coopération CCEAG / CEE, et l'influence française**

#### **A. La position française en faveur du libre-échange**

En 1987, la Direction des affaires économiques et financières des Affaires étrangères suggère au cabinet du Premier ministre de prendre l'initiative sur le dossier de l'accord CEE/CCEAG.<sup>188</sup> La France doit accélérer les négociations et favoriser la solution d'un marché de libre-échange et ce pour des questions de fond. Le Quai d'Orsay appuie la position que la CEE a un intérêt majeur au renforcement de la stabilité politique et économique de la région. Il pointe notamment du doigt les 130 milliards de francs d'exportations<sup>189</sup> en 1985 en direction des pays du Golfe qui paraîtraient aléatoires en l'absence d'un accord.

En plus de cet aspect purement économique, le Quai d'Orsay voit aussi une opportunité pour la France de s'imposer comme l'élément moteur des négociations et donc de bénéficier du regard bienveillant du CCEAG<sup>190</sup>. Alors que la phase exploratoire décidée à Luxembourg en 1985 s'est achevée, la Commission ne semble pas encore décidée à soumettre un projet de mandat de négociation au Conseil. En 1987, aucune discussion au sein du Conseil sur les dispositions de l'accord n'a encore fait objet de débat. Face à la lenteur des négociations, les pays du Golfe et notamment l'Arabie saoudite, manifestent de plus en plus leur irritation. Qui plus est, à défaut de l'initiative de la France, certains États membres de la Communauté pourraient être tentés de prendre les devants et de saisir à leur propre compte cette opportunité. Pour la France, défendre les positions du CCEAG serait ainsi l'occasion d'apparaître comme le pays le plus attaché à un renforcement de la coopération avec les pays du Golfe, ces derniers ne semblant pas vouloir accepter un accord d'un autre type. Si la France se prononce en faveur d'un tel accord, elle doit néanmoins s'assurer des garanties nécessaires quant à la sauvegarde de l'industrie française du raffinage et de la pétrochimie mais aussi de veiller à ne pas porter préjudice aux pays qui sont liés à la Communauté par des accords préférentiels.

---

<sup>188</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Direction des Affaires Économiques et Financières, Note n°59, 16 janvier 1987, carton 182

<sup>189</sup> Ibid

<sup>190</sup> Ibid

Cependant, cette position confortée par la Direction économique et financière du Quai d'Orsay ne fait guère l'unanimité au sein même des différentes institutions françaises. Si en accord avec le ministère délégué au Commerce extérieur, le Département Afrique Moyen-Orient ainsi que la DREE<sup>191</sup> estiment pour leur part que le moment est venu de s'engager dans la voie d'un accord de libre-échange pour préserver les intérêts des industriels, le ministère de l'Industrie y est plus hostile compte tenu des difficultés qu'une telle coopération entraînerait pour les industries du raffinage et des produits pétrochimiques.<sup>192</sup> La DREE estime que le seul moyen d'éviter des importations excessives et désordonnées en provenance du Golfe est d'obtenir des pays du CCEAG un engagement politique de modération dans le cadre ou en complément d'un accord de libre-échange. Le ministère de l'Industrie souligne alors les dangers d'une telle situation <sup>193</sup>:

- Fermeture supplémentaire de raffineries françaises,
- Alourdissement de leur facture énergétique,
- Suppression d'emplois,
- Détérioration de la capacité de l'industrie nationale à couvrir des besoins spécifiques de produits pétroliers.

C'est en prenant en compte ces différents dangers que le ministère de l'Industrie se permet de suggérer certains éléments qui devraient être discutés lors du mandat de négociation <sup>194</sup> notamment celui de « négocier un engagement d'autolimitation de la part des pays du Golfe dans le cadre d'une période transitoire, le dépassement des volumes prévus donnant lieu à un rétablissement des droits de douane »<sup>195</sup>.

---

<sup>191</sup> DREE : Direction des relations économiques extérieures, créée en 1945, sous l'égide du ministère de l'économie et des finances

<sup>192</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Relations CEE/CCEAG, fiche n°3, carton 182

<sup>193</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques Financières, 30 juillet 1987, carton 182

<sup>194</sup> Ibid

<sup>195</sup> Ibid

Ainsi, pour le ministère de l'Industrie, le futur accord entre la CEE et le CCEAG qui apparaît souhaitable d'un point de vue politique mais aussi commercial, doit prendre en compte le souci légitime de conserver au sein de la communauté une industrie de raffinage qui suite à une profonde restructuration, est considérée comme performante. Proposer à ces pays de prendre des participations dans les industries de raffinage européennes pourrait s'avérer envisageable afin de « conserver l'outil de raffinage français et d'assurer un débouché à la production des États du Golfe ».<sup>196</sup>

Cependant, sur le fond, la position française n'en est pas moins différente : elle souhaite qu'un accord soit signé le plus rapidement possible. La France encourage la CEE à prendre une décision sur les négociations. Elle tente par ce biais de prouver aux pays membres du CCEAG et principalement à l'Arabie saoudite, sa volonté de renforcer les relations entre les deux organisations. L'Arabie saoudite ayant tendance à considérer la France comme moins attachée que la RFA à ce renforcement.

Les pays du Golfe, eux, voient plusieurs avantages à opter en faveur d'un accord de libre-échange du type de l'accord CEE - Israël <sup>197</sup> (les pays du Golfe ne souhaitant pas être traités par la Communauté de manière moins favorable que ne l'a été Israël lors de la l'accord CEE-Israël en 1974)<sup>198</sup> :

- la possibilité de nouer des liens politiques plus étroits avec la Communauté,
- le bénéfice d'un régime plus libéral pour la commercialisation en Europe de leurs produits de la pétrochimie et du raffinage.

La CEE tient aussi compte des différents avantages politiques et économiques d'un accord :

- contribution au renforcement de la stabilité dans la région du Golfe,
- augmentation de ses exportations industrielles et agroalimentaires vers le Golfe.

---

<sup>196</sup> Ibid

<sup>197</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note n°713, Direction des Affaires Économiques et Financières, 19 mai 1987, carton 182

<sup>198</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la privatisation, juin-juillet 1988, carton 182

Mais elle s'inquiète néanmoins de la montée en puissance des capacités de production du Golfe tant pour la pétrochimie que pour les produits raffinés.

## **B. Un premier accord boudé par la France**

C'est donc dans ce contexte de désaccord, subordonné à un besoin d'entente que les deux organisations vont essayer de parvenir à un accord, et il faut attendre le 7 octobre 1987<sup>199</sup> pour que soit formellement adopté un projet de directives pour la négociation d'un accord de coopération entre le CCEAG et la CEE, projet dont Jacques Delors (président de la Commission européenne) a décrit la structure. La proposition adoptée repose ainsi sur les idées suivantes<sup>200</sup> :

- Photographies des instruments actuels de politique commerciale, c'est-à-dire renonciation à utiliser les instruments de politique commerciale de manière plus restrictive, à l'exception du SPG, pour lequel la CEE conserverait son autonomie,
- Octroi de la cause de la nation la plus favorisée,
- Développement de la coopération industrielle,
- Annonce d'une réflexion approfondie sur le passage éventuel, dans 2 ans, à un régime de libre-échange.

Cependant, la France ne se satisfait guère de ce projet.<sup>201</sup> Il ne règle en rien la question des produits raffinés. Pire, il l'aggrave en figeant la situation actuelle. C'est alors que De Boissieu, directeur des services économiques et financière du Quai d'Orsay regrette la proposition considérant que trois ans de travail pour aboutir à une simple « photographie » est un résultat décevant. Il envisage alors plusieurs types d'action possibles :

- Durcir sans contrepartie le régime de raffinage
- S'orienter vers une zone de libre-échange

---

<sup>199</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note 1365, Direction des Affaires Économiques et Financières, 8 octobre 1987, carton 182

<sup>200</sup> Ibid

<sup>201</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note 1411, Direction des Affaires Économiques et financières, 15 octobre 1987, carton 182

De plus, au sein même de la CEE des divergences émergent plus radicalement. Tout d'abord, la voix de la France qui regrette cette proposition et en souhaite un approfondissement. Les pays en faveur de la proposition de la Commission : Belgique ; Portugal ; Luxembourg ; RFA et les autres, en faveur d'une solution moins ambitieuse : Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie. La volonté de s'orienter vers un accord de libre-échange de type CEE-Israël figurait pourtant dans la communication de Cheysson refusé par la Commission à l'initiative des commissaires anglais et allemands, qui ne veulent pas lâcher le SPG pour la pétrochimie et qui n'ont aucun intérêt national pour les raffinés<sup>202</sup>.

Le ministre des Relations extérieures français Jean Bernard Raimond tient alors un langage plus ferme :

- Il regrette l'insuffisance de la proposition,
- Souhaite l'orientation vers une zone de libre-échange, fut elle progressive,
- Accepte la proposition que si y figure explicitement l'engagement de la communauté de conclure un accord de libre-échange dans un délai rapide et fixé .

Suite aux premières réactions négatives des États du Golfe, et à la détermination de la France, Claude Cheysson infléchit alors la proposition de la Commission. Sa nouvelle proposition considère donc<sup>203</sup> :

- La signature entre la CEE et CCEAG d'un mémorandum de portée politique comprenant les dispositions sur la coopération,
- L'ouverture dès la signature du mémorandum, de pourparlers en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange,
- Si des garanties suffisantes peuvent être obtenues, l'adoption par le Conseil d'un mandat pour la création d'un accord de libre-échange.

---

<sup>202</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note de Pierre de Boissieu carton 182

<sup>203</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note Direction des Affaires Économiques et Financières, 23 octobre 1987, carton 182

C'est une évolution positive pour la France et ce pour différentes raisons <sup>204</sup>:

- L'objectif du libre-échange est affirmé sans ambiguïté,
- Les garanties à prévoir pour la pétrochimie et le raffinage sont au cœur des pourparlers,
- C'est une réponse à l'attente des pays du Golfe qui se disent prêts à négocier sur cette base,

C'est alors que Mahmoud Kurdi affirmera le rôle déterminant de la France lors de la décision du 23 novembre : « Alors que l'on croyait la France, un pays protectionniste, c'est elle qui a joué le rôle le plus positif »<sup>205</sup>. Le prince Saoud al Fayçal, ministre des Affaires étrangères d'Arabie saoudite tient à saluer lui-même les efforts français et la remercie pour sa contribution aux délibérations du Conseil des ministres européens<sup>206</sup>. La France il est vrai, essaye aussi de faire valoir face à ses interlocuteurs le rôle qu'elle a joué dans l'adoption de ce mandat de négociation, qui malgré des objections sérieuses de certains États membres de la Communauté, fait place à l'objectif d'une zone de libre-échange. Le 23 novembre 1987 fait figure de date à laquelle le Conseil des Communautés est parvenu à un accord sur les directives de négociation à donner à la Commission en vue d'un accord CEE-CCEAG.

---

<sup>204</sup> Ibid

<sup>205</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Riyad 1074, propos recueilli par ambassadeur de France (Bernière) auprès de Mahmoud Kurdi, 25 novembre 1987, carton 182,

<sup>206</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Lettre du prince Saoud au ministre des Affaires étrangères français, Bordereau d'envoi, 13 novembre 1987, carton 182,

### C. Signature de l'accord

La première séance des négociations se déroule ainsi en décembre 1987. La délégation européenne est alors conduite par le belge Jean Durieux, conseiller hors classe chargé des relations Nord/Sud à la Direction générale des relations extérieures de la Commission. La délégation du Conseil de coopération des États arabes du Golfe est elle menée par Kurdi, coordinateur du secrétariat du CCEAG.<sup>207</sup>

A l'issue de cette première séance, il a été convenu que la Commission préparera un projet d'accord « première phase ».

En voici le projet de directives en vue de la négociation d'un accord<sup>208</sup> :

#### *Coopération économique et technique :*

- L'établissement d'une coopération la plus large possible (l'industrie de l'énergie, de l'agriculture, et des investissements sont concernés),
- Les échanges d'informations,
- La formation.

#### *Dans le domaine de l'industrie :*

- Protection des brevets,
- Encouragement aux actions conjointes entre entreprises,
- Organisation de contacts et de réunions entre les responsables arabes de la politique industrielle,
- Recherche de l'élimination des entraves non tarifaires.

---

<sup>207</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau Collectif n°1321, 18 octobre 1985, carton 182

<sup>208</sup> Accord de coopération entre d'une part la Communauté économique européenne et d'autre part les pays signataires de la charte du Conseil de coopération pour les États arabes du Golfe (l'État des Émirats arabes unis, l'État de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le sultanat d'Oman, l'État de Qatar et l'État de Koweït) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:r16001>

*Dans le domaine de l'énergie :*

- Encouragement aux actions conjointes,
- Formation du personnel,
- Coopération entre les entreprises énergétiques facilitées,
- Analyse conjointe des échanges de pétrole brut et des produits pétroliers entre les deux régions.

*Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche :*

- Echanges d'informations sur le développement de la production agricole,
- Encouragement de contacts entre les entreprises.

*Dans le domaine des investissements :*

- Protection des investissements notamment par l'extension des accords sur leur promotion et leur protection afin d'améliorer les conditions d'investissement.

*Dans le domaine technologique :*

- Promouvoir le transfert des technologies,
- Mise en commun du savoir-faire technique sur les questions d'environnements,
- Encourager la recherche.

De plus, sous réserve des dispositions du GATT, à partir de l'entrée en vigueur de l'Accord, les parties ne pourront plus introduire en ce qui concerne leurs échanges commerciaux réciproques de nouveaux droits de douane, ni augmenter ou aggraver, les droits de douane.

Les principaux objectifs de cet accord visent alors à :

- Renforcer les relations entre les 2 organisations en leur donnant une forme institutionnelle et contractuelle,

- Elargir et consolider leurs relations de coopération économique et technique, ainsi que leur coopération dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, du commerce et des services, de l'agriculture, de la pêche, des investissements, de la sciences, de la technologie, et de l'environnement, sur des bases mutuellement avantageuses, en tenant compte des différences entre les niveaux de développement des parties,
- Contribuer à renforcer le processus de développement et de diversification économiques des pays du CCEAG et permettre ainsi au CCEAG de contribuer davantage à la paix et à la stabilité dans la région.

Aussi, il est prévu à l'article 11 que les « parties s'engagent à des discussions afin de négocier un accord visant à développer les échanges commerciaux, notamment en éliminant les barrières commerciales empêchant l'accès des produits ». Cet article stipule que les parties « s'accordent la clause de la nation la plus favorisée ». Un Conseil conjoint se réunit au moins une fois par an au niveau des ministres. Ce Conseil conjoint sert d'organe de règlement des différends, sa présidence est exercée alternativement par la CEE et le CCEAG.

En cas d'abaissement de droits de douane ou de taxes d'effet équivalent, de diminution ou d'élimination de restrictions quantitatives ou mesure d'effet équivalent, les parties s'accordent mutuellement au traitement de la nation la plus favorisée.

Le mandat de négociation prévoit donc la conclusion d'un accord de coopération, et envisage dans une seconde phase un accord commercial qui sera subordonné à l'adoption d'un second mandat. Mahmoud Kurdi n'attend pas longtemps pour le signaler au directeur de la DREE lors de son entretien avec ce dernier, en France le 22 octobre 1988.<sup>209</sup> Le commissaire en charge de la négociation, Claude Cheysson, a d'ores et déjà procédé à des consultations informelles avec les industriels de la pétrochimie et du raffinage européen afin de parvenir à un projet de mandat de négociation de l'accord commercial.<sup>210</sup> Accord commercial qui doit suivre l'accord de coopération. L'accord de

---

<sup>209</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme, 22 octobre 1988, carton 182

<sup>210</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note n°801, Direction Affaires Économiques et financières, 24 juin 1988, carton 182

coopération comporte l'obligation des deux parties d'engager des négociations de l'accord commercial (de libre-échange).

C'est alors le 15 juin 1988<sup>211</sup> que se déroule la signature de l'accord de coopération CEE/CCEAG à Luxembourg entre Cheysson (membre de la Commission) et Genscher<sup>212</sup> pour la CEE et le prince Saoud (ministre des Affaires étrangères d'Arabie saoudite) et Bishara (Secrétaire général du CCEAG) pour le CCEAG.<sup>213</sup> Nous pouvons remarquer les efforts de la partie arabe, notamment en acceptant de mener la négociation à partir du projet européen et en faisant preuve de beaucoup de bonne volonté sur les paragraphes litigieux. La France, elle, parvient à tirer son épingle du jeu en bénéficiant d'une perception plus juste de ses efforts fournis dans la Communauté pour mieux répondre aux attentes du CCEAG. Doit alors s'en suivre la deuxième phase, celle d'un accord commercial. François Mitterrand, lors d'une interview donnée à la presse omanaise dit : « La France essaye alors de promouvoir la conclusion par la communauté d'un accord de libre-échange permettant de trouver une solution équilibrée aux problèmes de raffinages ».<sup>214</sup>

La négociation d'un second accord a été expressément convenue en 1988 et doit donc s'engager le plus rapidement possible. Mais cet accord inquiète tout de même certains industriels français comme le président d'Elf Aquitaine (Michel Pecqueur) ou encore celui de Total Compagnie Française des pétrole (François Xavier Ortoli) qui ne tardent pas à envoyer une lettre à Jacques Andreani, directeur de cabinet de Roland Dumas alors ministre des Affaires étrangères de la France. Jacques Andreani tente ainsi de rassurer les présidents des compagnies pétrolières et affirme que le gouvernement français assurera les intérêts de l'industrie française et en particulier l'industrie du raffinage.<sup>215</sup>

---

<sup>211</sup> Malcolm C. Peck, *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, second edition, The Scarecrow Press 2008

<sup>212</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Diplomatie 12145, 14 juin 1988, carton 182

<sup>213</sup> Ibid

<sup>214</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Diplomatie 10349, 26 mai 1989, carton 182

<sup>215</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Bordereau collectif, MAE, 10 octobre 1988, carton 182

Le 13 juillet 1989, la Commission par la voix de son secrétaire général adjoint indique que le commissaire Matutes (Commissaire européen espagnol à la politique méditerranéenne) avec Bangemann (Commissaire européen allemand à l'industrie et à la politique de l'information) préparent le projet de directive de négociation en vue de la deuxième phase de l'accord de commerce entre la CEE et le CCEAG.<sup>216</sup> Le 3 octobre 1989, Jean Durieux, au nom de la Commission européenne, annonce le dépôt d'un projet de mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord commercial.<sup>217</sup> Les directives de négociation, proposées au Conseil, prévoient pour les produits industriels la suppression graduelle des droits de douane, des mesures d'effet équivalent et un régime particulier à l'importation de produits sensibles (produits raffinés finis, produits pétrochimiques) ainsi que des produits agricoles originaires des pays du CCEAG.<sup>218</sup> Mais seule la France, soutenue par le Danemark, s'est félicitée du dépôt prochain de ce projet et s'est déclarée convaincue de la nécessité politique et de l'utilité économique de poursuivre les négociations avec les pays du Golfe, afin d'honorer les engagements de 1988, les autres délégations (P-B, Portugal, Espagne, RFA) déplorant pour leur part la hâte de la Commission. Cependant, la visite d'Al Maskari, Secrétaire général adjoint du CCEAG déplore en 1989 la lenteur de la CEE à conclure un accord de libre-échange sous la présidence espagnole. Il exprime par ailleurs son désir de voir la présidence française établir un tel acte.<sup>219</sup>

Ainsi, la CEE et le CCEAG sont liés par l'accord de coopération du 15 juin 1988, approuvé par le Conseil des communautés européennes en février 1989<sup>220</sup>. Cet accord de coopération entre d'une part la CEE et d'autre part le CCEAG, a permis d'instaurer un dialogue de confiance s'agissant des coopérations économiques et commerciales entre les deux organisations<sup>221</sup>. Accord qui repose sur « *les liens d'amitiés traditionnels qui*

---

<sup>216</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Bruxelles 1022, 13 juillet 1989, carton 182

<sup>217</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme Bruxelles 1270, 25 septembre 1989, carton 182

<sup>218</sup> Ibid

<sup>219</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Note ANMO, 3 juillet 1989, carton 178

<sup>220</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », Télégramme, 3 février 1989, carton 182

<sup>221</sup> Mohamed Ammar. *Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de coopération du Golf et l'Union Européenne*. 2015

*unissent les États membres du Conseil de coopération pour les pays arabes du Golfe et les États membres de la Communauté » et qui reconnaît que « l'établissement de relations contractuelles entre la Communauté et le CCEAG contribuera à promouvoir la coopération globale dans tous les domaines, en terme d'égalité et sur des bases mutuellement avantageuses, entre les deux régions, ainsi que leur développement économique, en tenant compte des différences entre les niveaux de développement des parties ».* En décembre 1989, le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe informe le secrétariat du Conseil des Communautés de la ratification par les 6 États membres du CCEAG de l'accord signé le 15 juin 1988. L'accord entre ainsi en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990<sup>222</sup>. Cet accord de coopération du 15 juin 1988 est alors le premier de ce genre signé par la CEE avec une organisation régionale arabe. La France aura donc usé de toute son influence dans la CEE afin d'aboutir à un tel accord.

---

<sup>222</sup> AMMAR Mohamed, *Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de coopération du Golfe et l'Union Européenne*. 2015.

## Conclusion :

J'ai souhaité dans ce mémoire éclaircir un sujet encore peu exploré aujourd'hui, celui du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et la France dans les années 1980.

Nous avons ainsi pu analyser la genèse de ce nouveau Conseil régional arabe et constater que cette origine s'inscrivait à travers plusieurs facteurs aussi bien externes qu'internes. Cette instabilité régionale ainsi que les différences fondamentales entre des pays pourtant avec un régime commun, ont ainsi fait douter les autorités diplomatiques françaises que ce soit dans la région ou à Paris. Cependant, face aux avancées considérables du CCEAG et à la rapidité des différents succès économiques de l'organisation, ce Conseil devient vite une réalité régionale avec laquelle l'État français doit établir un lien profond. En effet, les hauts fonctionnaires français, ambassadeurs et la Direction ANMO, réalisent le retard de l'implantation française au sein des monarchies du Golfe, et ce malgré un excellent rapport au niveau diplomatique grâce au positionnement de la France dans le conflit israélo-palestinien, dans le conflit Iran-Irak et à son attitude vis-à-vis de la République islamique d'Iran. Cependant, la France ne figure pas parmi les principaux pays économiquement ancrés dans la région. La réputation des entreprises françaises est alors pointée du doigt et exaspère les diplomates français sur place qui deviennent en quelque sorte des VRP de l'industrie française.

Le CCEAG est alors une raison et une opportunité pour l'État français de se positionner dans les futurs projets du CCEAG. Les prises de contact sont alors plus nombreuses, les visites plus régulières et les échanges plus intenses. Bishara est invité officiellement à Paris en 1984 et il y retournera par deux occasions en 1985. Nous percevons alors la volonté française de renouer des liens particulièrement forts dans le domaine économique avec le CCEAG, ce dernier étant doté d'une richesse considérable en hydrocarbure, produit essentiel pour l'importation française et pour sa richesse. Sous l'approbation et l'encouragement des ministres français, les entreprises françaises sont vivement encouragées à coopérer avec les projets du CCEAG. C'est dans cette optique que se réalisent des premières coopérations directes entre la France et le CCEAG. Donat Branger est nommé pour intensifier ces coopérations, pour les analyser et pour

proposer les différentes dispositions françaises. La France est sollicitée pour différents projets : une offre de conseil en matière de coordination monétaire, une offre de coopération d'experts français EDF afin de mettre sur pied une tarification des ventes d'électricité étendue à tous les pays membres et une évaluation sur une étude réalisée au sein du CCEAG sur la connexion des réseaux électriques de forte puissance. Enfin le CCEAG souhaite que l'État français prenne position au sein de la CEE en faveur des revendications des pays du CCEAG concernant leur livraison de produits pétrochimiques. A chacune de ces propositions les ministères français de l'Économie et des Relations extérieures répondent favorablement (mission EDF, mission De La Genière). Le ministère de l'Industrie est pour sa part un peu plus sceptique quant aux importations des produits pétrochimiques des pays du Golfe.

De plus, face à une instabilité croissante dans la région, les pays membres du CCEAG évoquent dès 1983 l'idée de se munir d'une force militaire commune afin de se protéger des menaces extérieures. La France, grand pays fournisseur d'armes (1<sup>er</sup> fournisseur d'armes de l'Irak durant sa guerre contre l'Iran), souhaite ainsi mettre au devant de la scène son avancée technologique dans le domaine militaire. Le ministère de la défense parvient ainsi à vendre 10 avions de patrouille maritime Breguet Atlantique 2 au CCEAG au nom de la coopération militaire appelée également « Bouclier de la Péninsule ». Nous constatons également l'attitude de la France qui, sous la demande du Secrétaire général du CCEAG, propose un projet dans la mise en place des systèmes de commandement, de contrôle, et de communication du CCEAG.

Enfin, suivant la démarche d'accentuer les relations avec la nouvelle entité régionale, la France utilise tous ses atouts afin de parvenir à un premier accord entre le CCEAG et la CEE dans les années 1980. Si l'État français est au départ récalcitrant d'un tel projet (influencé par la retenue saoudienne), ce dernier, dès 1985, multiplie ses pressions sur la CEE afin de faire valoir les propositions des États du Golfe, à commencer par une meilleure accessibilité au marché européen pour leurs produits pétrochimiques. Les autres pays sont plus réservés sur la question notamment la Grande-Bretagne. Suite à la réunion du 14 octobre 1985 entre les deux délégations, les négociations peuvent enfin démarrer. Le 7 octobre 1987 est formellement adopté un projet de directives pour la négociation d'un accord de coopération. Projet qui ne satisfait guère les fonctionnaires de la Direction économique du ministère français des Relations extérieures qui

souhaitent alors le modifier. Suite aux réactions négatives des pays du Golfe, et à la détermination de la France, un nouvel accord est adopté le 23 novembre 1987. Le 15 juin 1988 est ratifié l'accord de coopération entre le CCEAG (Kurdi et prince Saoud) et la CEE (Cheysson et Genscher). Cet accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et a pour objectif d'amener à un accord de coopération commercial devant instituer le principe du libre-échange, principe soutenu et appuyé par les États du Golfe et par la France.

Ainsi, la position française, malgré certaines réticences au départ sur la viabilité d'un tel conseil dans la région, a toujours soutenu les ambitions du CCEAG. La France y voit l'opportunité de s'implanter durablement dans la région, de rétablir son retard face aux autres pays européens et de s'imposer comme nation incontournable dans la région d'un point de vue économique, militaire mais également au niveau européen en valorisant les attentes des pays du Golfe.

## Bibliographie :

- Ouvrages :

ARADAVAN Amir-Aslani, *Iran le retour de la Perse*, Jean Picollec, Paris, 2009

BEN ABDESSLEM Amel, *Le projet monétaire des pays du Conseil de coopération du Golfe*, Pédone, 2015

DA LAGA Olivier, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Complexe, Bruxelles 1996

DA LAGE Olivier, *L'Arabie et ses voisins : la revanche des vassaux*, Outre-Terre, 2006

EL TIBI Zeina, *L'Arabie saoudite à l'épreuve des temps modernes* (dir. avec Charles Saint-Prot), Paris: OEG-Etudes géopolitiques, 2004

LEVEAU, Rémy et Frédéric CHARILLON (dir.). *Les monarchies du Golfe*, Coll. Études de la documentation française, Paris, La Documentation française, 2005, 144 p.

MARTZ Olivier, *Les origines du Conseil de Coopération du Golfe*, Bulletin de l'institution Pierre Renouvin. Printemps 2016. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

MOURTADA.N, FOX.J, AL MTAWA.M, *Le Golfe arabe entre capitalisme et tradition*, Paris Institut Choiseul pour la politique internationale et la géoéconomien 2006, 144p

PECK Malcolm, *Historical Dictionary of the Gulf Arab States*, second edition, The Scarecrow Press 2008

SOUBRIER Emma, *Les pays du Conseil de coopération du Golfe*, Ed. du Cygne, Paris, 2014

- Articles :

AMMAR Mohammed, “*Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de Coopération du Golf et l’Union Européenne*”, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-012591292015>

BEN ABDESSLEM, A. (2013). L’union monétaire des pays du Conseil de coopération du Golfe, viabilité et perspectives d’avenir. *L’Actualité économique*, vol. 89, n°3, p 191–206

BLACHEZ Olivia, « Conseil de coopération du Golfe », *Les clés du Moyen-Orient*, 2011

Commission Européenne, Communiqués de Presse Site : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:r16001>

DE KLEBNIKOFF Serge, « Les travailleurs immigrés de la péninsule », in Pierre Bonnenfant (dir.), *La péninsule Arabique d’aujourd’hui*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1982, p. 158-159

PIRAM Keyvan, « L’éternelle dépendance saoudienne au pétrole et le plan vision 2030, Questions Internationales », *Arabie Saoudite transformation ou illusion*, N°89, janvier-février 2018, p45

« Qu’est-ce que le Conseil de coopération du Golfe ? » *Le Monde*, 5 juin 2017

RAZOUX Pierre, « Géopolitique de l’Iran et de l’Irak », *Diploweb.com*, 17 novembre 2013

- Sources :

- Archives Diplomatiques du Ministère des Affaires Étrangères de la Courneuve
- Archives Diplomatiques de Nantes
- Archives Présidentielles, Pierrefite

## **ANNEXES**

DIFFUSION RESTREINTE

ANNEXE B

à la fiche n° 07/SGDN/DREG/AFMO/ANMO/DR du 20 janvier 1983.

CALENDRIER DES RÉUNIONS  
DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

1981

- 4 février - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Riyadh
- 26 mai - 1er Sommet des chefs d'Etat à Abou Dhabi
- 8-9 juin - Conférence des Ministres des Finances à Riyadh
- 29-30 août - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Riyadh
- 21 septembre - Réunion des chefs d'Etat-Major à Riyadh
- 19-20 octobre - Conférence des Ministres de l'Industrie à Riyadh
- 8-9 novembre - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères  
Réunion des Chefs d'Etat-Major.
- 10-11 novembre - 2ème Sommet des chefs d'Etat à Riyadh.

1982

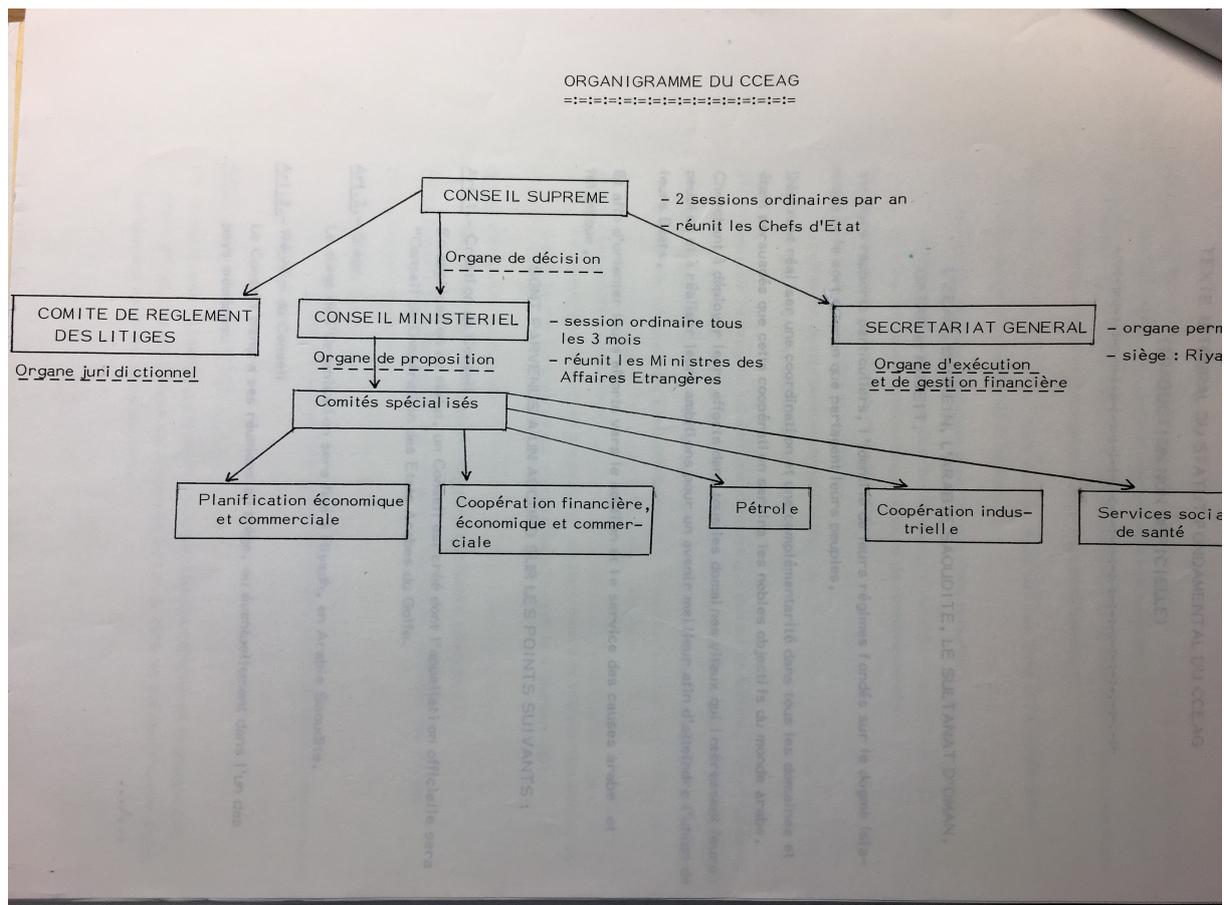
- 25-26 janvier - Conférence des Ministres de la Défense à Riyadh
- 26-27 janvier - Conférence des Ministres des Finances à Riyadh
- 1er février - Conférence des Ministres du Pétrole
- 6-7 février - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Manama
- 23 février - Conférence des Ministres de l'Intérieur
- 7-8-9 mars - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Riyadh
- 15 mars - Réunion des chefs d'Etat-Major
- 20 avril - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères
- 24 avril - Conférence des Ministres du Pétrole à Riyadh
- 15 mai ) - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères
- 30-31 mai )
- 19-20 juin - Conférence des Ministres des Finances à Riyadh
- 11-13 juillet - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à Taef
- 11-12 octobre - Conférence des Ministres de la Défense à Riyadh
- 13-14 octobre - Conférence des Ministres du Pétrole à Salalah
- 17 octobre - Conférence des Ministres de l'Information à Abou Dhabi
- 18-19 octobre - Conférence des Ministres de l'Intérieur à Riyadh
- 24-25 octobre - Conférence des Ministres de l'Industrie et du Commerce à Taef
- 1-4 novembre - Conférence des Ministres des Affaires Etrangères
- 9-11 novembre - 3ème Sommet des chefs d'Etat à Manama

1983

- 3-6 janvier - Conférence des Ministres de la Santé
- 15-16 janv. - Conférence des Ministres du Pétrole à Manama

Figure 1 Calendrier des conférences et sommets du CCEAG en 1981 et 1982<sup>223</sup>

<sup>223</sup>AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », 30 janvier 1983



**Figure 2 Schéma synthétique du Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe<sup>224</sup>**

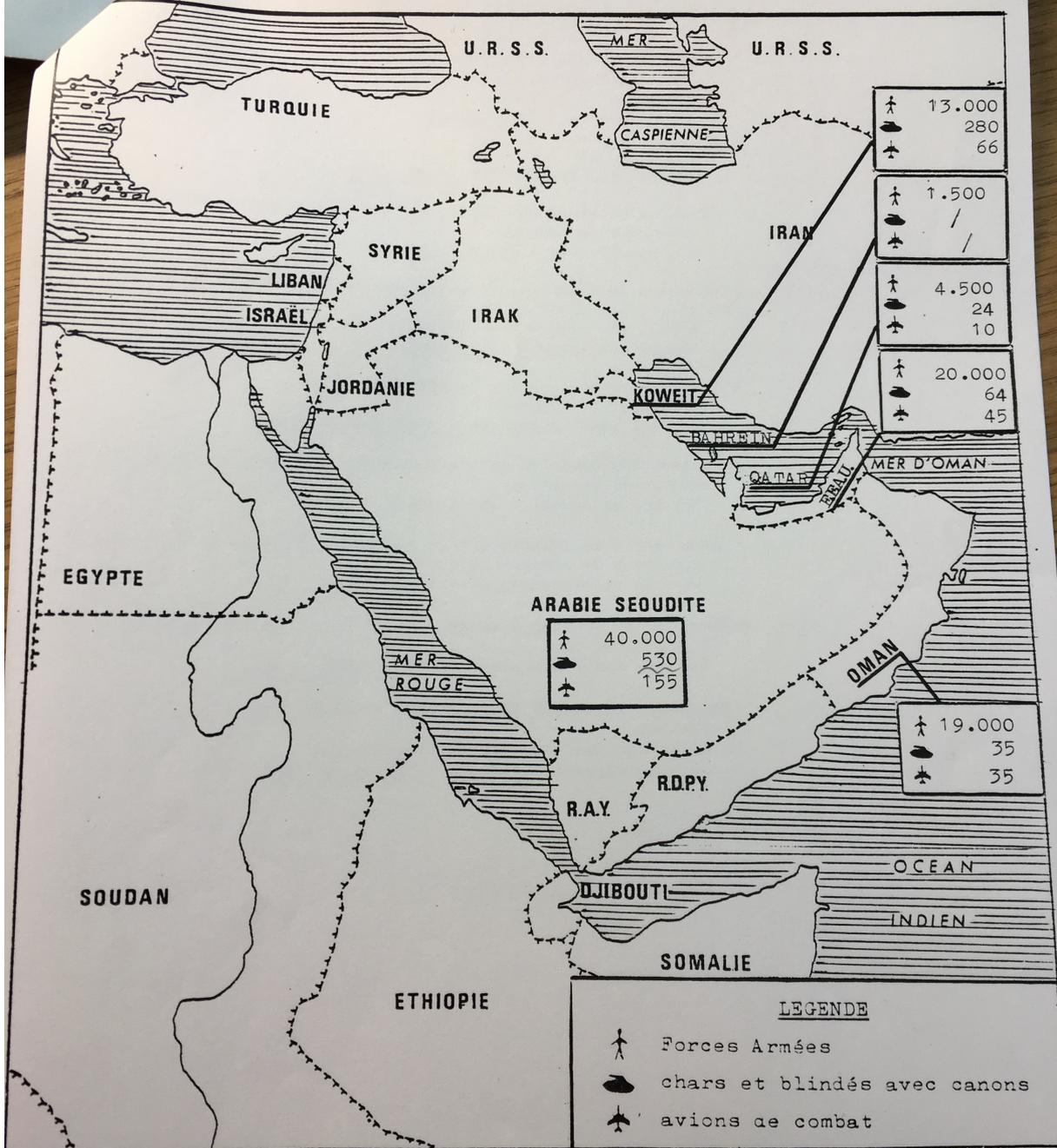
<sup>224</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », carton 404

A N N E X E D

**DIFFUSION RESTREINTE**

à la fiche n° 07/SGDN/DREG/AFMO/ANMO/DR du 20 janvier 1983.

POTENTIELS MILITAIRES DES PAYS  
DU CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE



(mise à jour janvier 1983)

Figure 3 Potentiels militaires du CCEAG<sup>225</sup>

<sup>225</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », 20 janvier 1983 carton 181

ANNEXE B  
**DIFFUSION RESTREINTE**

à la Fiche N° 179/SGDN/DREG/AFMO/ANMO/DR du 21 décembre 1983

### LES FORCES MILITAIRES DANS LE GOLFE

(Mise à jour décembre 1983)

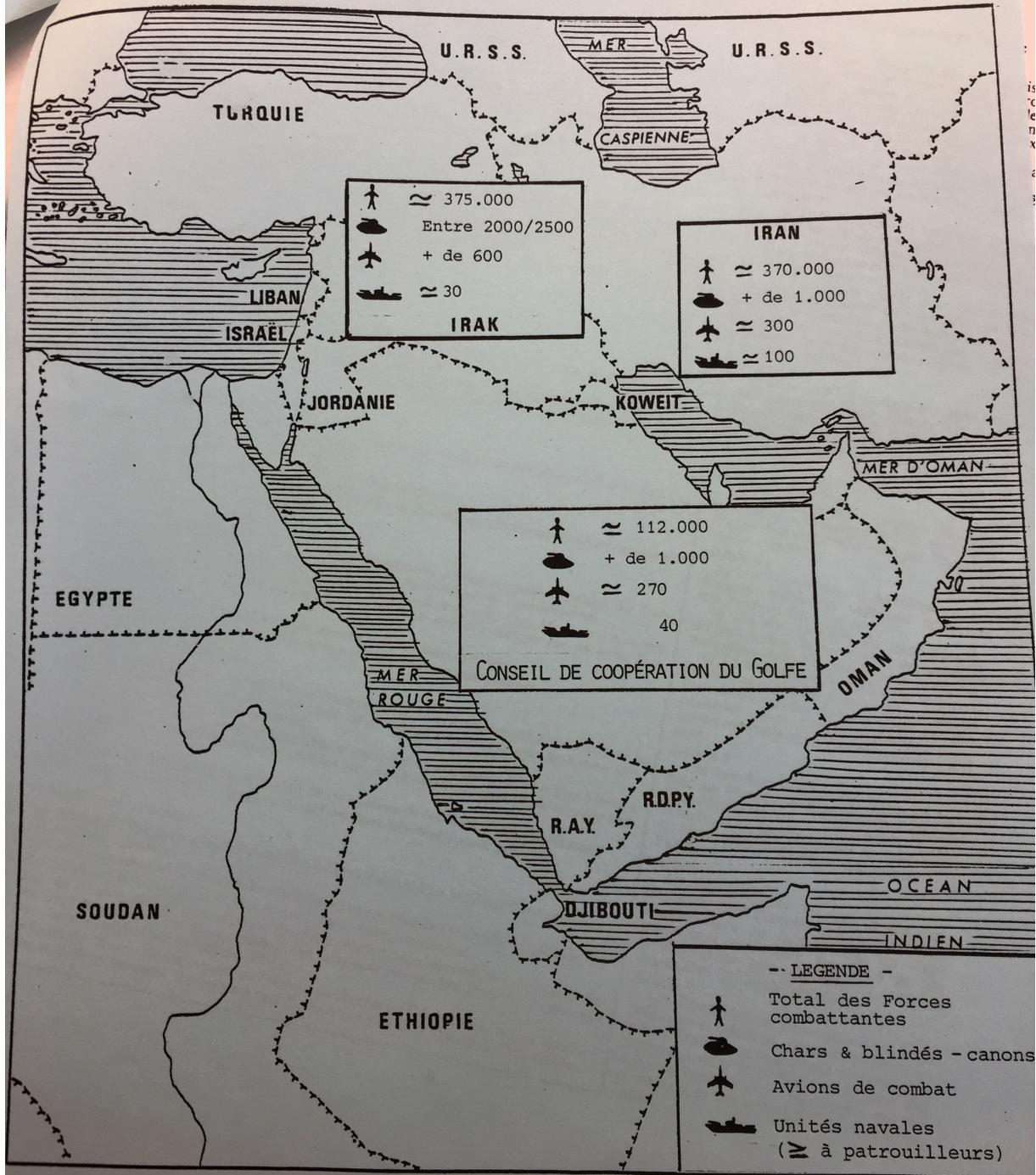


Figure 4 Les forces militaires dans le CCEAG <sup>226</sup>

<sup>226</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », 21 décembre 1983 carton 181

REPARTITION DES EXPORTATIONS DU C.C.G. ENTRE LA C.E.E., LE JAPON ET LES U.S.A.

PRODUIT KT	CEE A 12				JAPON				U.S.A.			
	1985	1986	1987	TOTAL	1985	1986	1987	TOTAL	1985	1986	1987	TOTAL
ETHYLENE	-	97	69	166	-	-	32	32	-	-	-	-
STYRENE	10	42	87	139	53	117	116	286	-	-	-	-
DICHLORETHANE	-	4	6	10	121	257	225	603	-	-	-	-
ETHYLENEGLYCOL	80	62	96	238	25	154	130	309	4	28	15	47
POLYETHYLENES	195	313	204	709	10	25	35	70	3	8	7	18

**Figure 5 Répartition des exportations du CCEAG entre la CEE, le Japon et les USA<sup>227</sup>**

<sup>227</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », 1987, carton 182



## EVOLUTION <sup>②</sup> DU NOMBRE DE RAFFINERIES EN EUROPE



Figure 7 Évolution du nombre de raffinerie en Europe<sup>229</sup>

<sup>229</sup> AMAE, « Conseil pour la Coopération entre les États du Golfe (CCEAG) », 1986, carton 182